LOIRE
LAYON AUBANCE

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Conseil communautaire du 11 février 2021

Version définitive

Annexe à la délibération DELCC 2021 n°02-22

Table des matières

1 LE CONTEXTE 5

1.1 Le cadre règlementaire 6

1.2 Les éléments de contexte économiques et financiers 7

1.2.1 Le contexte et les contraintes budgétaires 7

1.2.1.1 Situation internationale et nationale 7

1.2.1.2 La suppression de la TH 8

1.2.2 Les concours financiers de l'Etat en 2021 9

1.2.3 Les dispositions fiscales de la Loi Finances 2021 10

2 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE 11

2.1 Bilan de l'année 2020 : 12

2.2 La situation de la CC LLA - L'état de la dette au 1er janvier 2021 17

2.2.1 Capacité de désendettement 17

2.2.2 Budget principal : situation prévisionnelle des emprunts 18

2.3 Le budget principal 2020 20

2.3.1 L'exécution budgétaire 2020 20

2.3.1.1 Dépenses de fonctionnement 20

2.3.1.2 Recettes de fonctionnement 24

2.3.1.3 Les investissements en 2020 28

2.3.1.4 Dépense d'investissement 2020 28

2.3.1.5 Recettes d'Investissement 29

2.3.2 Les relations financières Communes/Communautés 30

2.4 Orientations budgétaires proposées pour 2021 31

2.4.1 L'Excédent cumulé/fonds de roulement 31

2.4.2 Les Emprunts 31

2.4.3 Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) 31

2.4.4 La CAF (Capacité d'AutoFinancement) 32

2.4.5 Le projet politique pour 2021 34

2.5 La section de fonctionnement 39

2.5.1 Les recettes de fonctionnement 39

2.5.1.1 Fiscalité 39

2.5.1.2 La DGF 39

2.5.1.3 Le FPIC 40

2.5.1.4 La CVAE 40
2.5.1.5 La TASCOM 40
2.5.1.6 Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement 40
2.5.2 Dépenses de fonctionnement 41
2.5.2.1 Les orientations 2021 : réalisation du projet de territoire et maitrise des dépenses hors opérations nouvelles 41
2.5.2.2 Les dépenses réelles 2021 42
2.5.2.3 Dépenses imprévues 42
2.5.2.4 Personnel 42
2.5.2.5 Les Subventions versées 42
2.5.3 Prévisions 2021 : 43
2.6 La section d'investissement 45
2.6.1 Les recettes d'investissement 46
2.6.2 Les dépenses d'investissement 2021 47
2.7 La prospective 2021-2024 50
3 LES BUDGETS ANNEXES 54
3.1 Le budget annexe assainissement collectif (action 137) 55
3.1.1 L'exécution budgétaire 2020 55
3.1.2 Proposition d'affectation des résultats 56
3.1.3 CAF : 56
3.1.4 L'état de la dette au 31/12/2020 57
3.1.5 Les orientations budgétaires proposées pour 2021 60
3.1.6 La section de fonctionnement 60
3.1.6.1 Recettes 60
3.1.6.2 Dépenses 60
3.1.7 La section d'investissement 61
3.1.7.1 Les recettes 61
3.1.7.2 Les dépenses 61
3.2 Le budget annexe assainissement non collectif 62
Le budget annexe Ordures ménagères 63
3.2.1 L'exécution budgétaire 2020 63
3.2.2 Proposition d'affectation des résultats 63
3.2.3 CAF : 64
3.2.4 Les orientations budgétaires proposées 64

3.2.4.1 Emprunts 64
3.2.4.2 La section de fonctionnement 64
3.2.4.3 La section d'investissement 65
3.3 Les budgets annexes économiques 66
3.3.1 L'exécution budgétaire 2020 66
3.3.1.1 Budget Lotissement 66
3.3.1.2 Budget Actions économiques - exécution 2020 69
3.3.2 L'état de la dette 70
3.3.2.1 ACTIONS ECONOMIQUES : 70
3.3.2.2 ZA/LOTISSEMENT : 71
3.3.3 Projections budgétaires 2021 72
3.3.3.1 Budget actions économiques 72
3.3.3.2 Budget ZONES D'ACTIVITES (lotissement) 76
FOCUS SUR LES DEPENSES DE PERSONNELS 77

1 LE CONTEXTE

1.1 Le cadre règlementaire

Pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, il y a obligation de débattre des orientations budgétaires dans les 2 mois précédant le vote du budget. Ce débat s'appuie sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui comporte les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre l'EPCI et les collectivités qui en sont membres ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Ce débat doit aussi aborder :

- le contexte national,
- les principales mesures de la loi de finances de l'année en cours.

En outre, la Communauté de Communes, comprenant une commune > à 10 000 habitants, doit présenter un rapport, joint au ROB, sur les dépenses de personnel avec notamment :

- les éléments sur la rémunération : traitement indiciaire, régime indemnitaire, bonification indiciaire, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- la parité homme/femme,
- la durée effective de travail.

Il est pris acte du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) par une délibération de l'assemblée délibérante, délibération qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le ROB est donc une formalisation de la **« commande politique** » qui va permettre de construire le budget.

Le ROB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et, celui des communes concernées par cette obligation (communes de plus de 3 500 habitants) au président de l'EPCI dont la commune est membre, dans un délai de 15 jours (décret n°2016-841du 24/06/2016) suivant la tenue du DOB.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption et doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen (site internet, publication, ...).

1.2 Les éléments de contexte économiques et financiers

1.2.1 Le contexte et les contraintes budgétaires

1.2.1.1 Situation internationale et nationale

Prévisions

- Dans le scénario « optimiste » du FMI et de la Commission Européenne du 6 mai 2020, les prévisions prévoyaient une contraction record de -7.5% de l'économie de l'UE en 2020 puis une croissance de 6% en 2021.
- Pour la France, une récession de -10% du PIB est attendue pour 2020 et un déficit public de 10.2%. L'impact de cette crise d'une ampleur inédite a conduit au déploiement de nombreuses mesures d'urgence dès 2020, soit plus de 470 Md€ dans le but d'une reprise d'activité rapide dès 2021. Puis intervient, le plan « France Relance », avec une aide de 100 Md€ dont 40 Md€ de contributions européennes.
- Le plan de relance vise un rebond de l'économie française dès 2021 avec une croissance forte (+8%) qui lui permettrait de retrouver dès 2022 son niveau de prospérité d'avant crise.

Loi de Finances pour 2021 : La poursuite d'une logique partenariale avec les collectivités locales

Comme l'indique l'article 13 de la LPFP 2018-2022 : « Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées ».

La LF pour 2021 confirme le souhait du gouvernement de reprendre la politique de contractualisation initiée en 2017, lors de la conférence nationale des territoires. Il s'agit de réguler les dépenses locales de fonctionnement et ainsi, de stimuler l'investissement. A ce jour, 321 collectivités dont les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) du budget principal sont supérieures à 60M€ entrent dans le champ de la contractualisation. Pour autant, toutes les collectivités sont concernées puisque l'article 13 précise également que, même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2% ;
Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Par cette maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

Les principales mesures budgétaires et fiscales de la Loi de Finances pour 2021

♦ Choisir une croissance verte

La priorité du Gouvernement est donnée à la rénovation énergétique des logements avec le dispositif « MaPrimRénov » mais également à la rénovation énergétique des bâtiments non résidentiels publics et privés. Le plan de relance consacre 4 Md€ à la rénovation énergétique, dont 1Md€ au bloc communal.
Une priorité est également donnée sur les mesures favorisant l'achat de véhicules propres et le développement des énergies renouvelables dans les transports ;
Accélération du plan vélo ;
Enfin, l'économie circulaire est encouragée.

♦ Renforcer la compétitivité
Baisse des impôts de production : la Contribution Economique Territoriale (CET) composée de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - baisse de moitié de la valeur locative des entreprises dites industrielles et suppression de la part régionale de la CVAE
⊇ Pour le bloc communal, le Gouvernement prévoit une compensation intégrale et dynamique de impôts de production (la baisse des valeurs locatives sera donc compensée y compris pour les nouvelles installations ou extensions) .
Soutien à l'export ;
Renforcement des fonds propres et financement des entreprises ; ….

♦ Soutenir l'emploi et les compétences et garantir la cohésion sociale et territoriale
Maintien de l'activité partielle de droit commun ou de longue durée dont l'objectif est de donner une meilleure visibilité aux salariés et aux employeurs et ainsi prévenir les licenciements économiques ;
L'aide aux employeurs de contrats de professionnalisation et d'apprentissage
⊇ Le coût total de ces aides est de 2 Md€, dont 1.4 Md€ en 2021, correspondant à l'embauche de 283 000 apprentis et 110 000 contrats de professionnalisation.
L'aide à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans (attribuée aux entreprises quelle que soit leur taille) ; ….

♦ Poursuivre la mise en œuvre des priorités du quinquennat
Réarmer les missions régaliennes et stratégiques de l'Etat par un renforcement de la justice de proximité ; par une refonte et une revalorisation du métier d'enseignant ; par une lisibilité des moyens alloués à la recherche ; …
Transformer l'action publique en poursuivant la suppression des taxes à faible rendement ; en stabilisant les effectifs de l'Etat et de ses opérateurs ; ….»

1.2.1.2 La suppression de la TH

Rappel : la loi de finances pour 2018 avait mis en place un dégrèvement de taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux, destiné à entrer en vigueur progressivement en 2018 (30%), 2019 (65%) et 2020 (100%).

- Seuil d'éligibilité (actualisé chaque année en proportion de l'inflation) : revenu fiscal de référence inférieur à 27 k€ + 8 k€ pour les deux demi-parts suivantes + 6 k€ par demi-part supplémentaire.

La loi de finances pour 2021 pérennise et systématise le dispositif, afin de supprimer à terme (2023) la taxe d'habitation sur les résidences principales.

- En 2021, les 20 % des ménages les plus aisés verront leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers (elle sera supprimée pour tous les ménages en 2023) ; ce sera 65% en 2022 et 100% en 2023 (date de la disparition de l'impôt dans sa forme actuelle) ;
- Récupération par l'Etat des produits de TH sur les résidences principales en 2021 et 2022 ce qui a pour incidence pour les collectivités :
    - Le remplacement de la TH en 2021 par une fraction de la TVA perçue par l'Etat.
    - Un amendement a corrigé le dispositif arrêté par la loi de finances 2020 qui prévoyait que le calcul de cette quote-part serait fait par rapport au produit de TVA 2020, les collectivités bénéficiant en 2021 de l'évolution de la TVA entre 2020 et 2021. La pandémie créant une situation imprévisible, la loi de finances 2021 prévoit de

neutraliser l'année 2020 ; les collectivités locales ne bénéficieront donc pas du rebond d'activité qui sera constaté entre 2020 et 2021.

- Le produit de TH perçu en 2020 par les collectivités est cependant assuré par la loi de finances (garantie plancher assurant à chaque EPCI de percevoir une TVA au moins égale au produit compensé)
- La loi de finances prévoit également de réviser les modes de calculs des potentiels fiscaux et financiers qui servent de bases aux calculs des dotations globales de fonctionnement mais renvoie pour cela à des travaux ultérieurs

Pour mémoire les EPCI seront indemnisés à hauteur :

- des bases de TH résidences principales 2020 multipliées par les taux 2017, ce qui signifie que les hausses de taux éventuellement votées en 2018 et 2019 leur seraient « refacturées ».
- des compensations d'exonérations de TH en valeur 2020.
- d'une moyenne des rôles supplémentaires de TH sur 2018, 2019 et 2020.

1.2.2 Les concours financiers de l'Etat en 2021

L'article 22 de la Loi de Finances 2020 prévoit un montant de DGF à 26,8 milliards d'euros (enveloppe gelée depuis 2018).

Il est prévu une très légère baisse globale de 90 M€, mais une augmentation des DSU et DSR de 90 M€ chacune et de 30 M€ pour la dotation d'intercommunalité. Ces hausses sont compensées par les variables d'ajustement qui continuent de baisser et ne concernent cette année que les départements et les régions.

L'automatisation du FCTVA est enfin effectif pour les intercommunalités qui bénéficient de son versement dans l'année des projets. Cette automatisation devrait permettre une hausse quasi mécanique des versements et l'Etat a d'ailleurs prévu une enveloppe supplémentaire de 113M€/an.

La stabilisation de la DGF correspond en réalité à un gel de ressources et à une perte de pouvoir d'achat pour le bloc communal.

Stabilité du FPIC

Le FPIC est stabilisé en 2021 au même niveau depuis 2018, soit 1 Md€

Les modalités de répartition restent inchangées et dépendant du revenu par habitant (60%), du potentiel financier agrégé (20%) et de l'effort fiscal agrégé (20%)

La CCLLA était placée à la 546ème place en 2020 (509ème en 2019 et 427ème en 2017) quand le rang limite pour une sortie du dispositif était fixé à la 745ème place (sur 1254 EPCI en France au 1er janvier 2020). Les revenus des habitants du territoire sont en hausse depuis 2017 (14 300 € contre 13 300 en 2017) et se rapprochent de la moyenne nationale (inchangée depuis 2017 = 15 000 €) et le PFIA du territoire également (+4 M€ en valeur absolue) ce qui signifie qu'il existe une vraie dynamique fiscale en Loire Layon Aubance

La reconduction du filet de sécurité

Prévu en 2020 pour compenser les pertes de recettes fiscales des collectivités, le dispositif est reconduit pour 2021. La CCLLA n'est pas concernée par ce dispositif compte tenu du dynamisme de ses bases. Ce sera également le cas en 2021.

DETR et DSIL

Pour 2021, ce sont 2,8 Md€ qui comprennent la DETR, la DSIL, la DPV (dotation politique de la ville) et la rénovation énergétique des bâtiments communaux et départementaux, contre 3,8 Md€ en 2020 (majoration exceptionnelle de DSIL) et 1,8 Md€ en 2019. Concernant la DETR : un nouveau calcul des enveloppes départementales de la DETR a été adopté par amendement dans le cadre du PLF 2021 permettant d'augmenter tendanciellement la dotation pour les départements ruraux. 25% de l'enveloppe départementale de DETR seront désormais calculés au prorata de la population des communes rurales situées dans les EPCI éligibles. A la lumière de ce calcul, dans le Maine-et-Loire, la hausse de l'enveloppe de DETR pourrait être de 3% pour 2021.

1.2.3 Les dispositions fiscales de la Loi Finances 2021

- La baisse des impôts économiques. 10 Ms d'€
    - Suppression de la part régionale de la CVAE – pour le moment la CVAE des EPCI n'est pas remise en cause
    - La diminution de moitié des taxes foncières des établissements industriels
        - L'Etat versera une compensation égale chaque année à la perte de bases résultant de cette diminution de valeur locative au taux d'imposition de 2020 (en cas de hausse de taux celle-ci ne s'appliquera que sur la moitié non compensée)
    - L'introduction d'une exonération facultative de CET (CFE/CVAE), sous condition de délibération des collectivités concernées, pour les créations et extension d'entreprise à compter du 1er janvier 2021 pour une durée 3 ans
        - Ce dispositif sera étudié dans le courant du 1er semestre 2021 pour, en cas d'accord, un vote au plus tard le 1er octobre.

2 LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL 2021 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE

2.1 Bilan de l'année 2020 :

2020 devait être une année de confirmation avec quelques ajustements des budgets relatifs aux compétences harmonisées.

Les évènements les plus marquants de l'année 2020 ont été :

- La crise sanitaire
- La première année de mise en œuvre du Projet de Territoire (pdt) perturbé par le contexte

Les orientations stratégiques pour l'année 2020 avaient été définies ; elles sont rappelées ci-dessous et comparée avec leur mise en œuvre effective lors de cette année si particulière :

Défi n°1. L'urgence environnementale et climatique

- **Habitat :**

  Le suivi-animation de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et de l'HTH (Hébergement Temporaire chez l'Habitant), comprenant notamment la partie communication de l'OPAH, a pu se réaliser à hauteur de 102 k€. *Recettes perçues hors autofinancement : OPAH : 54 320 € (ANAH+ Conseil Départemental 49)*

  Le suivi-animation en matière d'énergie est réalisé via des permanences des espaces FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) à hauteur de 24 k €.

  (Actions du projet de territoire n°123, 125, 126, 127, 128)

- **Aménagement**.

  Une étude était prévue comprenant la réalisation d'un diagnostic de la biodiversité ordinaire et l'élaboration d'un réseau continu de corridors écologique à l'échelle de Loire Layon Aubance (recollement Trame Verte et Bleue) à hauteur de 28 000 €. Celle-ci est inscrite dans le PPF du projet de territoire : Cette mission n'a pas été réalisée en 2020 mais est reportée en 2021 et 2022 avec un pilotage par le service environnement

  Charte paysagère :

  L'année 2020 a été consacrée à la phase diagnostic-enjeux. La mission se poursuit avec une phase 2 en 2021. (action 151)

  SCOT :

  Les études conduites par le Pôle métropolitain se sont poursuivies. L'objectif est d'arrêter le projet d'aménagement stratégique en 2021.

  Plan de mobilité :

  Un premier diagnostic de l'offre d'itinéraires cyclables a été réalisé. Les travaux se poursuivront par la mise en œuvre d'opération tests (actions 131 et132).

- **Bâtiment** :

  L'étude de diagnostic énergétique en cours s'est poursuivie en 2020 sur les bâtiments communautaires (actions 121).

En investissement, il était prévu l'installation de bornes pour rechargement de véhicules électriques pour 115 000 € (12 SITES) et 150 000 € de véhicules. Ce projet a pris du retard mais est totalement engagé fin 2020 (action 135)

Une participation de la Région est attendue pour 112 000 €.

- **GEMAPI- ENVIRONNEMENT.**

Diverses actions budgétées en 2020 n'ont pu être réalisées :

- Soutien au développement des haies bocagères
- Diagnostic préalable à la mise en œuvre de la compétence Gemapi dans les zones blanches.
- Diagnostic sur la vulnérabilité des bâtiments intercommunaux situés en zone inondable, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur le territoire de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) des vals d'Authion et de la Loire
- En investissement, étude et des travaux sur Le Creuzil à Rochefort sur Loire

D'autres ont été menées ou achevées :

- Des investigations complémentaires sur le remblai de l'île de Chalonnes ont été réalisées pour permettre de statuer sur un classement de l'ouvrage.

- **Assainissement** . (cf rapport d'orientations budgétaires Budget Annexe assainissement)

- **Déchets.** (cf rapport d'orientations budgétaires Budget Annexe Déchets)

2. L'organisation du développement à l'échelle de ce nouveau territoire

- **Actions économiques.** (cf rapport d'orientations budgétaires Budget Annexe actions économiques et lotissement)

- **Tourisme**.

Le schéma directeur tourisme a fixé un plan d'actions qui a été repris dans le projet de territoire mais il a été proposé de décaler d'un an les études prévues initialement pour 2020. Cette année, ont été actualisées et rééditées 3 cartes de randonnée (21,5k€). La subvention à l'office de tourisme a été reconduite (347k€).

La réflexion autour du Musée de la Vigne et du vin reste ouverte et s'oriente vers la recherche de partenaires à la fois culturels et financiers. Le montant de la subvention, dans l'attente des résultats de l'étude, a été maintenu à son niveau 2019 (26 000 €).

En investissement, près de 180 k€ ont été réalisés ou engagés :

- la marque de territoire (50k€),
- la création de contenus vidéo pour le site internet (20k€),
- L'acquisition d'un camping-car (59k€),
- des travaux de remise en état d'un sentier à St Rémy la Varenne + création de poteaux directionnels et de plans grand format inscrits au projet de territoire.

La création d'un sentier UNESCO (Corniche angevine) pour 75 000 € (60 000 € de subvention) est reportée.

En recette sont en effet attendus 104 k€.

- **Habitat :**

  La réhabilitation du logement communautaire sur la commune de Saint Germain des Prés (12 000 €) n'a pas été réalisée compte tenu de l'intention évoquée en début d'année, par le locataire de quitter le local.

  En investissement, les différentes aides définies au projet de territoire avaient été prévues. Ainsi, les aides aux particuliers en faveur de la réhabilitation énergétique des logements (OPAH) ont été réalisées pour 13k€ (223k€ inscrits au BP).

- **Aménagement :**

  Une étude sur le renouvellement urbain dans les polarités du territoire (10 500€) a été inclue dans le programme de travail de l'AURA. L'étude est en voie d'achèvement (transmission aux communes).

3. La qualité de l'offre de services aux habitants

- **Voirie.**

  Le budget de fonctionnement de la voirie est le premier poste de dépenses du chapitre 011 pour près de 2,2 M€ (-11% par rapport au budget prévu).

  En investissement, seulement 850k€ ont été dépensés en 2020 sur 3,3 M€ inscrits (les crédits non consommés sont réinscrits en 2021).

  En matière de renouvellement des matériels et véhicules, 527 000 € avaient été inscrits en crédits nouveaux et 650 000 € en crédits reportés ; seulement 306 k€ ont été dépensés ou engagés.

- **Sport**.

  La Pandémie a fortement impacté cette politique publique : arrêt de tous les équipements sportifs de mars à juin et en particulier la piscine générant un surcout de réouverture à l'été (+55 k€) mais aussi des économies sur le soutien à la natation scolaire (environ 90 k€).

  Les retards pris pour la réalisation des travaux des salles de l'Evière et de Saint Georges ont généré le prolongement des dépenses d'étaiement de plusieurs mois (à raison de 7 000 / mois). L'entretien des équipements sportifs communautaires s'élève globalement à 460 k€ (hors piscine).

  Les travaux de réparations des charpentes des salles de l'Evière (Brissac Loire Aubance - 380 k€) et de l'Europe (St Georges sur Loire - 413 k€) ont été réalisés courant 2020, le sol du dojo de la salle Calonna (Chalonnes) a été remplacé pour des raisons de sécurité (9k€).

- **Culture**.

  En 2020, le service lecture publique a formalisé le renouvellement du conventionnement Bibliopole (signature d'une convention unique Département/CCLLA/communes).

  Dans le cadre de la mise en place du réseau lecture publique, la CCLLA prend en charge la mise en place du catalogue commun (conversion vers une même version du logiciel Orphée et informatisation des bibliothèques non équipées). A ce titre, elle a obtenu un financement de la DRAC (12780 € au titre de la DGD). Un calendrier en trois phases pour déployer le réseau a été défini. En 2020, la 1ère phase a concerné la commune de St-Mélaine (ouverture d'une nouvelle en bibliothèque en juin). Le budget d'acquisitions en documents

et fournitures a été augmenté pour répondre aux besoins des 24 bibliothèques mais les confinements n'ont pas permis de finaliser l'intégralité des acquisitions prévues. L'achat d'un véhicule pour assurer les navettes n'a pas été finalisé.

La pandémie a également fortement impacté le programme d'action culturelle et de formation des bibliothèques (annulations et/ou reports sur 2021).

La CCLLA a poursuivi dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens le soutien apporté aux écoles de musique (430 k€), Villages en scènes (136k€) et au Village d'artistes (32,5k€)

- **Actions sociales**.

  Les dépenses et recettes du CLIC sont restées stables malgré une baisse de financement (2100 € du Département). Une réorganisation du service CLIC a été opérée fin 2020 et une évaluation externe conduite en décembre -janvier 2021 en vue du renouvellement de notre agrément.

- **Petite enfance.**

  En 2020, les aides spécifiques de la CAF aux gestionnaires et le maintien des financements de la CCLLA ont permis de préserver les structures, malgré la quasi-fermeture des crèches de mars à mai. Les recettes CEJ 2020 ne seront pas impactés par la baisse d'activité, la CAF gardant l'année 2019 comme référence. La Communauté de communes a perçu les loyers dus sur cette compétence.

  Pour **Chalonnes**, l'extension de la crèche familiale a été abandonnée. En investissement, en 2020 le contrôle d'accès a été mis en place afin de sécuriser les entrées et sorties de la Maison de l'Enfance.

  Pour Thouarcé, le soutien au redressement de la halte-garderie (effort de subvention de 3 000 € supplémentaires en 2020 et un soutien spécifique de la CAF) a permis à la halte-garderie de Thouarcé de se réorganiser (création d'un poste à temps partiel) pour pérenniser l'ouverture au familles d'un 4ème jour (démarré en cours 2019), malgré le contexte CoVid. Des nouvelles inscriptions ont été enregistrées à la rentrée et le taux d'occupation annuel est monté de 52% à plus de 65%. Suite à la réouverture post-confinement, l'établissement a retrouvé un bon niveau de fréquentation.

- **Accueil des gens du voyage** :

  Le marché de gestion de l'aire d'accueil de Chalonnes a été reconduit avec le même prestataire, HACIENDA pour un montant légèrement inférieur à celui de la dernière année d'exploitation (34 500 € au lieu de 35 000 €).

  Le marché conclu avec le prestataire Soliha-Tsigane Habitat dans le cadre de la MOUS a été suspendu à l'issue de la phase 1 dans l'attente des décisions relatives au programme de logements adaptés sur Chalonnes sur Loire. Sur Martigné Briand plusieurs interventions sur les réseaux (un peu plus de 5k€ en fonctionnement).

  Des travaux ont été réalisés sur l'aire de Chalonnes, suite à une inondation, (réfection de l'accès au site, des conduits d'évacuation des eaux usées et sécurisation du site. En contrepartie les travaux prévus d'amélioration de l'aire ont été reportés.

De nombreuses implantations illicites ont eu lieu en 2020 nécessitant une sécurisation des sites économiques (tranchées et pierres) et des dépenses non prévues portées au budget GDV (10 k€)

4 Les services ressources

- **Communication**.
  Il n'a été réalisé que 2 magazines en 2020 en raison de la crise sanitaire et des élections.

- **Ressources numériques**.
  Le cout de ce service se stabilise à 180 k€ en fonctionnement (téléphonie, toute l'infrastructure et tous les logiciels métiers des services supports ou partagés comme bluemind).
  En investissement, l'étude relative à l'établissement d'un schéma directeur informatique n'a pas abouti, le prestataire s'étant révélé défaillant ; un autre prestataire a été désigné pour achever l'étude.
  36 k€ ont été dépensés pour acquérir du matériel, notamment en lien avec le placement en télétravail des agents durant le premier confinement ; 35 k€ ont été investis dans le renouvellement de l'outil JVS (comptabilité et RH), 9k€ pour l'outil ADS ; 9 k€ pour des prises de vue aériennes du territoire et 31 k€ dans le PCRS.
- **Les services communs**
  - Services techniques : ils pèsent pour 4 575 000 € dans les charges de personnel de la CCLLA (+100 k€ par rapport au prévisionnel) et environ 730 000 € de dépenses au chapitre 011 (766 k€ prévu au budget). Les travaux prévus sur les sites techniques ont commencé pour le secteur 4 et les marchés sont en cours d'attribution pour le secteur 1. Le rachat des sites pérennisés a été réalisé à l'exception du secteur 4 qui sera effectué en 2021 (100 k€) ; de même l'acquisition du matériel aux communes a été fait pour 358 973 €.
  - L'ADS : le cout du service est en augmentation d'environ 40 k€ en 2020 du fait d'un congé maternité remplacé et d'un renfort lié à la dématérialisation de l'instruction
  - L'adressage : la mission se poursuit selon les priorités définies en fonction du déploiement de la fibre. La priorité 1, qui représente 2929 adresses certifiées, est finalisée. La priorité 2, qui représente 7428 adresses certifiées, était en cours de finalisation fin 2020 et sera terminée d'ici fin février 2021. Ces 2 priorités ont concerné 7 communes : Bellevigne-en-Layon, Blaison-Saint-Sulpice, Brissac Loire Aubance, Chalonnes-sur-Loire, Les Garennes sur Loire, Rochefort-sur-Loire et Saint-Melaine-sur-Aubance

2.2 La situation de la CC LLA - L'état de la dette au 1er janvier 2021

BUDGET	CAPITAL INITIAL EMPRUNTE	ANNUITE 2020	CAPITAL RESTANT DU (CRD) AU 31/12/2020
PRINCIPAL	11 590 460 €	1 830 923 €	5 290 668 €
ASSAINISSEMENT	2 680 992 €	194 329 €	826 377 €
DETTES DES COMMUNES			**4 768 163 €**
LOTISSEMENT (ZONES D'ACTIVITES)	300 000 €	302 756 €	0
ACTION ECO	8 466 837 €	574 397 €	5 323 043 €
TOTAL	23 038 289 €	2 902 405 €	11 440 088 € 16 208 251 € Avec la dette assainissement des communes

En 2020, le conseil communautaire a autorisé le remboursement anticipé de 9 emprunts à condition que les pénalités n'excèdent pas 150 000 € : capital de 991 609.75 € et montant de pénalité de 143 697 €. Un emprunt arrive à échéance en 2021 pour un CRD de 8 500 €.

La CCLLA a adhéré en décembre 2020 à l'Agence France Locale, banque des collectivités locales pour les collectivités locales. Le coût de l'adhésion s'élève à 92 400 € étalés sur 5 ans.

Sur le budget annexe actions économiques, l'emprunt en yen dont le CRD s'élève à 47k€ a été arbitré en euros. La collectivité n'a ainsi plus aucun emprunt à risque. Par ailleurs le prêt contracté en 2019 a été effectivement réalisé en 2020 pour un capital emprunté de 2 M€.

Le budget assainissement collectif supportera la dette des communes à compter de 2021 soit 4 768 163 € à ajouter au 826 377 €. Deux emprunts arrivent à échéance en 2021 pour un CRD de 54 k€

Un emprunt relai a été remboursé pour 300 000 € sur le budget lotissement (zones d'activités) qui ne compte plus aucun emprunt.

Le Capital Restant Dû global au 1er janvier 2021 avec la dette des communes en assainissement est de 16 208 251 €.

2.2.1 Capacité de désendettement

Ce ratio met en exergue le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette d'une collectivité en fonction de sa Capacité d'Autofinancement (CAF).

- Capacité moyenne : entre 5 et 7 ans
- Seuil critique : entre 10 et 12 ans

Cette durée était, pour le budget principal, de 2,83 années en 2019. Elle passe à 1,60 en 2020 et à 3,2 ans avec le budget annexe actions économiques qui dépend pour son fonctionnement de la subvention du budget principal.

2.2.2 Budget principal : situation prévisionnelle des emprunts

LISTE DES EMPRUNTS AU 31/12/2020

OBJET DE LA DETTE	PRETEUR	DUREE INITIALE	INDEX DE TAUX	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N	INTERETS	CAPITAL	ANNUITE
Refinancement	La Banque Postale	13,75 ANS	FIXE	01/09/2008	01/03/2022	224 610,69	26 854,60	1 887,52	20 386,58	22 274,10
Dechetterie St George / Amg ZA la Croi	Credit Mutuel	15 ans	FIXE	30/03/2008	30/12/2022	670 000,00	118 504,71	7 171,28	55 243,24	62 414,52
Travaux d'infrastructures	Crédit Agricole	15 ans	FIXE	19/03/2009	20/11/2020	240 000,00	0,00	6 447,77	79 974,41	89 443,14
Travaux d'infrastructures Chalonne sur	Crédit Agricole	15 ans	EURIBOR03M	15/03/2010	15/12/2024	88 500,00	24 502,69	37,89	6 105,41	6 143,30
Travaux d'infrastructures Chalonnes sur	Crédit Agricole	15 ans	MOYEURIBOR03M	10/03/2011	10/12/2025	122 800,00	42 269,56	77,48	8 412,79	8 490,27
Investissements	CDC	15 ans	FIXE	01/01/2014	11/12/2020	198 180,00	0,00	9 616,74	132 272,75	161 891,11
Investissements	CDC	10 ans	FIXE	01/01/2014	11/12/2020	59 980,00	0,00	1 594,98	26 490,51	28 966,45
Investissements	La Banque Postale	15 ans	EURIBOR03M	01/04/2014	01/01/2029	110 000,00	60 500,09	680,39	7 333,32	8 013,71
Investissements	La Banque Postale	15 ans	EURIBOR03M	01/04/2014	01/01/2029	170 000,00	93 500,09	1 051,51	11 333,32	12 384,83
Investissements	La Banque Postale	15 ans	FIXE	01/01/2017	01/10/2031	400 000,00	293 333,28	3 410,00	26 666,68	30 076,68
Investissements	Crédit Agricole	15 ans	FIXE	15/07/2011	15/07/2025	900 000,00	368 830,00	7 504,66	64 400,00	71 904,66
Investissements	CDC	15 ans	FIXE	01/08/2013	11/12/2020	270 000,00	0,00	10 558,64	167 161,97	208 261,11
Travaux d'infrastructures Les Ponts de	Crédit Agricole	20 ans	FIXE	15/09/2007	20/11/2020	500 000,00	0,00	9 230,06	238 905,90	249 707,93
Travaux d'infrastructures Juigne sur Loi	Crédit Agricole	25 ans	MOYEURIBOR03M	15/10/2010	15/07/2035	1 250 000,00	760 612,97	712,06	51 202,47	51 914,53
Investissements	CDC	15 ans	FIXE	01/01/2010	11/12/2020	330 000,00	0,00	10 526,05	134 452,01	153 775,98
Investissements	CDC	15 ans	FIXE	01/01/2013	11/12/2020	410 000,00	0,00	20 941,09	251 879,15	309 595,91
Salle des sports La Liousine St Jean de	Credit Mutuel	15 ans	FIXE	25/11/2015	25/08/2030	292 000,00	197 168,66	3 132,63	18 642,41	21 775,04
site technique St Saturnin	Credit Mutuel	20 ans	FIXE	05/03/2016	05/12/2035	800 000,00	629 274,73	13 226,35	35 541,65	48 768,00
Travaux d'infrastructures sur Loi	Crédit Agricole	25 ans	FIXE	15/03/2011	15/12/2035	1 300 000,00	907 578,55	32 110,42	45 542,06	77 652,48
Investissements	Caisse d'Epargne	20 ans	FIXE	25/03/2007	25/03/2026	270 000,00	100 845,12	4 550,48	14 649,36	19 199,84
Investissements	Caisse d'Epargne	15 ans	FIXE	25/03/2008	25/12/2022	177 000,00	31 166,88	1 854,28	14 546,32	16 400,60

Investissements	Caisse d'Epargne	20 ans	FIXE	25/03/2008	25/12/2027	452 000,00	207 661,04	10 484,00	24 501,32	34 985,32
Investissements	Caisse d'Epargne	25 ans	FIXE	25/01/2011	25/10/2035	1 300 000,00	907 578,55	32 110,42	45 542,06	77 652,48
Investissements	La Banque Postale	15 ans	FIXE	01/04/2014	01/01/2029	490 000,00	301 615,20	11 555,70	30 864,22	42 419,92
Investissements	La Banque Postale	15 ans	FIXE	01/01/2016	01/01/2030	300 000,00	210 334,12	4 878,36	18 696,96	23 575,32
Investissements	CDC	15 ans	FIXE	25/03/2007	25/03/2021	100 000,00	8 537,37	720,72	8 184,64	8 905,36
Voirie	Crédit Agricole	15 ans	FIXE	15/02/2014	20/11/2020	150 000,00	0,00	5 882,12	96 736,17	103 142,94
TOTAL: BUDGET PRINCIPAL						**11 575 070,69**	**5 290 668,21**	**211 953,60**	**1 635 667,68**	**1 949 735,53**

En jaune les emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé

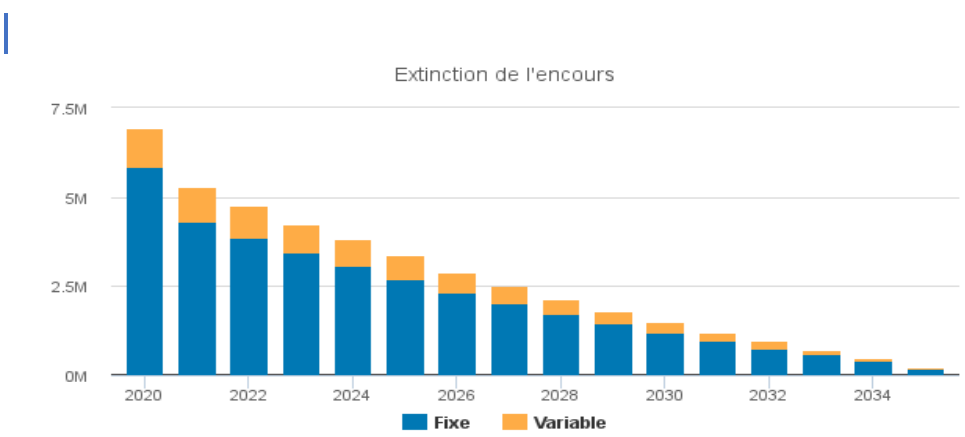

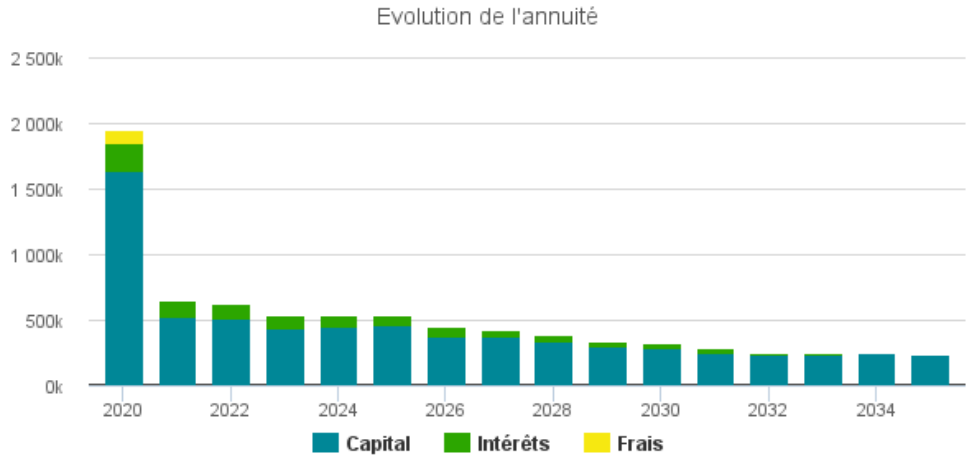

Le profil d'extinction de la dette laisse apparaitre des marges de manœuvre importantes sur le budget principal en 2023, 2026 et 2029 : possibilité d'emprunter environ 1,5 M€ tous les 3 ans sans augmenter l'annuité et le montant global de la dette.

2.3 Le budget principal 2020

2.3.1 L'exécution budgétaire 2020

2.3.1.1 Dépenses de fonctionnement

	Total des dépenses réelles de fonctionnement	Variation DRF
CA 2019	22 652 147,19	14.31 %
CA 2019 corrigé de la réorg. des budgets écos	20 651 172,39	
CA 2020	21 554 553,47	-4.85 % /+4,2 %

Même si l'épidémie de COVID 19 a empêché la réalisation d'un certain nombre d'actions prévues au budget primitif (étude, recrutement, déplacement….), globalement les dépenses 2020 sont supérieures aux dépenses 2019 qui comportaient des dépenses exceptionnelles liées à la réorganisation des budgets économiques (1 441 k€ de subvention au BA actions économiques à déduire des dépenses 2019) et à une provision de 560 k€. Les augmentations sont remarquables sur le chapitre 011 (+2,5 %) et sur le 012 (+6%)

La répartition des dépenses est la suivante :

	2019	% R Réelle	2020	% R Réelle	Observations
Charges à caractère général	6 020 326,13	27 %	6 185 978,41	29 %	
Charges de personnel	8 183 667,91	36 %	8 674 506,44	40 %	
Atténuations de produits	1 829 527,00	8 %	2 021 558,69	9 %	Attributions de compensation + part 2
Autres charges de gestion courante	5 860 911,10	26 %	4 338 218,47	20 %	En 2019 réorganisation des budgets éco (1 441 k€)
Autres dépenses	560 000,00	2 %	0,00	0 %	En 2019 provision
Total des dépenses de gestion courante	**22 454 432,14**	**99 %**	**21 220 262,01**	**98 %**	
Charges financières	182 763,02	1 %	319 594,20	1 %	En 2020 : remboursement anticipé d'emprunt
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	14 952,03	0 %	14 697,26	0 %	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**22 652 147,19**	**100 %**	**21 554 553,47**	**100 %**	
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	4 040 908,85		1 041 348,37		En 2019 réorganisation des budgets éco
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**26 693 056,04**		**22 595 901,84**		

- Frais de personnel

	Charges de personnel	Variation charges de personnel
CA 2019	8 183 667,91	38.23 %
CA 2020	8 674 506,44	6.0 %

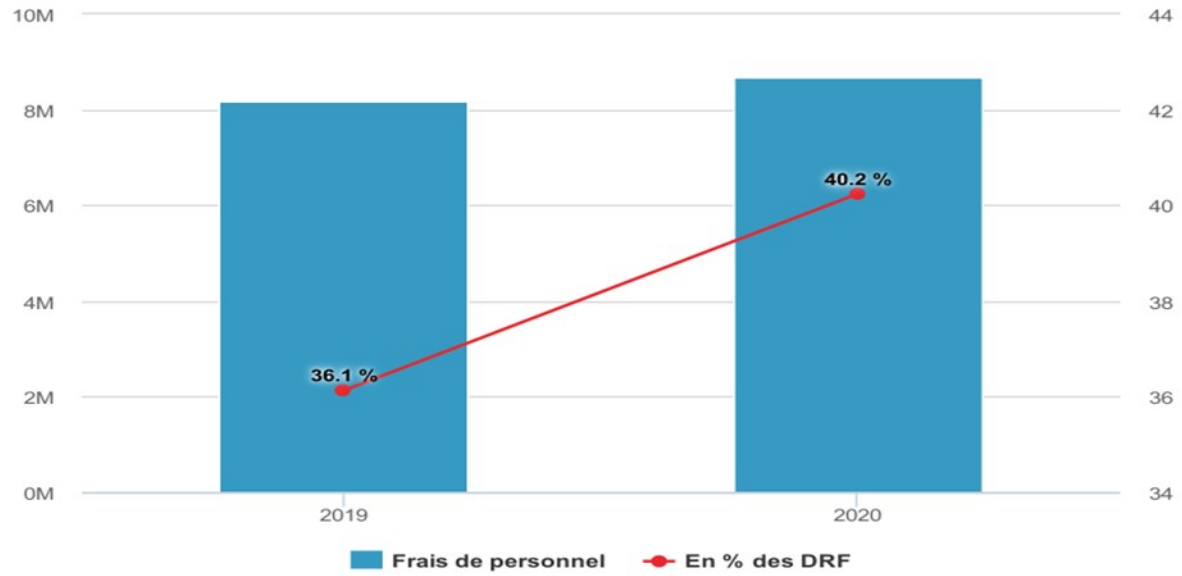

Les évolutions les plus notables concernent :

- +209 k€ pour les services communs techniques

- +70 k€ pour l'ADS et l'adressage

- +50 k€ pour les personnels des budgets annexes

- + 64 k€ en raison d'une décharge syndicale mais compensée en recette

- soit + 98 k€ à la charge directe du budget principal dont évolution statutaire (=43 k€) ; passage en année pleine des recrutements intervenus en 2019, responsable RH, lecture publique (passage à temps complet + recrutement)

- Les charges de fonctionnement (chapitre 011)

	Charges à caractère général	Dont service commun	Variation charges à caractère général
CA 2019	6 020 326,13	461 045,00	27.38 %
CA 2020	6 185 978,41	726 190,00	2.75 %

Les charges liées aux services communs techniques augmentent de 300 k€ (passage en année pleine : en 2019 fonctionnement sur 9 mois) ; les services commuanutaires ont donc dépensé 100 k€ de moins qu'en 2019.

Le détail des charges à caractère général (chapitre 011) :

	2019	% R Réelle	2020	% R Réelle	Observations
615231 - Voiries	1 889 120,76	31 %	1 712 801,19	28 %	
611 - Contrats de prestations de services avec des entreprises	888 374,09	15 %	1 093 204,83	18 %	
62875 - Remboursements de frais Aux communes membres du GFP	694 119,41	12 %	694 406,24	11 %	
61551 - Matériel roulant	292 162,34	5 %	285 021,87	5 %	
6068 - Autres matières et fournitures	42 551,70	1 %	267 446,34	4 %	
60622 - Carburants	231 390,01	4 %	263 957,55	4 %	
6284 - Redevances pour services rendus	199 344,62	3 %	254 240,46	4 %	Piscine du layon avenant +55k€
60612 - Énergie - Électricité	186 595,26	3 %	178 052,28	3 %	
6156 - Maintenance	131 561,87	2 %	151 559,43	2 %	
615221 - Bâtiments publics	199 810,92	3 %	145 518,94	2 %	
6283 - Frais de nettoyage des locaux	142 988,62	2 %	126 891,03	2 %	
60633 - Fournitures de voirie	120 917,81	2 %	112 042,93	2 %	
61558 - Autres biens mobiliers	63 791,55	1 %	103 336,03	2 %	
60632 - Fournitures de petit équipement	53 471,02	1 %	93 855,20	2 %	
6168 - Autres	73 519,04	1 %	84 293,30	1 %	
Autres	810 607,11	13 %	619 350,79	10 %	
TOTAL	**6 020 326,13**		**6 185 978,41**		

- Autres charges de gestion courante

Elles comprennent les dépenses du chapitre 65.

	Autres charges de gestion courante	Variation autres charges de gestion courante
2019	5 860 911,10	23.42 %
2020	4 338 218,47	-25.98 %

L'écart s'explique par la réorganisation des budgets actions économiques en 2019 (1 440 k€).

Le détail des autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

	2019	% R Réelle	2020	% R Réelle	
65548 - Autres contributions	1 654 340,19	28 %	1 694 051,16	39 %	
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	1 314 916,00	22 %	1 254 163,52	29 %	Ecart : 22 k€ de subvention en INV pour écoles de musique et CADC (38 k€) porté au compte 65728
6553 - Service d'incendie	984 262,00	17 %	996 004,00	23 %	
6531 - Indemnités	181 718,77	3 %	177 031,12	4 %	
6558 - Autres contributions obligatoires	63 000,00	1 %	75 000,00	2 %	
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	27 798,74	0 %	45 682,13	1 %	
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	50 256,58	1 %	44 648,83	1 %	
65738 - Autres organismes publics	5 622,00	0 %	38 129,00	1 %	
6533 - Cotisations de retraite	14 732,34	0 %	10 665,54	0 %	
6541 - Créances admises en non-valeur	2 068,79	0 %	1 384,25	0 %	
6535 - Formation	585,00	0 %	715,00	0 %	
65372 - Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	477,45	0 %	446,65	0 %	
6542 - Créances éteintes	156,00	0 %	296,00	0 %	
65888 - Autres	2,44	0 %	1,06	0 %	
657341 - Communes membres du GFP	120 000,00	2 %	0,	0 %	Part 2 mal imputée
Autres	1 440 974,80	25 %	0,00	0 %	Subvention au budget actions économiques
TOTAL	**5 860 911,10**		**4 338 218,47**		

2.3.1.2 Recettes de fonctionnement

	Total des recettes réelles de fonctionnement	Variation RRF
CA 2019	25 351 040,40	7.74 %
CA 2020	24 867 520,83	-1.91 %

Les évolutions sont les suivantes :

	2019	% R Réelle	2020	% R Réelle	
Impôts et taxes	17 724 606,49	70 %	19 084 210,91	77 %	Attributions de compensation SC = 12 mois
Dotations et subventions	4 175 210,10	16 %	4 295 307,73	17 %	3 483 k€ = dotation (+4,5%) ; 812 k€ = subv.
Autres produits courants stricts	3 119 160,61	12 %	1 035 035,45	4 %	En 2019, remboursement du 1er trimestre des charges de personnel des SC (700 k€) + réorganisation budgets éco (814k€) + reprise sur provision =723k€
Atténuations de charges	206 170,34	1 %	271 299,55	1 %	
Total des recettes de gestion courante	**25 225 147,54**	**100 %**	**24 685 853,64**	**99 %**	
Produits financiers	7 064,59	0 %	5 315,28	0 %	
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	118 828,27	0 %	176 351,91	1 %	En 2020 régularisation imputation part 2 (120k€) + remboursements assurances (en 2019 Limousine)
Total des recettes réelles de fonctionnement	**25 351 040,40**	**100 %**	**24 867 520,83**	**100 %**	
Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	3 115 099,96		0,00		
Produits des cessions d'immobilisations	522 800,00		0,00		Régularisation ventes Fontaine aux Clercs (130k€) et bâtiment SMITOM (330 k€)
Excédent de fonctionnement reporté	3 832 299,96		6 128 184,28		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**32 821 240,32**		**30 995 705,11**		
Excédent ou déficit de fonctionnement	6 128 184,28		8 399 803,48		

En matière de fiscalité :

	Base nette habitation	Variation TH	Base nette Foncier Bâti	Variation FB	Base nette Foncier non bâti	Variation FNB	Base nette CFE	Variation CFE	TOTAL BASES	Variation BASE TOT
2019	55 099 686	2.95 %	45 547 720	4.05 %	3 799 585	2.42 %	14 544 281	2.31 %	118 991 272	3.27 %
2020	55 969 000	1.58 %	47 143 000	3.50 %	3 865 000	1.72 %	15 184 000	4.40 %	122 161 000	2.66 %

. Taux et produits

	Produit des impositions directes / population	Produits des impositions directes / population - Moyenne Nationale données 2017
CA 2019	227,25	290,00
CA 2020	232,31	290,00

Les autres impôts et taxes sont constitués de la fiscalité indirecte (articles du chapitre de recettes Impôts et taxes (73) diminué de la fiscalité directe (articles 731) et reversées (articles 732)) et des reversements de fiscalités (732).

	2019	% R Réelle	2020	% R Réelle	Observations
73111 - Taxes foncières et d'habitation	10 521 794,00	59 %	10 834 347,00	57 %	+ 2,3 %
73211 - Attribution de compensation	2 095 276,00	12 %	3 137 183,00	16 %	Passage des services communs sur 12 mois
73112 - Cotisations sur la valeur ajoutée des Entreprises	1 974 759,00	11 %	1 984 068,00	10 %	
7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	1 576 330,00	9 %	1 620 160,00	8 %	+ 2,8 %
73223 - FPIC	731 120,00	4 %	770 228,00	4 %	CIF à 0,505
73113 - Taxe sur les surfaces commerciales	400 213,00	2 %	367 455,00	2 %	Recours auprès de la DDFIP contre dégrèvement en cours
73114 - Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau	187 256,00	1 %	189 772,00	1 %	
7328 - Autres reversements de fiscalité	0,00	0 %	78 999,20	0 %	PART 2
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	165 421,00	1 %	43 178,00	0 %	Rôle sup
7362 - Taxes de séjour	72 437,49	0 %	58 820,71	0 %	
TOTAL	**17 724 606,49**		**19 084 210,91**		

Les dotations et participations comprennent les recettes du chapitre 74 hors dotation globale de fonctionnement.

	2019	% R Réelle	2020	% R Réelle	Observations
7478 - Autres organismes	607 056,07	40 %	558 044,90	35 %	CAF petite enfance
74835 - État - Compensation au titre des exonérations de TH	338 242,00	22 %	361 367,00	23 %	
744 - Dotations : régularisation de l'exercice écoulé	244 690,91	16 %	314 882,76	20 %	
7473 - Départements	103 453,50	7 %	108 646,00	7 %	
74833 - État - Compensation au titre de la CFE	84 441,00	6 %	101 202,00	6 %	
74718 - Autres	0,00	0 %	65 722,00	4 %	Remboursement masques
74748 - Autres communes	10 870,99	1 %	26 157,40	2 %	
7472 - Régions	38 194,00	3 %	24 100,00	2 %	
7477 - Budget communautaire et fonds structurels	60 000,00	4 %	20 000,00	1 %	
7488 - Autres attributions et participations	24 407,63	2 %	9 199,67	1 %	
74834 - État - Compensation au titre des exonérations des TF	663,00	0 %	716,00	0 %	
TOTAL	**1 512 019,10**		**1 590 037,73**		

La dotation globale de fonctionnement (DGF), instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

	DGF	Variation DGF
CA 2019	2 663 191,00	2.52 %
CA 2020	2 705 270,00	1.58 %

Les autres recettes sont constituées des chapitres 70 et 75.

	2019	% R Réelle	2020	% R Réelle	Observations
70875 - Remboursements de frais par les communes membres du GFP	2 348,34	0 %	480 957,38	53 %	Convention petite enfance avec Chalonnes (446k€)
70841 - Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes,	204 450,20	14 %	264 042,99	29 %	+1,5 poste au dév éco ; arrivée responsable de service assainissement
7088 - Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	0,00	0 %	113 350,92	13 %	Remboursement masques par les communes
70845 - Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP	777 499,07	55 %	37 540,14	4 %	Remboursement 1er trimestre charges RH des SC en 2019
70388 - Autres redevances et recettes diverses	9 644,66	1 %	5 224,43	1 %	
Autres	420 160,71	30 %	2 125,39	0 %	En 2019 mauvais imputation convention petite enfance avec Chalonnes (415 k€)
TOTAL	**1 414 102,98**		**903 241,25**		

	2019	% R Réelle	2020	% R Réelle	Observations
752 - Revenus des immeubles	158 998,66	16 %	126 331,95	96 %	
751 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 900,00	0 %	5 460,00	4 %	
7588 - Autres produits divers de gestion courantes	0,60	0 %	2,25	0 %	
Autres	818 456,52	83 %	0,00	0 %	En 2019 réorganisation des budgets éco
TOTAL	**981 355,78**		**131 794,20**		

2.3.1.3 Les investissements en 2020

Plus de 4 millions d'investissements réalisés en 2020 et notamment :

- 850 k€ de travaux de voirie et 181 k€ de matériels
- 1 250 k€ d'acquisition de matériels pour les services communs
- 715 k€ d'acquisition des sites techniques
- 250 k€ pour la maison de la santé
- 552 k€ pour les salles de sport
- 220 k€ de fonds de concours
- 133 k€ de logiciels et matériels informatiques
- 100 k€ pour les bornes électriques

2.3.1.4 Dépense d'investissement 2020

	2019	% R Réelle	2020	% R Réelle	*RAR*	Observations
Dépenses d'équipement brut	3 462 412,48	34 %	4 152 846,51	68 %	*3 538 234,42 €*	
Dépenses financières d'investissement (chap. 204, 26 et 27)	450 954,77	4 %	328 094,79	5 %	*276 931,00 €*	
Total des dépenses réelles d'investissement (hors annuité en capital)	3 913 367,25		4 480 941,30			
Remboursement de capital	1 511 527,75	15 %	1 635 967,68	27 %		
Dépenses d'investissement, opérations d'ordre	3 115 099,96	30 %	0,00	0 %		Réorganisation Budgets écos
Déficit d'investissement reporté	1 768 677,96	17 %	0,00	0 %		
=== TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ===	10 308 672,92		6 116 908,98		***4 105 282,85 €***	

2.3.1.5 Recettes d'Investissement

	2019	% R Réelle	2020	% R Réelle	*RAR*	Observations
Dotations et subventions	3 105 370,47	26 %	3 639 318,93	52 %	*3 241 895,42*	2,345 M€ pour AC
Réduction réelle des dépenses d'investissement	1 105 210,61	9 %	19 242,54	0 %		En 2019 réorga. Budgets écos
Autres recettes réelles d'investissement	174 494,49	1 %	508 433,22	7 %		Chap. 10 (FCTVA) et 45 (compte de tiers)
Total des recettes réelles d'investissement hors emprunt	4 385 075,57		4 167 894,69			
Recettes liées à l'emprunt	300,00	0 %	900,00	0 %		
Recettes d'investissement, opérations d'ordre	4 040 908,85	34 %	1 041 348,37	15 %		En 2019 réorga. Budgets écos
Excédent d'investissement reporté	0,00	0 %	1 748 363,30	25 %		
Excédent capitalisé 1068	3 630 751,80	30 %	0,00	0 %		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	**12 057 036,22**		**6 957 606,36**		***3 241 895,42***	

Le résultat net de l'exercice s'établit à :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 271 619,20 €	- 907 665,92
RESULTAT REPORTE	6 128 184,28 €	1 748 363,30 €
RESULTAT CUMULE	8 399 803,48 €	+ 840 697,38 €
RESTES A REALISER		– 573 270,00

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

La section d'investissement est excédentaire de 840 697,38 € ; mais le delta des restes à réaliser est négatif de 573 270,00 €. La section d'investissement reste globalement excédentaire de 267 427,38 €.

Cependant, les communes versent depuis 2019 des attributions de compensation qui n'ont pas été consommées faute de projet abouti en matière d'aménagement de voirie. Cela représente 1 582 229,53 €. Il est proposé en conséquence d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement pour un montant de 1 314 224 €

L'excédent de fonctionnement reporté serait donc de 7 085 579,48 €. .

2.3.2 Les relations financières Communes/Communautés

Les montants des attributions de compensation ont été modifiés de manière très importante en 2019 pour tenir compte de l'harmonisation des compétences facultatives et optionnelles et de la création des services communs, avec la mise en place, de surcroit, d'attributions de compensation d'investissement. En 2020, les attributions avaient également évolué pour tenir compte du passage en année pleine des services communs.

En février 2021, il sera proposé aux commissions de gestion des modifications de clés de répartition ; or, selon les conventions de service commun, toute modification de la clé nécessite une délibération et un ajustement des Attributions de Compensation en conséquence. Si les commissions de gestion valident les modifications, une délibération sera proposée au conseil de mars ; les communes devront également délibérer. L'ajustement des AC se fera sur le reste de l'année 2021.

Rappel des montants prélevés :

	2020	
AC - : la commune verse à la CC AC + : la CC verse à la Cne	MONTANT DES AC DE FONCTIONNEMENT	MONTANT DES AC D'INVESTISSEMENT
AUBIGNE SUR LAYON	26 713	- 12 000
BEAULIEU SUR LAYON	- 82 311	- 62 980
BELLEVIGNE EN LAYON	- 599 794	- 214 686
BLAISON-SAINT SULPICE	- 157 771	- 129 312
BRISSAC LOIRE AUBANCE	- 334 795	- 418 714
CHALONNES SUR LOIRE	- 229 428	- 212 781
CHAMPTOCE SUR LOIRE	307 932	- 49 808
CHAUDEFONDS/ LAYON	- 107 028	- 27 545
DENEE	- 90 406	- 53 017
GARENNES SUR LOIRE	- 199 825	- 195 789
LA POSSONNIERE	- 183 366	- 74 946
MOZE SUR LOUET	- 76 310	- 43 234
ROCHEFORT SUR LOIRE	- 295 545	- 106 120
SAINT MELAINE/ AUB	96 785	- 196 406
ST GEORGES SUR LOIRE	- 111 597	- 155 259
ST GERMAIN DES PRES	- 39 546	- 18 641
St JEAN DE LA CROIX	- 7 957	- 3 057
TERRANJOU	- 485 091	- 210 958
VAL DU LAYON	- 136 504	- 159 864
	431 430 - 3 137 182	- 2 345 117

2.4 Orientations budgétaires proposées pour 2021

La prudence est recommandée pour cette année 2021, post COVID, avec une économie convalescente et l'impact retardé de la crise sur les produits fiscaux économiques

La mise en œuvre du projet de territoire sera, à nouveau, ralentie

2.4.1 L'Excédent cumulé/fonds de roulement

L'objectif fixé, en 2017 à la création de la CCLLA, de conserver en réserve l'excédent cumulé des 3 ex Communauté de Communes au 31/12/2016 soit environ 3 900 000 € sera à rediscuter lorsque la CCLLA disposera d'une vision plus claire de la situation post crise sanitaire. En effet, des incertitudes pèsent sur les recettes liées aux impôts économiques et sur l'équilibre global de la section de fonctionnement.

Par ailleurs, les excédents cumulés au 31/12/2020 dépassent 9 M€ ; le sujet du niveau de fonds de roulement à maintenir ne présente donc pas de caractère d'urgence

Pour mémoire cependant :

93 % de nos recettes sont versées mensuellement (AC, dotations et fiscalité) et les recettes que l'on peut qualifier d'incertaines représentent en valeur absolue environ 1,5 M€ :

Un mois de dépenses réelle de fonctionnement = 1,4 M€

2.4.2 Les Emprunts

Il avait été proposé en 2020 d'emprunter pour la maison de la santé à hauteur d'environ 780 000 € ; la compétence devant être retransférée aux communes, cet emprunt n'est plus nécessaire.

Il avait également été proposé en 2020 d'emprunter pour acquérir les sites techniques des communes ; ces acquisitions ont été réalisées en 2020 pour les secteurs 1 et 2, sont en cours pour le secteur 4 et en réflexion pour le secteur 3. Un emprunt sera donc inscrit en 2021 pour 646 000 € dans l'attente de la décision du secteur 3 (emprunt à ajouter en DM).

Des travaux sur les sites techniques sont engagés ou vont être engagés sur les secteurs 1, 3 et 4 ; il est proposé que ces travaux soient financés par emprunt pour une estimation sur 2021 de 1 580 000 €.

Les taux prévisionnels restent stables et assez bas pour 2021 ; il est donc encore opportun d'emprunter pour financer ces investissements. La durée soumise à la consultation pourra être de 15, 20 ou 25 ans au regard de la durée d'amortissement des équipements afin de pouvoir comparer les taux et frais bancaires.

Ces nouveaux emprunts porteraient la capacité de désendettement du budget principal à 2,70 ans en 2021 (3,9 ans avec l'endettement du budget actions économiques), ce qui reste raisonnable pour la CCLLA.

2.4.3 Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)

Le CIF de 2020 a atteint 0,505 (contre 0,495 en 2019).

En 2021, le CIF devrait augmenter encore avec pour conséquence une légère augmentation de la part communautaire dans le FPIC et une évolution limitée de la dotation d'intercommunalité.

2.4.4 La CAF (Capacité d'AutoFinancement)

L'écart entre l'épargne de gestion 2020 et celle de 2021 (hors cessions d'immobilisations) s'explique notamment par les effets de la pandémie qui ont retardé la mise en œuvre de certaines dépenses, études, recrutements,…) et empêché la réalisation de certaines activités (soutien à la natation scolaire, magazine,...)

La CAF prévisionnelle 2021, comme celle de 2020, doit être corrigée du poids des services communs qui pèsent pour environ 5 500 000 € en recettes comme en dépenses (avec un décalage lié à la part 2 payée ou remboursée en N+1) : cela représente environ 2,5 points.

	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Recettes de fonctionnement courant : chap. 73 + 74 + 70 +75 +78 (provisions) +013 hors produit exceptionnel 77 et hors 76 – hors cessions	25 225 147,54	24 685 853,64	24 988 860,23
Dépenses de fonctionnement courant : chap. 011 + 012 +014 +65 + 68 (provisions) hors dépenses exceptionnelles 67 et 66	22 454 432,14	21 220 261,80	22 288 428,09
Epargne de gestion	**2 770 715,40**	**3 465 591,84**	**2 710 432,14**
Résultats financiers (intérêts – rembt intérêts par BA)	-175 698,43	-314 278,92	-115 000,00
Résultats exceptionnels 77 (hors cessions immo) - 67 .	103 876,24	161 654,65	4 400,00
Epargne brute	**2 698 893,21**	**3 312 967,57**	**2 599 832,14**
Remboursement courant du capital de la dette	1 511 527,75	1 635 967,68	465 500,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	**1 225 704,40**	**1 717 088,14**	**2 176 332,14**
Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	10.65 %	13.32 %	10.40 %
Dette au 31 12	6 943 625,03	5 290 668,21	7 068 797,35
Capacité de désendettement	**2,57**	**1,60**	**2,71**

Ratios corrigés des services communs techniques + ADS	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Recettes de fonctionnement courant : chap. 73 + 74 + 70 +75 +78 (provisions) +013 hors produit exceptionnel 77 et hors 76 – hors cessions	20 192 853,56	– *5 448 193.44* 19 237 660,20	– *5 609 652,00* 19 389 208,23
Dépenses de fonctionnement courant : chap. 011 + 012 +014 +65 + 68 (provisions) hors dépenses exceptionnelles 67 et 66	17 472 450,80	– *5 303 035,48* 15 917 226,32	– *5 558 842,62* 16 513 563,57
Epargne de gestion	**2 720 402,76**	**3 320 433,88**	**2 651 084,66**
Résultats financiers (intérêts – rembt intérêts par BA)	-175 698,43	-314 278,92	-115 000,00
Résultats exceptionnels 77 (hors cessions immo) - 67 .	103 876,24	42 895,83	4 400,00
Epargne brute	**2 648 580,57**	**3 049 050,79**	**2 540 484,66**
Remboursement courant du capital de la dette	1 511 527,75	1 636 267,68	465 500,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	**1 137 052,82**	**1 372 294,86**	**2 074 984,66**
Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement	13.12 %	15,85 %	13.10 %

L'évolution de l'épargne brute et de son taux [1]:

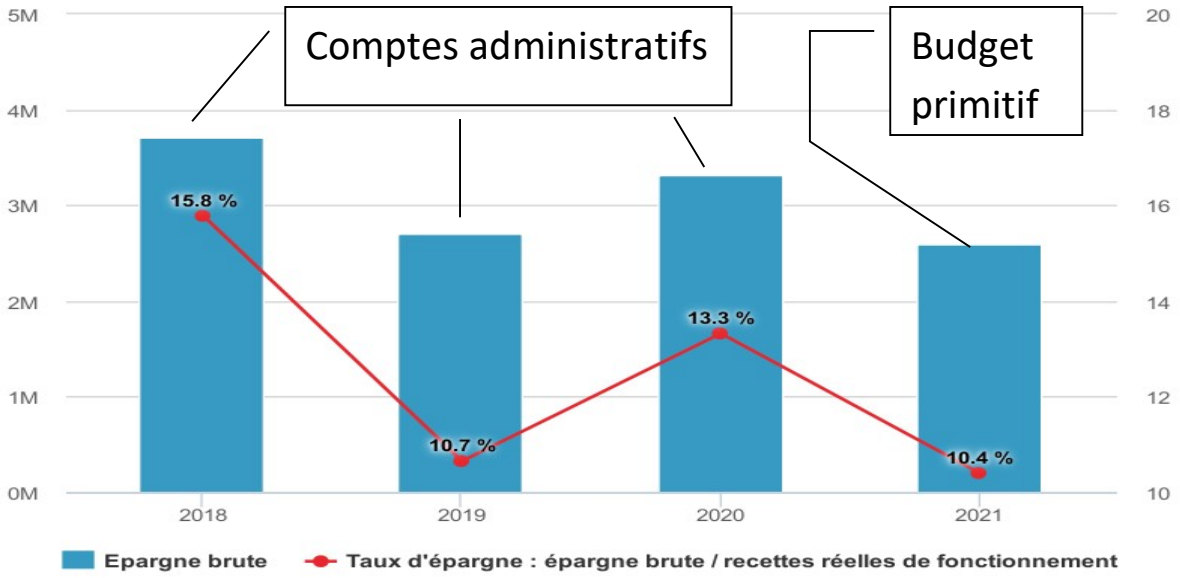

[1] Définitions

Epargne de gestion :

Correspond au différentiel entre les produits courants et les charges courantes, indépendamment des opérations financières. Son emploi est d'assurer le règlement des intérêts.

Epargne brute :

Correspond à l'épargne de gestion diminuée des intérêts dus et du résultat exceptionnel.

Epargne nette/autofinancement :

Elle représente la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les équipements et/ou dans le fond de roulement. L'épargne brute amputée de l'amortissement de la dette, hors réaménagement financé par emprunt et remboursement de la dette récupérable, est appelée épargne nette ou autofinancement net

2.4.5 Le projet politique pour 2021

La Communauté de communes a défini ses compétences en procédant à l'harmonisation de celles-ci à l'échelle de son territoire. Elle a par ailleurs impulsé la démarche d'élaboration d'un projet de territoire et d'un Plan Climat Air Energie qui définissent une stratégie à 10 ans et plan d'actions 2020-2022 ayant fait l'objet d'un vote du conseil communautaire le 24 octobre 2019. 2021 est donc la deuxième année de mise en œuvre du plan d'actions du projet de territoire : certaines actions n'ont pu être menées en 2020 et le seront en 2021 d'autres se poursuivent comme prévu, d'autres encore sont ajournées.
Sur ces bases, les orientations stratégiques pour l'année 2021 sont les suivantes :

Défi n°1. L'urgence environnementale et climatique

- **Habitat :**
  Le suivi-animation de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et de l'HTH (Hébergement Temporaire chez l'Habitant), comprenant notamment la partie communication de l'OPAH, est prévu à hauteur de 172 000 €. *Recettes attendues hors autofinancement : OPAH : 75 000 € (ANAH) et Alisee : 23 900 € (LEADER)*
  (Actions 123, 125, 126, 127, 128)
- **Aménagement**.

  Charte paysagère (action 151) :
  La mission se poursuit avec une phase 2 en 2021. Une nouvelle enveloppe budgétaire a donc été inscrite au BP 2021 d'un montant de 21 000 euros.

  Mobilité (action 131 et 132) :
  Un recrutement est prévu et inscrit au BP 2021-RH sur les mobilités en prévision de prise compétence par la CCLLA. Les missions s'articuleront notamment autour de la finalisation du schéma cyclable et de la réalisation d'un plan de mobilité simplifié.

  SCOT :
  Objectif d'arrêter le projet d'aménagement stratégique.

  Enfin, une nouvelle enveloppe budgétaire de 4000 euros a été inscrite au BP 2021 pour la réalisation d'une plate-forme numérique liée aux données de l'enquête ménage certifiée cerema.

  Recettes attendues hors autofinancement : Charte paysagère : 25 200 € (LEADER) ; Plan de mobilité durable : 23 100 € (LEADER).
- **Bâtiment** :
  L'étude de diagnostic énergétique en cours se poursuit en 2020 sur 30 bâtiments communautaires.
  En investissement, il est prévu l'installation de bornes pour rechargement de véhicules électriques pour 115 000 € (12 SITES) et 150 000 € de véhicules. (action 135)
  Une participation de la Région est attendue pour 112 000 €.

- **Assainissement.** (cf rapport d'orientations budgétaires BA assainissement).

- **Déchets.** (cf rapport d'orientations budgétaires BA déchets)

- **GEMAPI. – environnement (action 1315)**

  Les adhésions aux Syndicat Mixte Layon Aubance Louet (SMLAL), au Syndicat des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) et au SMIB Evre-Thau-St Denis représentent près de 221 000 €

  Le budget de 12 000€ qui a été affecté à l'action votée dans le projet de territoire de soutien au développement des haies bocagères (projet de territoire) n'a pas été retenue pour 2021. En effet, il est demandé un état de la situation sur le territoire afin d'apporter le meilleur service pour tous et de manière équitable sur le territoire.

  Suite à la délégation de gestion des digues à l'Etablissement Public Loire (EPL) pour l'entretien, la surveillance et les travaux des deux digues du territoire, il a été porté 200 000€ en fonctionnement et 168 678€ en investissement. Le budget d'investissement a été augmenté pour répondre à des nouveaux besoins suite aux études préliminaires dans le cadre de futurs travaux notamment (Assistance à maîtrise d'ouvrage, dossier règlementaire…). L'entretien et les travaux dits « d'urgence », ne rentrant pas dans le conventionnement avec l'EPL, il a été prévu un budget supplémentaire en fonctionnement de 10 000€.

  Pour la mise en œuvre de la surveillance un budget de 6 000€ est inscrit pour de l'achat de matériels.

  Concernant le contentieux en cours sur la digue de St Georges, des frais d'avocat ont été inscrits sur 2021 à hauteur de 4 800€ et une enveloppe de 40 000€ en cas de mise en demeure de travaux (le Lion Vert à St Germain).

  Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations sur le territoire de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) des vals d'Authion et de la Loire, 5 000€ ont été portés au budget pour la réalisation d'un diagnostic sur la vulnérabilité des bâtiments intercommunaux situés en zone inondable (non réalisé en 2020).

  Un budget de 13 000€ est prévu pour un diagnostic préalable à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et Hors GEMAPI sur les zones dites "blanches" du territoire, réalisé par le Syndicat Mixte Layon Aubance Louets (étude en cours non finalisée en 2020).

  En investissement, il est prévu une étude et des travaux sur Le Creuzil (Rochefort sur Loire) sur 2020 pour 81 k€.

  De nouvelles actions issues du projet de territoire ont été portées au budget 2021 à savoir :

  - La mise en place d'actions éco-exemplaires en faveur de la biodiversité (éco-pâturage, ruches…) et un accompagnement au développement des énergies renouvelables pour une enveloppe de 25 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement.
  - Une étude sur les corridors écologiques et les Trames Vertes et Bleues (prévue initialement en 2020 sur le budget aménagement) pour 14 000€ (la même somme sera inscrite en 2022)

2. L'organisation du développement à l'échelle de ce nouveau territoire

- **Actions économiques.** (cf rapport d'orientations budgétaires Budget Annexe actions économiques et lotissement)
- **Tourisme**.

  Le schéma directeur tourisme a fixé un plan d'actions qu'il est proposé de décaler à nouveau d'un an en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire. Les subventions à l'office de tourisme (347k€) et au musée (26k€) sont reconduites alors que le Schéma directeur prévoyait une augmentation de la subvention à l'office. Toutefois, 10 000 € sont

inscrits en frais d'étude pour la préfiguration des actions du schéma directeur (fil artistique et création d'évènements).

En investissement, 117 k€ répartis entre :

- Equipement des aires d'arrêt Chalonnes-St Rémy (50 k€)
- Une étude fluvestre Bouchemaine Nantes (5 k€),
- des travaux de création d'un sentier UNESCO (Corniche angevine) pour 62 500 € (60 000 € de subvention).

En recette sont attendus 192 k€ (dont 50 k€ pour des projets finalisés en 2020).

- **Aménagement :**

  Dans le cadre de la prospective sur le foncier à vocation économique, une étude de préfiguration des futurs parcs d'activités communautaires est inscrite pour un montant de 25 000 €. (action 2111)

- **Habitat :**

  Les aides aux particuliers en faveur de la réhabilitation énergétique des logements (OPAH) est réinscrite pour 222k€.

  Pour définir la stratégie Habitat de la CCLLA pour les six prochaines années, prévue au projet de territoire, l'élaboration du PLH va être lancée en 2021 avec une enveloppe de 50000 euros au budget 2021 et une subvention attendue de 15 000 € (action2332).

3. La qualité de l'offre de services aux habitants

- **Voirie.**

  Le budget de fonctionnement de la voirie est augmenté de 1% par rapport au budget 2020 pour tenir compte des avenants négociés en 2020 avec les prestataires.

  En investissement, les enveloppes non consommées sont inscrites en crédits nouveaux pour 1 582 kl€ auxquels s'ajouteront les enveloppes 2020 intégrées aux attributions de compensations, minorées des frais de maîtrise d'œuvre (8,4 %) et de la part des remboursements d'emprunt pour Brissac Loire Aubance et Les Garennes Sur Loire (158 929,5 €) et majorées du FCTVA. SOIT un budget total inscrit de près de 4 180 k€.

  En matière de renouvellement des matériels et véhicules, 1 385 000 € sont inscrits en crédits nouveaux et 40 000 € en crédits reportés.

- **Sport**. (actions 3231, 3232, 3333)

  Le budget Sport 2021 s'élève à 856k€ en fonctionnement, il est majoré de 10 k€ par rapport au BP 2020.

  Les projets les plus importants de 2021 comporteront entre autres :

  - la mise aux normes de la salle Calonna (remplacement des skydômes avec adjonction d'exutoires à fumées) pour un montant de 80 k€ (montant prévu en 2020 mais reports insuffisants donc réinscription)
  - mise en place d'un bouclage sur le réseau ECS (eau chaude sanitaire) de la salle Anjou 2000 et réfection du sol pour un montant estimé de 50 k€
  - changement des gouttières sur la salle B du complexe du Marin pour un montant de 5.5k€
  - travaux de peintures sur la salle du Layon pour un montant de 4000€

- réflexion sur le chauffage de la salle de l'Evière : pas de coût inscrit – nécessité d'une décision modificative en fonction de la solution retenue.

Le montant total de la section investissement est de 731 k€ dont 158 k€ de report, 226 k€ de subvention d'équipement aux communes (ADAP et terrain de sport de Brissac Loire Aubance) et 350 k€ de crédits nouveaux.

- **Culture**.

Culture

En parallèle des actions déjà engagées, la commission mettra en place une démarche pour définir des valeurs et objectifs culturels partagés à l'échelle de la CCLLA, qui permettront de définir un sens commun dans les actions et partenariats. (Action 3221)

Lecture publique (action 3222)

Outre les missions récurrentes du service (animation des groupes de travail, acquisitions, rotations des documents, formation et d'action culturelle, communication, soutien au professionnels et bénévoles, …), la priorité pour 2021 est la poursuite de la mise en place du catalogue commun : passage à une version unique d'orphée, mise en place de règles de catalogage communes, formation des bibliothèques.

En parallèle, le travail de définition d'une charte de réseau sera engagé. L'arrivée d'une 3ème coordinatrice est l'occasion de définir un programme d'action culturelle

Soutien aux écoles de musique (action 3223)

Les conventions d'objectifs et de moyens des écoles de musique seront renouvelées. En parallèle, compte tenu des difficultés rencontrées par certaines écoles de musique dans leur fonctionnement, une étude-accompagnement sera engagée en lien avec France Active pour envisager des pistes de consolidation (mutualisations, fusion, soutien administratif…). L'harmonisation du montant de subvention par élève se fait cette année à enveloppe constante alors qu'il avait été prévu une augmentation régulière sur 5 ans.

Diffusion et action culturelle

Les partenariats financiers avec Village en scènes (136,5k€) et le Village d'artistes (32,5k€) seront poursuivis. D'autre part, des échanges auront lieu avec les partenaires dans le cadre de futures actions éducatives et artistiques.

- **Actions sociales**.

Une acquisition de véhicule pour les coordinatrices (10 000 €) est envisagée.

- **Petite enfance.** (Action 3121)

Les dépenses des gestionnaires semblent maitrisées pour 2021 (augmentation des charges de personnel), malgré la crise qui fait peser des incertitudes sur un retour à la normale, notamment en raison du télétravail et des pertes d'emplois.

En 2021, les 2 actions inscrites dans le projet de Territoire vont être engagées :

1. Un report du projet d'évolution de la halte-garderie de Rochefort en multi-accueil, de 2020 sur 2021. Les objectifs sont :
   - une extension de la capacité d'accueil de 3 à 5 jours
   - une création de 3 places supplémentaire (de 15 à 18)
   - La fourniture des repas

Une phase transitoire pendant des travaux de construction d'une cuisine et d'aménagement d'une chambre, permettra d'accueillir 12 enfants, puis 18 à terme (15 actuellement en halte-garderie sans fourniture des repas).

2. Un engagement du projet de réaménagement et d'extension du multi-accueil à Brissac-Quincé. Une phase d'étude va être lancée en 2021, pour une construction à l'horizon 2022-2023. Les objectifs étant :

- de créer 6 nouvelles places d'accueil (18 à 24 places)
- de créer une salle d'activité mutualisée avec le RAM
- d'apporter plus de confort à l'association Premiers Pas pour la gestion du multi-accueil et de la micro-crèche à Vauchrétien : création d'un bureau administratif, salle de personnel.

Des demandes de financements CAF, Etat, Région seront déposées.

Enfin en investissement, la CCLLA va continuer la mise aux normes et l'amélioration des bâtiments d'accueil de la Petite-Enfance (contrôle d'accès à Rochefort, diagnostic thermique et étanchéité à Chalonnes, peinture façade St Lambert, etc).

- **Accueil des gens du voyage** (actions 2335 et 2336) :

  Pour 2021 les interventions concerneront principalement Martigné Briand avec l'achat d'un terrain (49500 €) en vue d'une délocalisation du site et St Georges sur Loire avec une probable réalisation d'aire de délestage (80 000 €). La recherche de subvention est à l'étude.

  La CCLLA assure désormais la prise en charge des consommations (eau et électricité) des aires de petit passage de Martigné Briand et Brissac Loire Aubance avec des consommations toujours plus élevées.

4 Les services ressources

- **Communication**.

  Il est prévu 4 magazines pour 2021.
  Une enveloppe de 15k€ a été réinscrite pour permettre de recruter un prestataire pour accompagner la définition d'une stratégie de communication.

- **Ressources numériques**.

  A l'exception des logiciels métiers dont les coûts sont inscrits dans les espaces budgétaires dédiés aux politiques publiques concernées (ex : culture, tourisme…), le budget des ressources numériques regroupe tous les besoins communs des services (téléphonie, internet, hébergement, photocopieurs, …) et tous les besoins des services ressources tels que le SIG, les finances, les marchés… en matière de logiciels métiers. Soit 183 K€ (200K€ prévu au BP 2020) stabilisation de l'enveloppe.
  En investissement, il est proposé de réinscrire une enveloppe de 25 k€ pour reprendre l'étude relative à l'établissement d'un schéma directeur informatique (nouveau prestataire). Cette étude préconisera des évolutions et adaptations de nos matériels et infrastructures qui pourraient nécessiter l'inscription de crédits nouveaux (décision modificative à envisager)

Il est également prévu 30k€ pour du matériel pour tous les services et 45 k€ pour des systèmes performants de visioconférence sur les 3 sites administratifs et 19k€ pour les solutions logiciel existantes et leur renouvellement

- **Les services communs**
    - Services techniques : ils pèsent pour 4 739 000 € dans les charges de personnel de la CCLLA et environ 820 000 € de dépenses au chapitre 11. Les recettes de fonctionnement sont augmentées à due concurrence. Les travaux des sites techniques secteurs 1, 3 et 4 sont prévus pour 2 215 000 € (+1 047 k€ de report).
    - ADS : en 2021, la mise en œuvre de la dématérialisation de l'instruction se poursuit
    - Adressage : la mission se poursuit sur les communes dont les adresses ne sont pas encore certifiées.

2.5 La section de fonctionnement

2.5.1 Les recettes de fonctionnement

2.5.1.1 Fiscalité

Les valeurs locatives (ou bases) 2021 sont figées dans la loi de finances 2021. Il est proposé d'ajouter une prévision d'évolution des bases physiques de 1 point pour les taxes foncières et la TEOM, de 1,5 point pour la CFE et de figer la TH qui sera désormais une part de TVA

Il est proposé de ne pas augmenter les taux taxes foncières et de CFE en 2021.

Ces taux sont de :

FB : 2,54 FNB : 9,8 CFE : 22,75

A noter que le taux de CFE fait l'objet d'un lissage sur 6 ans, soit jusqu'en 2022.

- Produits

	2020	2021	% R Réelle
73111 - Taxes foncières et d'habitation	10 834 347,00	10 916 465,67	57 %
73211 - Attribution de compensation	3 137 183,00	3 137 183,00	16,5 %
73112 - CVAE	1 984 068,00	2 179 380,00	11 %
7331 - TEOM	1 620 160,00	1 631 606,52	9 %
73223 - FPIC	770 228,00	770 000,00	4 %
73113 - TASCOM	367 455,00	420 000,00	2 %
7328 - Autres reversements de fiscalité	78 999,20	190 000,00	
73114 - IFER	189 772,00	189 127,00	1 %
7362 - Taxe de séjour	58 820,71	30 000,00	0 %
Autres (rôles sup.)	43 178,00		
TOTAL	19 084 210,91	19 463 762,19	

2.5.1.2 La DGF

Il vous est proposé de retenir par prudence et alors même que la dotation d'intercommunalité devrait augmenter légèrement :

- 100% de la dotation d'intercommunalité 2020 = 1 548 362 €
- 98 % de la dotation de compensation 2020 = 1 133 770 €

	DGF	Variation DGF
2020	2 705 270,00	1.58 %
2021	2 682 132,00	-0.86 %

2.5.1.3 Le FPIC

Il est proposé le maintien du principe de répartition de droit commun entre la CCLLA et les communes. La répartition entre les communes devra faire l'objet d'un vote en juillet 2021 : il sera proposé de maintenir les principes fixés en 2017 dans l'attente des réflexions liées au Pacte financier et fiscal qui doivent démarrer en 2021.

2.5.1.4 La CVAE

La DGFIP a notifié le montant prévisionnel 2021 pour 2 179 380 € soit + 10 % par rapport à 2020).
Pour mémoire, la CVAE d'une entreprise multi-établissement est répartie par établissement selon deux critères : la valeur locative du bâtiment de chaque établissement et les effectifs implantés
Il est proposé d'inscrire 2 179 380 € au BP 2021.

2.5.1.5 La TASCOM

Il est proposé pour 2021 d'inscrire 420 000 € (sous réserve de la réponse de la DDFIP sur les dégrèvements de 51 000 € annoncés fin 2020).

Le coefficient a été modifié en 2020 par le Conseil Communautaire lors de la séance du 15 septembre 2020. (DELCC-2020-09-174) : il est passé de 1,05 à 1,10.

Le Conseil Communautaire peut l'augmenter chaque année au maxi de 0,05 dans la limite du plafond de 1,30.

2.5.1.6 Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement

	Total des recettes réelles de fonctionnement	Variation RRF	RRF/habitants CCLLA	RRF/Habitant Moyenne Nationale
2020	24 867 520,83	-1.91 %	418,53	345,00
2021	25 023 860,23	0.63 %	421,25	345,00

	2020	% R Réelle	2021	% R Réelle	Observations
Impôts et taxes	19 084 210,91	77 %	19 463 762,19	77 %	
Dotations et subventions	4 295 307,73	17 %	4 346 599,00	18 %	
Autres produits courants stricts : chap. 70/75/78	1 035 035,45	4 %	1 067 899,04	4 %	
Atténuations de charges	271 299,55	1 %	120 600,00	1 %	
Total des recettes de gestion courante	**24 685 853,64**	**99 %**	**24 998 860,23**	**100 %**	
Produits financiers	5 315,28	0 %	5 000,00	0 %	
Produits exceptionnels (Hors cessions d'immobilisations)	176 351,91	1 %	20 000,00	0 %	
Total des recettes réelles de fonctionnement	**24 867 520,83**	**100 %**	**25 023 860,23**	**100 %**	

Recettes de fonctionnement, opérations d'ordre	0,00		0,00		
Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00		
Excédent de fonctionnement reporté	6 128 184,28		7 085 579,48		1 314 224 € affectés en section d'investissement
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**30 995 705,11**		**32 109 439,71**		
Excédent	8 399 803,27				

2.5.2 Dépenses de fonctionnement

2.5.2.1 Les orientations 2021 : réalisation du projet de territoire et maitrise des dépenses hors opérations nouvelles

Lors des discussions relatives au projet de territoire et son financement, il avait été convenu que les dépenses hors projet de territoire sur les chapitres 011 – charges à caractère général- et 65 – autres charges de gestion courante – ne devraient pas augmenter de plus de 1%.

L'année 2020 ayant été particulière, il convient de comparer non pas le CA 2020 au BP 2021 mais bien le BP 2020 au BP 2021 : l'augmentation est maitrisée puisqu'elle est inférieure à 0,8 %

Les services communs pèsent sur le chapitre 011 pour 820 k€ (+90k€ par rapport à 2020).

Quant aux frais de personnel, il avait été envisagé une augmentation annuelle de 2% des charges dans la prospective associée au projet de territoire.

Les évolutions de la masse salariale entre 2020 et 2021 sont de 540 k€ répartis comme suit :

- + 204 k€ pour les services techniques communs validés par les commissions de gestion,
- + 137 k€ pour les services assainissement collectif et assainissement non collectif ;
- + 31 k€ pour les autres budgets annexes (actions économiques et déchets) ;
- Des recrutements non réalisés en 2020 ou nouveaux
    - Mobilité : CDD 3 ans à compter 1/04
    - Archivage : CDD 9mois
    - SIG : 6 mois 50 %
    - Ressources Num. : CDD 6 mois
    - BE voirie : 1 poste de responsable
- En moins sur assurance personnel, en raison du non renouvellement du contrat avec le centre de gestion : 85 k€

L'augmentation de la masse salariale hors service commun est donc de 3.9% et de 2,3% sans les personnels des budgets annexes.

2.5.2.2 Les dépenses réelles 2021

	Total des dépenses réelles de fonctionnement	Variation DRF	DRF/ habitant CCLLA	DRF/ habitant - Moyenne nationale
2020	21 554 553,47	-4.85 %/ +4,2%	374,37	291,00
2021	22 421 808,19	4.02 %	389,43	291,00

Voir pour évolution des dépenses entre 2019 et 2020 le commentaire page 20

2.5.2.3 Dépenses imprévues

Une enveloppe dépenses imprévues peut être maintenue en Fonctionnement pour 2021 à hauteur de 7,5% des DRF (1 650 k€).

2.5.2.4 Personnel

Voir annexe RH

2.5.2.5 Les Subventions versées

Elles sont stables en 2021 :

	VERSEE 2019	VERSEE 2020	PROPOSEE POUR 2021	OBSERVATIONS
ECOLES DE MUSIQUE	420 756 €	430 849	429 674	
CULTURE	212 500 €	201 204 €	213 720	Village d'artistes 32 500 ; VES 136 500 € ; CADC : 44 7200 € (+12 200 € par rapport à 2020 mais recette équivalente)
TOURISME	367 140 €	367 140 €	367 140 €	
PETITE ENFANCE	314 520 €	309 614	312 983	
	1 318 910 €	**1 307 814 €**		

2.5.3 Prévisions 2021 :

	2020	% R Réelle	2021	% R Réelle	Observation
Charges à caractère général	6 185 978,41	29 %	6 756 185,89	30 %	Seulement 1,1 % par rapport au BP 2020 (1)
Charges de personnel	8 674 506,44	40 %	9 217 732,00	41 %	Voir Focus RH
Atténuations de produits	2 021 558,69	9 %	1 821 770,00	8 %	Part 2 2021 moins importante (50 k€ au lieu de 250 k€)
Autres charges de gestion courante	4 338 218,47	20 %	4 492 740,30	20 %	+ 115 k€ de GEMAPI
Total des dépenses de gestion courante	**21 220 262,01**	**98 %**	**22 288 428,19**	**99 %**	
Charges financières	319 594,20	1 %	120 000,00	1 %	
Charges exceptionnelles (Hors cessions d'immo.)	14 697,26	0 %	15 600,00	0 %	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	**21 554 553,47**	**100 %**	**22 424 028,19**	**100 %**	
Dépenses de fonctionnement, opérations d'ordre	1 041 348,37		1 279 482,22		Amortissements – transferts entre budgets en 2019
=== TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ===	**22 595 901,84**		**23 703 510,41**		

(1) Pour les charges à caractère général, l'augmentation de 570k€ s'explique en partie par la non réalisation en 2020 de ce qui était prévu au budget primitif :

- 130 k€ en entretien de voirie (dont 30 k€ de fournitures)
- 118 k€ + 63 k€ d'études et honoraires non réalisés (report) ***auxquels s'ajoutent 20 k€ pour un accompagnement à la réflexion sur le Pacte financier et fiscal***
- 30 k€ en formation (à rattraper sur 2021)
- 92 k€ entrées et transport piscine
- 30 k€ de publication de magazine
- 14 k€ de frais de déplacement
- 30 k€ de nettoyage EPI

Les dépenses du projet de territoire sont les suivantes :

- + 153 k€ par rapport au CA 2020 dans le cadre de la montée en charge de la compétence GEMAPI (Chap. 65),
- + 46 k€ par rapport au CA 2020 (170 k€ inscrits au BP) dans le cadre de la politique Habitat,
- + 25 k€ pour une étude sur le foncier économique,
- + 14 k€ pour les études relatives à la continuité de la trame verte et bleue
- + 35 k€ pour la préservation de la biodiversité et le développement des énergies renouvelables
- + 10 k€ en culture,
- + 29 k€ en petite enfance.

Une ligne de dépenses imprévues est proposée à hauteur de 1 650 000 € soit 7,4 %.

Le virement à la section d'investissement serait en conséquence de : 6 755 929,22 €

2.6 La section d'investissement

Il est proposé comme en 2020 de voter le budget par opération afin de gérer en toute transparence les enveloppes voirie par commune en recettes comme en dépenses et suivre les dépenses par politique publique ou grands projets

540	MUSEE DE LA VIGNE ET DU VIN	91014	TRAVAUX VOIRIE ST GEORGES
554	MAISON SANTE MARTIGNE	91015	TRAVAUX VOIRIE ST GERMAIN
901	MATERIELS ADMINISTRATIFS ET DIVERS	91016	TRAVAUX VOIRIE ST JEAN
902	BATIMENTS SIEGES	91018	TRAVAUX VOIRIE TERRANJOU
904	VOIRIE MATERIELS MOE DIVERS	91019	TRAVAUX VOIRIE VAL DL
91001	TRAVAUX VOIRIE AUBIGNE	915	TOURISME
91002	TRAVAUX VOIRIE BEAULIEU	920	AIRES D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE
91003	TRAVAUX VOIRIE BELLEVIGNE	939	FONDS DE CONCOURS
91004	TRAVAUX VOIRIE BLAISON	941	HABITAT
91005	TRAVAUX VOIRIE BRISSAC LA	944	GEMAPI
91006	TRAVAUX VOIRIE CHALONNES	947	CRECHES - HALTE GARDERIES
91007	TRAVAUX VOIRIE CHAMPTOCE	95001	INV SECTEUR 1
91008	TRAVAUX VOIRIE CHAUDEFONDS	95002	INV SECTEUR 2
91009	TRAVAUX VOIRIE DENEE	95003	INV SECTEUR 3
91010	TRAVAUX VOIRIE GARENNES	95004	INV SECTEUR 4
91011	TRAVAUX VOIRIE MOZE	95005	INV SECTEUR 5
91012	TRAVAUX VORIE POSSONNIERE	960	SPORT
91013	TRAVAUX VOIRIE ROCHEFORT	970	CULTURE
91017	TRAVAUX VOIRIE ST MELAINE		

2.6.1 Les recettes d'investissement

CHAP	Libellé	BP + rar 2020	réalisé 2020	*RAR*	BP 2021+RAR	observations
13	Subventions d'invt	3 987 616,89	3 233 670,61	*2 677 714,17*	6 134 371,41	AC invt = 2,345 M€
16	Emprunts	2 085 964,00	900,00		2 225 840,00	sites techniques
10	Dotations fonds divers réserve (FCTVA)	500 000,00	405 648,32		500 000,00	
1068	Excédent de fct				1 314 224,00	
27	Autre immob. Financière	41 000,00	40 088,25		42 000,00	Rembt budget déchets
23	Opération patrimoniale	0,00	19 242,54		0,00	
45	Op. pour compte de tiers	262 365,62	468 344,97	*564 181,25*	714 181,25	
Recettes réelles totales		**9 349 004,27**	**4 167 894,69**	***3 241 895,42***	**10 930 616,66**	
021	Virement de la sect. de FCT	5 487 657,94			6 755 929,22	
024	Cessions d'actifs	0,00	0,00		122 209,00	
040	Op. D'ordre de transfert entre section	1 050 000,00	1 041 348,37		1 279 482,30	
recettes d'ordre totales		**6 537 657,94**	**1 041 348,37**		**8 157 620,52**	
Total		**15 886 662,21**	**5 209 243,06**	***3 241 895,42***	**19 088 237,18**	
Excédent d'investissement		**1 748 363,30**	1 748 363,30	*-573 270,00*	841 276,74	
TOTAL		**17 635 025,51**	**6 957 606,36**		**19 929 513,92**	

Les restes à réaliser en recettes concernent : maison de la santé (870k€), salles de sport (300k€), CT sect4 (500k€), bornes et véhicules électriques (112 k€), voirie (700 k€), tourisme (100k€)

2.6.2 Les dépenses d'investissement 2021

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2021			
POLITIQUE PUBLIQUE	**PROJET**	**MONTANT**	
	FONDS DE CONCOURS	**670 000,00 €**	
Social	maison de la santé	1 033 000,00 €	
voirie	toutes les communes y compris MOE	4 500 000,00 €	**5 880 000,00 €**
	matériel de voirie (dont 2 véhicules élec)	1 380 000,00 €	
service commun	travaux sur site technique secteurs1, 3, 4, 5	3 250 000,00 €	**4 750 000,00 €**
	acquisitions de matériels/renouvellement	1 500 000,00 €	
batiment	bornes et véhicules électriques et divers tx	370 000,00 €	
sport	remise en état d'équipement	399 000,00 €	
habitat	OPAH	270 000,00 €	
gens du voyage	MOUS et Tx divers	130 000,00 €	
gemapi	TRAVAUX ET ETUDES	260 000,00 €	
petite enfance	projet Rochefort + divers travaux	223 000,00 €	
tourisme	sentier unesco + divers	220 000,00 €	
informatique	schéma directeur/matériel/logiciel	130 000,00 €	
	TOTAL INVESTISSEMENT 2020	**14 335 000,00 €**	

A noter : l'inscription d'une enveloppe de 40 k€ pour une étude relative à la construction d'un siège unique communautaire (opportunité et programmation)

<u>Les opérations en cours à terminer – restes à réaliser</u>

- La maison de la santé : 1 M €
- Salles de sport : 160 k€
- La construction des sites techniques secteurs 1 et 4 : 1M€
- Acquisition de matériels Services communs : 283 k€
- Les fonds de concours 180 k€
- Bornes et véhicules électriques 200 k€
- Tourisme (panneaux de signalisation des sentiers + véhicule OT) : 87 k€

Les fonds de concours

2019 était la dernière année pour engager les dépenses éligibles au fonds de concours de l'ex CCLL. En 2021, toutes les opérations seront terminées et les fonds seront versés. Les restes à réaliser s'élèvent à 180 00 €

FONDS DE CONCOURS 2020			2021	
Communes	**Projets**	**Montants 2020**	**Montants à inscrire**	
Chalonnes	Aménagement école Joubert		23 756,00 €	rar
St-Georges	Médiathèque		23 037,00 €	rar
La Possonnière	Extension et réhabilitation du restaurant scolaire	50 000,00 €		
Champtocé	Presbytère	27000,00 €	63 000,00 €	rar
Denée	Aménagement des remparts (repoussé à 2018)	9 000,00 €	20 427,00 €	
	Restaurant	21 000,00 €	49 573,00 €	rar
St-Germain	Garderie périscolaire	41 710,25 €		
	Rénovation commerce	6 670,45 €		
Chaudefonds	Accessibilité école la source	33 623,28 €		
	Rénovation salle communale	28 315,81 €		
DIVERS	SIEML PCRS	31 042,00 €	39 200,00 €	
Brissac Loire Aubance	Terrain de foot	€	196 000,00 €	
Plusieurs communes	ADAP pour compétences sport/culture transférées		30 000,00 €	
OPAH		13 273,00 €	222 000,00 €	
Culture	Console pour VES EN 2020Console pour VES EN 2020	7 500,00 €		
	Bibliothèques communales – informatisation 2021		4 000,00 €	
	TOTAL	**271 134,79 €**	**670 993,00 €**	

Le projet de budget – dépenses d'investissement

CHAP	Libellé	BP + rar 2020	réalisé 2020	*RAR*	BP 2021	OBSERVATIONS
16	emprunts	647 500,00	1 635 967,68		465 500,00	
20	immob. Incorporelles	233 600,00	144 411,31	*25 900,00*	202 070,00	
204	Subv. D'équipement	508 198,00	271 134,79	*209 431,00*	708 131,00	
21	immob. Corporelles	3 056 607,00	1 744 127,29	*614 757,15*	3 676 079,15	
23	immob. En cours	5 217 205,64	1 931 120,99	*2 417 881,04*	9 781 385,44	
020	*dépenses imprévues*	700 000,00			860 000,00	7,4 %
23	*immob. réserve*	2 878 266,40			3 528 152,10	
26	participations	26 000,00	56 960,00	*7 500,00*	18 500,00	
27	Autre immob. financière			*60 000,00*	60 000,00	Avance Budget ANC
45	op. pour compte de tiers	333 186,92	*333 186,92*	*479 696,23*	629 696,23	
dépenses réelles totales		**17 635 025,51**	**6 116 908,98**	**6 116 908,98**	**19 929 513,92**	

2.7 La prospective 2021-2024

Deux scénarii sont présentés :

- Le premier a déjà été présenté il envisage une baisse des recettes économiques en 2022 puis un redressement conformément aux prévisions de la loi de finances
- Le second plus optimiste fait suite aux échanges entre les élus de la commission des finances et au maintien du « filet de sécurité » de l'Etat prolongé en 2021 et qui pourrait l'être en 2022.

Il est possible que la réalité se situe entre ces deux scénarii.

Pour la section de fonctionnement

- Progression des dépenses de fonctionnement : 1% (CHAP 65 et 011) et 2 % pour le personnel à compter de 2022 (intégration des données du budget prévisionnel 2021 détaillé dans le présent ROB compte tenu des besoins en personnels identifiés et non réalisés en 2020 tant pour la CCLLA que pour les services communs).
- Intégration des dépenses nouvelles du projet de territoire et notamment :
  - +353 k€ en 2021 par rapport au Compte Administratif 2020
  - le plan mobilité à compter de 2022 = +150 k€/an,
  - le tourisme = +125 k€/an à compter de 2022
  - la petite enfance = +25 k€ en 2022
- Une subvention annuelle de 300 k€ à compter de 2022 au budget Actions Economiques.
- Recettes :
  - Scénario 1 : Progression des produits de taxe foncière : 1 %. Compensation de TH : +3%/an à compter de 2022 ; CFE = -9 % (2022) puis +3% et CVAE = -9 % en 2022 et +3% à compter de 2023.
  - Scénario 2 : Progression des produits de taxe foncière : 1 %. Compensation de TH : +3%/an à compter de 2022 ; CFE = 0 % (2022 à 2024) et CVAE = 0% en 2022 et +3% à compter de 2023.
  - à compter de 2022, suppression de la TEOM (harmonisation du mode de financement de la compétence déchet, sachant que la dépense correspondante pour le SMITOM sera transférée vers le budget annexe Déchets).
  - Progression de la part des attributions de compensation attachée au financement des services communs selon les mêmes principes que ceux retenus en matière de dépense (+1 % en charges de fonctionnement et + 2 % en charges de personnel).
  - Stabilité des dotations et subventions.

Pour la section d'investissement

- 24 M€ de dépenses dites récurrentes (voirie et service communs notamment + entretien du patrimoine communautaire).
- Poursuite des projets engagés mais neutralisation des dépenses de la maison de la santé en raison du transfert de compétence.
- 5 M€ de projets issus du plan d'actions 2020-2022 du projet de territoire : PLH, programme tourisme, petite enfance, mobilité, aides à la rénovation énergétique des logements, …
- Une hypothèse d'investissement supplémentaire de 5 000 000 € sur 2022/2023
- Emprunts nouveaux de 2 225 k€ en 2021 et 2 000 k€ en 2023 pour financer des équipements structurants : 20 ans à 1% selon les conditions connues actuellement.

Sur ces bases, les budgets communautaires évolueraient de la façon suivante :

SCENARIO 1 dit « pessimiste »

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement courant	25 225 147,56	24 685 853,64	24 998 860,23	23 113 177,48	23 296 132,53	23 677 975,05
Dépenses de fonctionnement courant	22 501 602,20	21 220 262,01	22 288 428,19	21 837 889,73	21 879 844,42	22 173 620,11
Epargne de gestion	**2 723 545,36**	**3 465 591,63**	**2 710 432,04**	1 275 287,75	1 416 288,11	1 504 354,94
Résultats financiers	-175 698,43	-314 278,92	-115 000,00	-134 252,76	-131 314,80	-129 780,37
Résultats exceptionnels	103 876,24	161 654,65	4 400,00	5 300,00	5 300,00	6 000,00
Epargne brute	**2 651 723,17**	**3 312 967,36**	**2 599 832,04**	**1 146 334,99**	**1 290 273,31**	**1 380 574,57**
Remboursement courant du capital de la dette	1 511 527,75	1 635 967,68	465 500,00	511 506,01	667 150,73	626 413,97
Remboursement d'emprunt du BA déchets		40 088,25	42 000,00	43 832,27	6 968,17	0,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	**1 140 195,42**	**1 717 087,93**	**2 176 332,04**	**678 661,25**	**630 090,75**	**754 160,60**
Dépenses réelles d'investissement	3 815 937,45	4 480 941,30	15 075 861,82	8 526 700,00	7 520 695,58	4 892 721,78
Recettes réelles d'investissement	4 385 275,57	4 128 385,80	7 470 761,66	6 085 719,46	4 833 814,48	4 119 289,51
Besoin de financement	**-569 338,12**	**352 555,50**	**7 605 100,16**	**2 440 980,54**	**2 686 881,10**	**773 432,27**
Emprunts nouveaux	0,00	0,00	2 225 840,00	0,00	2 000 000,00	0,00
Résultat de l'exercice N au 31/12	**7 926 707,34**	**9 241 080,01**	**5 196 875,36**	**3 434 556,07**	**3 377 765,72**	**3 358 494,05**
Dette au 31 12	7 240 329,62	5 290 668,21	7 051 508,21	6 540 502,20	7 873 851,47	7 247 437,50
Capacité de désendettement		1,60	2,71	5,71	6,10	5,25
Fonds de roulement en jours de dépenses réelles de fonctionnement	125,71	154,34	83,43	56	55	54

SCENARIO 2 dit « optimiste »

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement courant	25 225 147,56	24 685 853,64	24 998 860,23	23 622 508,30	23 716 347,74	24 006 401,17
Dépenses de fonctionnement courant	22 501 602,20	21 220 262,01	22 288 428,19	21 837 889,73	21 879 844,42	22 173 620,11
Epargne de gestion	**2 723 545,36**	**3 465 591,63**	**2 710 432,04**	**1 784 618,57**	**1 836 503,32**	**1 832 781,06**
Résultats financiers	-175 698,43	-314 278,92	-115 000,00	-134 252,76	-131 314,80	-129 780,37
Résultats exceptionnels	103 876,24	161 654,65	4 400,00	5 300,00	5 300,00	6 000,00
Epargne brute	**2 651 723,17**	**3 312 967,36**	**2 599 832,04**	**1 655 665,81**	**1 710 488,52**	**1 709 000,69**
Remboursement courant du capital de la dette	1 511 527,75	1 635 967,68	465 500,00	511 506,01	667 150,73	626 413,97
Remboursement d'emprunt du BA déchets		40 088,25	42 000,00	43 832,27	6 968,17	0,00
Epargne Disponible (Autofinancement net)	**1 140 195,42**	**1 717 087,93**	**2 176 332,04**	**1 187 992,07**	**1 050 305,96**	**1 082 586,72**
Dépenses réelles d'investissement	3 815 937,45	4 480 941,30	15 075 861,82	8 526 700,00	7 520 695,58	4 892 721,78
Recettes réelles d'investissement	4 385 275,57	4 128 385,80	7 470 761,66	6 085 719,46	4 833 814,48	4 119 289,51
Besoin de financement	**-569 338,12**	**352 555,50**	**7 605 100,16**	**2 440 980,54**	**2 686 881,10**	**773 432,27**
Emprunts nouveaux	0,00	0,00	2 225 840,00	0,00	2 000 000,00	0,00
Résultat de l'exercice N au 31/12	**7 926 707,34**	**9 241 080,01**	**5 196 875,36**	**3 943 886,89**	**4 307 311,75**	**4 616 466,20**
Dette au 31 12	7 240 329,62	5 290 668,21	7 051 508,21	6 540 502,20	7 873 851,47	7 247 437,50
Capacité de désendettement		1,60	2,71	3,95	4,60	4,24
Fonds de roulement en jours de dépenses réelles de fonctionnement	125,71	154,34	83,43	64,56	70,40	74,47

Dans les deux scénarii, le projet de territoire est réalisé. Le décroché que l'on observe en 2022 est lié principalement 3 événements : la mise en place d'une subvention au budget annexe actions économiques (300k€), le transfert de la TEOM et de la dépense correspondante sur un budget annexe déchets (300k€), la mise en œuvre du projet de territoire (mobilité et tourisme pour + de 250 k€).

Dans le premier scénario l'épargne nette tombe à 630 k€ en 2023 : à ce niveau elle est insuffisante pour faire face à au maintien en état des équipements communautaires

Dans le scénario 2, nous maintenons une épargne nette supérieure à 1M€ ce qui devrait permettre d'entretenir le patrimoine communautaire.

SCENARIO 1 dit « pessimiste »

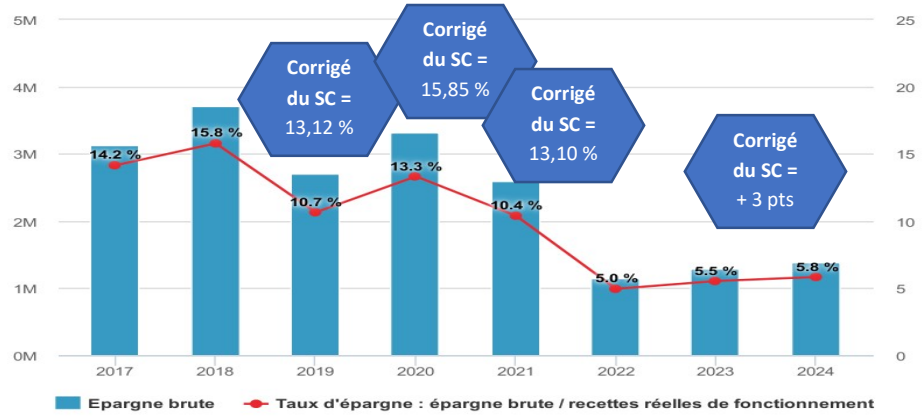

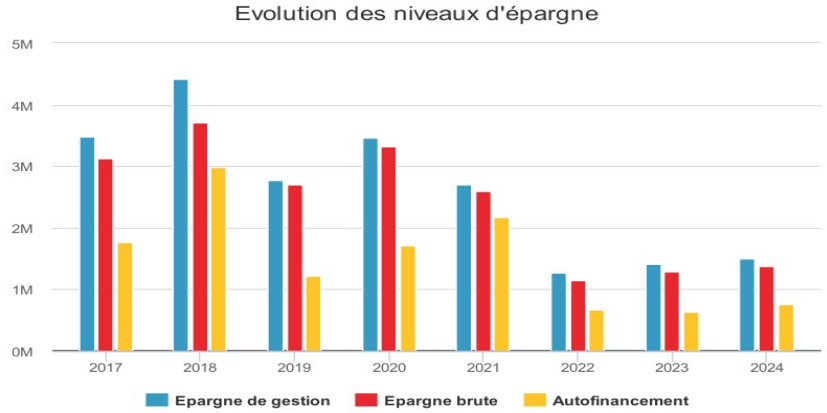

SCENARIO 2 dit « optimiste »

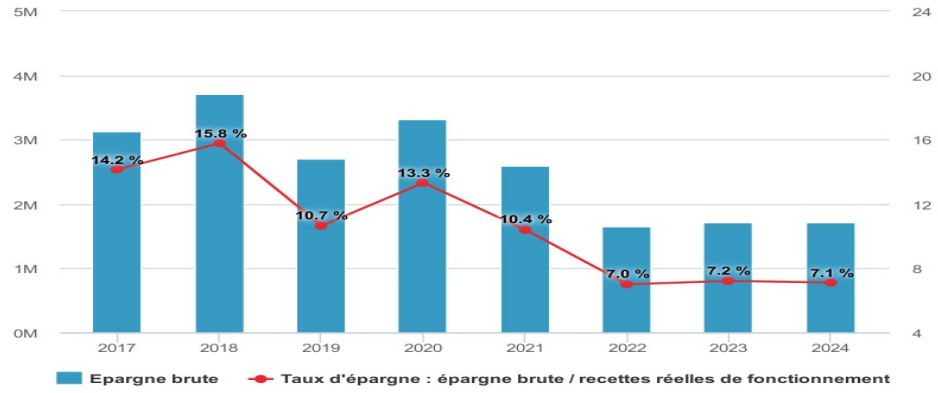

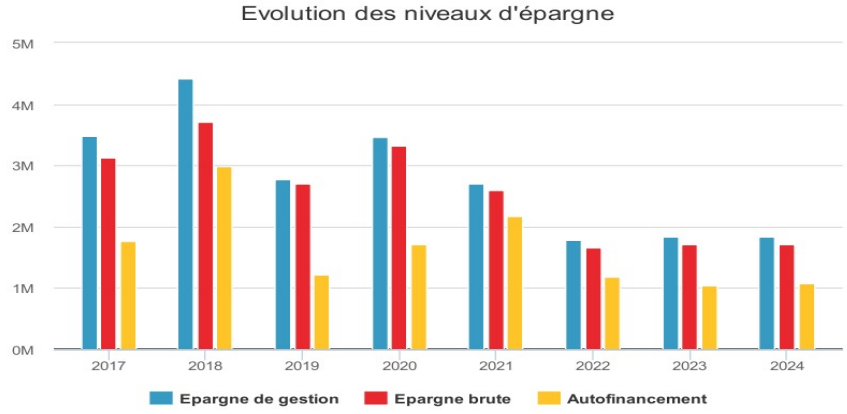

Quel que soit le scénario, nous maintenons une bonne capacité d'emprunt (l'emprunt de 2M€ en 2023 est sans incidence sur le capital à rembourser en 2024).
La différence entre les deux scénarii est la capacité de désendettement qui est dégradée dans le scénario 1 en raison d'une CAF brute moins élevée.

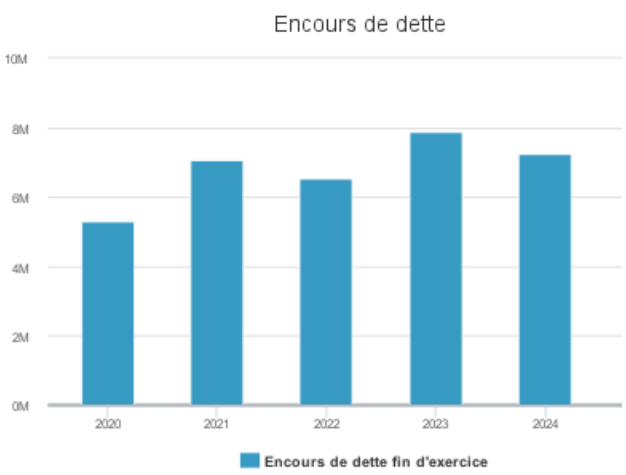

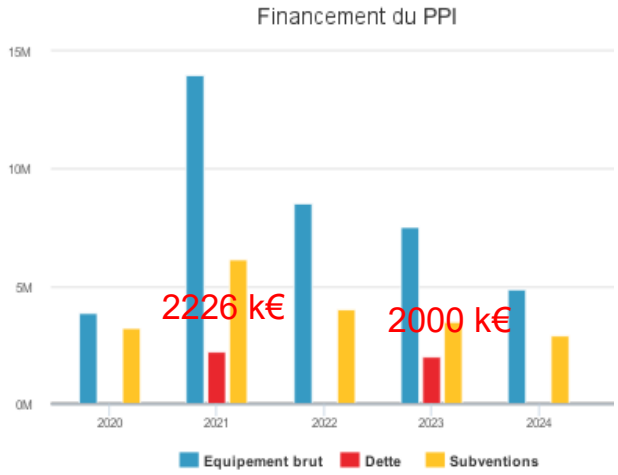

Il est donc nécessaire de rester vigilant au regard de la situation pandémique qui pourrait perturber les recettes fiscales des années 2022 et 2023 même si pour le moment l'Etat garantit les ressources des collectivités.

Comme en 2020, il reste nécessaire :

- De renforcer le suivi des dépenses de fonctionnement. Dans ce cadre et dans le prolongement du contrôle d'exécution budgétaire mis en place en 2018, il doit être mis en place un contrôle de gestion sur les dépenses les plus significatives (charges de fonctionnement des bâtiments, réparation et entretien des matériels, carburant, achats de matériels et de prestations, frais de déplacement dans le cadre de la politique de renouvellement des véhicules de service …). Il s'agit d'impulser et de concevoir des dispositifs de suivi et d'analyse des coûts pour engager des actions permettant la maîtrise des évolutions les plus significatives.

- D'optimiser les recettes de fonctionnement : achèvement de l'étude d'optimisation des bases, réflexions sur une éventuelle taxe Gemapi

3 LES BUDGETS ANNEXES

3.1 Le budget annexe assainissement collectif (action 137)

3.1.1 L'exécution budgétaire 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020	Observations
DEPENSES	**567 726,23 €**	**2 410 945,39 €**	**632 633,92 €**	
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 325,10 €	165 656,00 €	82 751,24 €	
012-CHARGES DE PERSONNEL	79 776,20 €	105 491,00 €	103 435,80 €	Recrutement responsable assainissement
022 - DEPENSES IMPREVUES		9 509,00 €		
023 - VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT		1 659 835,39 €		
042 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMOS	396 169,04 €	448 273,00 €	428 628,97 €	
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0 €	9 181,00 €	5 762,80 €	
66 - CHARGES FINANCIERES	14 455,89 €	11 000,00 €	10 721,84 €	
67 - TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	0 €	2 000,00 €	1 333,27 €	
RECETTES	**1 952 515,96 €**	**2 410 945,39 €**	**2 423 544,68 €**	
002 - EXCEDENT REPORTE	914 607,05 €	1 341 866,39 €	1 341 866,39 €	
042 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	95 731,88 €	99 079,00 €	99 076,71 €	
70613 - REDEVANCES PERCUES DES PARTICULIERS PFAC	62 872,46 €	150 000,00 €	159 002,01 €	
748 – SUBVENTION D'EXPLOITATION	10 778,01 €	10 000,00 €	0,00 €	
757 - REDEVANCE PERCUE PAR LE FERMIER	825 603,22 €	810 000,00 €	823 598,57 €	
778 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	42 923,34 €	0,00 €	1,00 €	
RESULTAT	**1 384 789,73 €**	**- €**	**1 790 910,76 €**	

SECTION D'INVESTISSEMENT TTC	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020	RAR	Observations
DEPENSES	**997 149,89 €**	**7 225 395,63 €**	**849 461,45 €**	**2 702 709,65 €**	
001 – SOLDE d'EXECUTION REPORTE	131 703,31 €				
040 - AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS	95 731,88 €	99 079,00 €	99 076,71 €		
041 - CREANCES SUR TRANSFERT TVA	167 542,83 €	914 261,00 €	52 424,87 €		= TVA du compte 23
16 - EMPRUNTS	182 777,24 €	183 609,00 €	183 607,23 €		
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	158 516,53 €	128 694,20 €	22 114,80 €	37 000,00 €	Etude Schéma Directeur
21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES		49 400,00 €	23 214,33 €	25 109,24 €	
2317 - TRAVAUX	260 878,10 €	4 694 499,63 €	422 786,20 €	1 530 984,92 €	
45 – opération pour compte de tiers		1 155 852,80 €	46 237,31 €	1 109 615,49 €	

RECETTES	1 285 717,00 €	7 225 395,63 €	1 240 469,71 €	1 824 415,15 €	
001 – SOLDE d'EXECUTION REPORTE		288 567,11 €	288 567,11 €		
021 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 659 835,39 €			
040 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO	396 169,04 €	448 273,00 €	428 628,97 €		
041 - CREANCES SUR TRANSFERT TVA	167 542,83 €	914 261,00 €	52 424,87 €		Tva du cpte 23 à transférer sur le cpte 27
1068- Excédent d'exploitation reversé	376 474,70 €				
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	177 987,60 €	1 844 345,33 €	349 185,38 €	727 857,49 €	
2762 - CREANCES SUR TRANSFERT TVA	167 542,83 €	914 261,00 €	52 424,87 €		Tva récupérée sur dépenses du cpte 23
45 – opération pour compte de tiers		1 155 852,80 €	59 295,14 €	1 096 557,66 €	
RESULTAT	+288 567,11 €	**- €**	+ 391 008,26 €	- 878 294,50 €	

Le résultat net de l'exercice s'établit à :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT AVEC RAR
RESULTAT DE L'EXERCICE	**449 044,37 €**	**+ 102 441,15 €**	**- 775 855,35 €**
RESULTAT REPORTE	1 341 866,39 €	288 567,11 €	288 567,11 €
RESULTAT CUMULE	**1 790 910,76 €**	**391 008,26 €**	– **487 286,24 €**

3.1.2 Proposition d'affectation des résultats

La section de fonctionnement fait apparaitre un solde excédentaire de 1 790 910,76 €. La section d'investissement est déficitaire de 487 286,24 € avec le solde des restes à réaliser. Il est en conséquence proposé d'affecter une partie l'excédent de fonctionnement pour couvrir cette somme soit 487 286,24 €. Ne sera en conséquence reportée sur la section de fonctionnement que la somme de 1 303 624,52 €.

3.1.3 CAF :

CAF brute 2018 : **737 141,09 €** soit 89 % des recettes réelles de fonctionnement,
CAF nette 2018 : **560 559,47 €**

CAF brute 2019 : **727 696,50 €** soit 70 % des recettes réelles de fonctionnement,
CAF nette 2019 : **544 919,26 €**

CAF brute 2020 : **778 596,63 €** soit 79 % des recettes réelles de fonctionnement,
CAF nette 2020 : **594 989,40 €**

3.1.4 L'état de la dette au 31/12/2020

OBJET DE LA DETTE	PRETEUR	DUREE INITIALE	INDEX DE TAUX	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	DUREE RESIDUELLE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/2020	INTERETS 2020	CAPITAL 2020	ANNUITE 2020
Investissements	Crédit Agricole	2.25 ans	EURIBOR12M	15/01/2018	15/01/2020		16 827,94	0,00	0,00	1 873,22	1 873,22
Investissement 2006	Crédit Agricole	23 ans	TAM	15/03/2006	15/03/2028	8.17 ans	287 948,00	141 672,00	0,00	13 813,00	13 813,00
Financement : Lagune	Crédit Agricole	15 ans	FIXE	15/11/2016	15/11/2030	10.83 ans	120 000,00	83 775,54	1 771,25	7 525,94	9 297,19
Station d'épuration St Melaine	Agence de l'eau	17 ans	FIXE	31/08/2015	31/08/2031	11.58 ans	463 259,26	306 283,46	0,00	27 843,95	27 843,95
Travaux	CFFL	25 ans	FIXE	01/08/2001	01/12/2032	12.92 ans	106 714,31	50 035,44	2 004,27	3 222,13	5 226,40
Travaux infrastructures	Crédit Agricole	20 ans	MOYEURIBOR12M	15/11/2005	15/05/2025	5.33 ans	200 000,00	54 274,27	866,02	11 613,16	12 479,18
Investissements	Crédit Agricole	4 ans	FIXE	15/01/2018	15/10/2021	1.75 an	15 702,90	4 249,80	369,68	4 026,12	4 395,80
Refinancements	Caisse d'Epargne	14.25 ans	FIXE	25/06/2007	25/06/2021	1.83 an	703 058,64	33 214,17	3 391,16	64 187,28	67 578,44
Refinancement	Caisse d'Epargne	16 ans	EURIBOR03M	25/06/2007	25/03/2023	3.17 ans	156 059,37	28 554,16	0,00	11 873,06	11 873,06
Investissements	Caisse d'Epargne	20 ans	FIXE	25/03/2008	25/12/2027	7.92 ans	100 000,00	45 942,60	2 319,46	5 420,66	7 740,12
Financement des investissements 2007	Caisse d'Epargne	15.25 ans	EURIBOR03M	25/01/2008	25/01/2023	3 ans	393 000,00	78 375,34	0,00	32 208,71	32 208,71
TOTAL: ASSAINISSEMENT							**2 562 570,42**	**826 376,78**	**10 721,84**	**183 607,23**	**194 329,07**

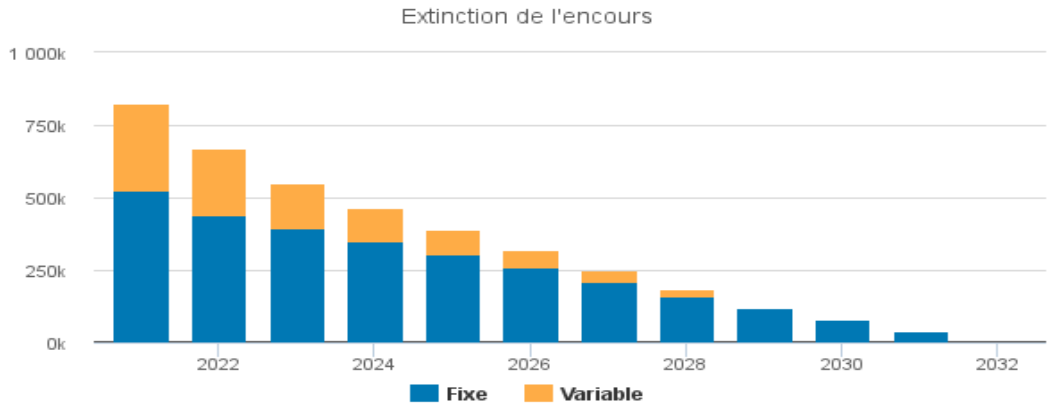

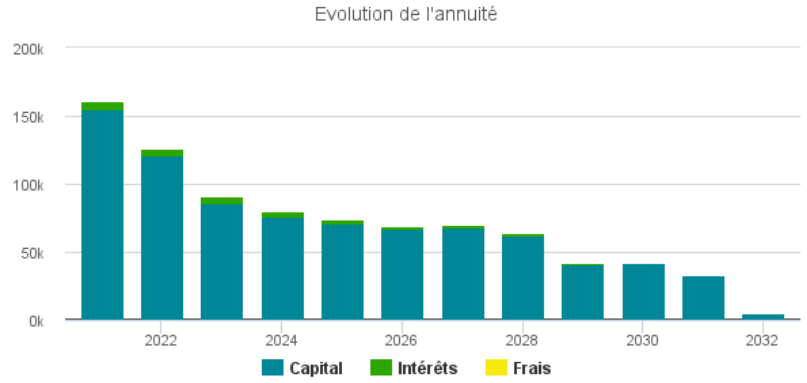

EVOLUTION DE LA DETTE AVEC L'INTEGRATION DES CONTRATS DES COMMUNES (manque encore 2 emprunts à intégrer)

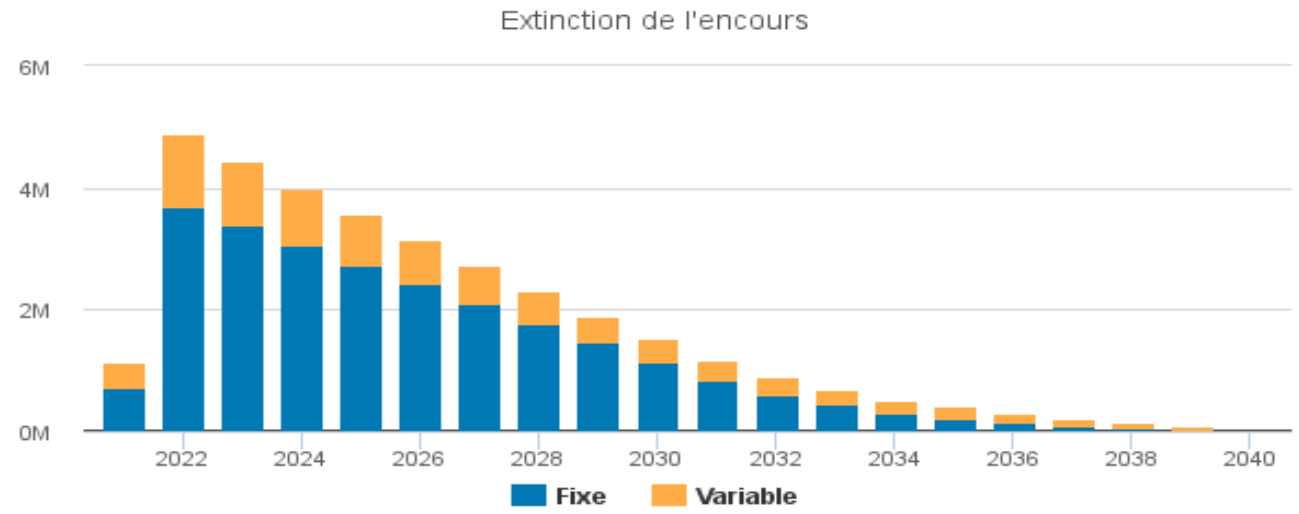

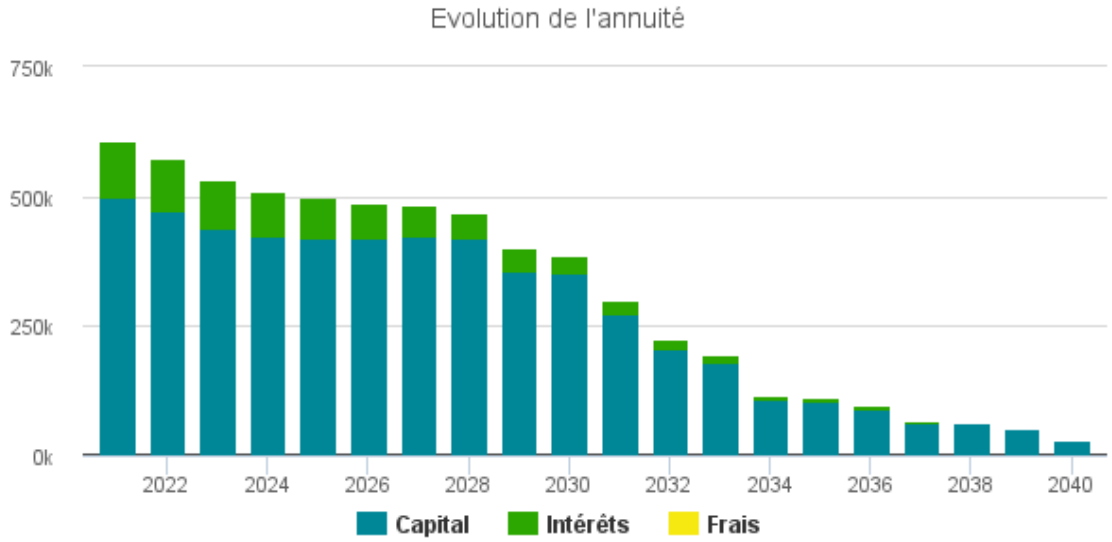

La prospective d'Investissement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
AUBIGNE SUR LAYON	40 000,00 €	20 600,00 €		105 700,00 €				
BEAULIEU SUR LAYON	80 000,00 €	1 649 500,00 €	977 750,00 €	838 750,00 €	202 000,00 €			365 000,00 €
BLAISON			40 000,00 €					
BRISSAC LOIRE AUBANCE	472 100,00 €	1 003 500,00 €	56 500,00 €	1 300,00 €	863 500,00 €	480 600,00 €	1 649 200,00 €	882 000,00 €
LES GARENNES SUR LOIRE	384 800,00 €	126 000,00 €	1 652 300,00 €	680 100,00 €	112 900,00 €		- €	
BELLEVIGNE SUR LAYON	7 000,00 €	286 250,00 €	47 500,00 €	382 750,00 €	562 500,00 €			695 000,00 €
TERRANJOU	1 834 800,00 €	157 800,00 €	72 500,00 €	420 300,00 €	30 000,00 €			
DENEE	171 500,00 €					6 000,00 €		
LA POSSONNIERE		1 500,00 €						
ROCHEFORT SUR LOIRE	307 100,00 €	8 900,00 €	41 200,00 €	190 600,00 €	247 300,00 €	1 408 000,00 €	92 700,00 €	
VAL DU LAYON	33 000,00 €		32 800,00 €	338 700,00 €	195 500,00 €	285 300,00 €	226 300,00 €	34 600,00 €
Opération non ciblées sur le territoire de la CCLLA	637 500,00 €	57 500,00 €	182 500,00 €	387 500,00 €	407 500,00 €	387 500,00 €	387 500,00 €	387 500,00 €
CHALONNES SUR LOIRE	606 000,00 €				624 800,00 €	154 100,00 €		
CHAMPTOCE SUR LOIRE	5 200,00 €							95 300,00 €
CHAUDEFONDS SUR LAYON	7 300,00 €		2 000,00 €		800,00 €			
MOZE SUR LOUET	5 200,00 €		900,00 €					113 700,00 €
ST GEORGES SUR LOIRE		107 500,00 €	65 000,00 €					
ST GERMAIN DES PRES			- €					
ST MELAINE SUR AUBANCE			146 300,00 €	2 400,00 €				
Total général	4 591 500,00 €	3 419 050,00 €	3 317 250,00 €	3 348 100,00 €	3 246 800,00 €	2 721 500,00 €	2 355 700,00 €	2 573 100,00 €

type de travaux	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1 - Filière Boues	580 000,00 €							
1 - Reconstruction STEP	1 530 000,00 €	2 052 500,00 €	2 241 650,00 €	1 184 850,00 €	863 500,00 €	1 816 500,00 €	1 433 000,00 €	1 577 000,00 €
1 - STEP Annuel			100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
2 - Ouvrages	50 000,00 €		5 500,00 €			6 000,00 €		
2 - Ouvrages Annuel	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
3 - Réseaux	2 167 100,00 €	1 153 350,00 €	714 900,00 €	1 764 550,00 €	1 940 900,00 €	511 500,00 €	535 200,00 €	608 600,00 €
3 - Réseaux Annuel	37 500,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €	37 500,00 €
4 - Autosurveillance	102 500,00 €	12 000,00 €						
5 - Etudes	104 400,00 €	143 700,00 €	172 700,00 €	11 200,00 €	94 900,00 €			
5 - Etudes Annuelles	- €	- €	25 000,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Total général	4 591 500,00 €	3 419 050,00 €	3 317 250,00 €	3 348 100,00 €	3 246 800,00 €	2 721 500,00 €	2 355 700,00 €	2 573 100,00 €

3.1.5 Les orientations budgétaires proposées pour 2021

L'année 2021 sera marquée par l'intégration des budgets des communes, la mise en place de la nouvelle délégation de service public avec Véolia sur tout le territoire de la CCLLA, la reprise des emprunts et des biens, la mise en œuvre du PPI tel que prévu au schéma directeur assainissement validé.

3.1.6 La section de fonctionnement

3.1.6.1 Recettes

Redevances des particuliers

Proposition 2021 : l'étude conduite en 2019/2020 fait état d'une PFAC potentielle sur le territoire de **312 000 € ;** elle est inscrite au BP et cette hypothèse devra être vérifiée sur l'exercice et en moyenne sur les exercices suivants

Redevances perçues par le fermier et reversée

2020	2021	
823 598,57 €	1 680 000 €	**Prévisions de l'étude conduite sur 2019/2020 ET résultant du lissage des tarifs pratiqués sur l'ensemble du territoire de LLA – hypothèse qui sera vérifiée dans l'année et les exercices à venir**

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement

En 2021, il est inscrit en recettes exceptionnelles la prévision de reprise des excédents des budgets des communes jusqu'alors sous convention de gestion pour 1 800 000 € - prévision prudente puisqu'en 2019 ces excédents atteignaient 2,4 M€.

S'agissant des opérations d'ordre, il s'agit de la repise de l'amortissement des subventions perçues en investissement.

CHAP	Libellé	BP N-1	CA 2020	BP 2021
70	vente produits fabriqués, prestations	80 000,00	159 002,01	312 000,00
74	subventions d'exploitation	10 000,00	0,00	0,00
75	autres produits de gestion courante	800 000,00	823 598,57	1 680 000,00
77	produits exceptionnels	88 745,79	1,00	1 800 000,00
recettes réelles totales		**978 745,79**	**982 601,58**	**3 792 000,00**
042	Op. d'ordre entre sect.	99 079,00	99 076,71	627 483,00
Total		**1 077 824,79**	**1 081 678,29**	**4 419 483,00**
excèdent d'exploitation		1 341 866,39	1 341 866,39	1 303 624,52
		2 419 691,18	**2 423 544,68**	**5 723 107,52**

3.1.6.2 Dépenses

L'étude sur les modes de gestion de la compétence est finalisée – reste quelques factures à payer ; les charges de personnel vont augmenter avec le recrutement de 2 techniciens et le poste de responsable sur 12 mois. Par ailleurs, le service a été installé dans de nouveaux locaux dont les charges sont à assumer. Le transfert des budgets des communes augmente la charge des intérêts d'emprunts et le montant des amortissements ; ce qui porte l'estimation des dépenses réelles de fonctionnement à :

CHAP	Libellé	BP N-1	CA 2020	BP 2021
011	charges à caractère général	122 636,00	82 751,24	151 370,00
012	charges de personnels et frais assimilés	118 491,00	103 435,80	192 000,00
65	autres charges de gestion courantes	9 181,00	5 762,80	6 000,00
66	charges financières	15 000,00	10 721,84	127 000,00
67	charges exceptionnelles	2 000,00	1 333,27	2 000,00
022	dépenses imprévues	9 509,00	0,00	35 000,00
77,5 dépenses réelles totales		**276 817,00**	**204 004,95**	**513 370,00**
023	virement à la section d'INVT	1 694 601,18		3 845 069,52
042	op. d'ordre entre sect.	448 273,00	428 628,97	1 364 668,00
dépenses d'ordre totales		**2 142 874,18**	**428 628,97**	**5 209 737,52**
Total		**2 419 691,18**	**632 633,92**	**5 723 107,52**

3.1.7 La section d'investissement

Des opérations pour compte de tiers (chapitre 45) sont inscrites en reste à réaliser pour les communes de Chalonnes (831k€) et des Garennes (34k€) et de Terranjou (231k€)

Les excédents des communes en investissement n'ont pas été inscrits : ils représentaient en 2019 environ 400 k€ ; ils feront l'objet d'une décision modificative.

3.1.7.1 Les recettes

CHAP	Libellé	CA 2020	BP 2021 + rar
13	subventions d'invt	349 185,38	1 130 357,49
16	emprunts		735 493,76
1068	Excédent de fonctionnement		487 286,24
23	immob. En cours	9 943,37	
027	autre immo financières	52 424,87	306 197,00
45	Op. pour compte de tiers	59 295,14	1 121 557,66
recettes réelles totales		**470 848,76**	**3 901 310,63**
021	virement de la sect. de FCT		3 848 869,52
040	op. d'ordre de transfert entre section	428 628,97	1 364 668,00
041	opérations patrimoniales	52 424,87	306 197,00
recettes d'ordre totales		**481 053,84**	**5 532 156,35**
Excédent reporté		288 567,11	391 008,26
Total		**1 240 469,71**	**9 687 834,93**

Dans l'attente des transferts d'excédents des communes en 2021, il est inscrit un emprunt d'équilibre. D'importants projet sont inscrits en dépenses qui pourraient justifier le recours à l'emprunt, en particulier en cette période de taux très bas.

3.1.7.2 Les dépenses

Les opérations en cours à terminer

- Mise en place de séparatifs aux Alleuds : 300k€
- Réhabilitation des réseaux Chemin des Tartres – Les Garennes sur Loire (SJM) : 132 000 €

Les principales opérations en cours nouvelles

Les priorités 2021 sont définies comme suit :

- Création d'une nouvelle unité de traitement à Chavagne pour 1,2 M€
- *opération Maitrise d'oeuvre STEP des Alleuds
- *opération Maitrise d'oeuvre STEP de Beaulieu
- *opération Maitrise d'oeuvre de Beaulieu Opération

Les dépenses d'investissement

CHAP	Libellé	CA 2020	BP 2021 avec RAR
16	emprunts	183 607,23	545 000,00
20	immob. Incorporelles	22 114,80	53 000,00
21	immob. Corporelles	23 214,33	109 359,24
23	immob. En cours	422 786,20	6 505 984,92
020	Dépenses imprévues		406 195,28
45	Op. pour compte de tiers	46 237,31	1 134 615,49
dépenses réelles totales		**697 959,87**	**8 754 154,17**
040	op. d'ordre entre sect.	99 076,71	627 483,00
041	op. patrimoniales	52 424,87	306 197,00
dépenses d'ordre totales		151 501,58	933 680,00
Total		**849 461,45**	**9 687 834,93**

3.2 Le budget annexe assainissement non collectif

Pour mémoire, le budget assainissement non collectif a fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire en novembre 2020 et le budget 2021 a été voté le 10 décembre 2020.

Section d'exploitation	
Dépenses d'exploitation	**150 000**
011 Charges à caractère général	**43 000**
012 Charges de personnel	**104 000**
65 Autres charges de gestion courante	**1 000**
022 Dépenses imprévues	**2 000**
023 Virement à la section d'investissement	**-**
Recettes d'exploitation	**150 000**
70 Vente prod. fab., prest. serv., mar.	**98 000**
74 Subventions d'exploitation	**52 000**

Section d'investissement			
Dépenses Investissement		**60 000 €**	
2051	Mise à jour application carto	18 000 €	Logiciel de carto
2182	Véhicules	38 000 €	2 véhicules utilitaires avec aménagement intérieur
2183	Renouv. Matériel informatique	4 000 €	3 PC + 2 téléphones simples + 2 tablettes terrain
Recettes Investissement		**60 000 €**	
1687	dotation initiale	60 000 €	

Le budget annexe Ordures ménagères

3.2.1 L'exécution budgétaire 2020

Conformément au projet de territoire, l'étude relative à l'harmonisation du mode de financement de la collecte a été achevée (action 153). Les travaux relatifs à l'harmonisation des modes de collecte s'engeront comme prévus en 2021 (action 154).

SECTION FONCTIONNEMENT	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020
DEPENSES	**2 742 564,44 €**	**3 720 052,56 €**	2 745 767 ,35 €
CHARGE A CARACTERE GENERAL	12 171,87 €	51 500,00 €	26 474,78 €
CHARGES PERSONNELS	42 965,65 €	48 861,00 €	43 341,07 €
DEPENSES IMPREVUES		142 539,00 €	
VIREMENT A LA SECTION D INVEST		759 516,56 €	
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	2 621 522,86 €	2 665 636,00 €	2 663 629,99 €
CHARGES FINANCIERES	7 064,59 €	7 000,00 €	5 315,28 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	43 839,47 €	45 000,00 €	7 006,23 €
PROVISIONS	15 000,00 €		
RECETTES	**3 658 617,00 €**	**3 720 052,56 €**	3 719 375, 64 €
EXCEDENTS REPORTES	847 306,58 €	916 052,56	916 052,56 €
VENTE DE PRODUITS PRESTATIONS	2 808 661,46 €	2 804 000,00 €	2 803 211,85 €
SUBVENTION EXPLOITATION	2 331,10 €	0,00 €	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	317,86 €	0,00 €	111,23 €
RESULTAT	**916 052,56 €**	**- €**	973 608,29 €

SECTION INVESTISSEMENT	CA 2019	BP + DM 2020	CA 2020
DEPENSES	**67 874,23 €**	**760 777,62 €**	**40 088,25 €**
DEFICIT REPORTE	29 535,29 €	0	0 €
REMBOURSEMENT K EMPRUNTS	38 338,94 €	41 000,00 €	40 088,25 €
IMMOBILISATIONS EN COURS		719 777,62 €	
RECETTES	**69 135,29 €**	**760 777,62 €**	**1 261,60 €**
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	- €	759 516,56 €	- €
EXCEDENT INVEST REPORTE		1 261,60 €	1 261,60 €
1068 – excédent de fonctionnement	69 135,29 €		
RESULTAT	**1 261,06 €**	**- €**	**- 38 827,19 €**

Le résultat net de l'exercice s'établit à :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
RESULTAT DE L'EXERCICE	**57 555,73 €**	– **40 088,25 €**
RESULTAT REPORTE	916 052,56 €	1 261,06 €
RESULTAT CUMULE	**973 608,29 €**	– **38 827,19 €**

3.2.2 Proposition d'affectation des résultats

La section d'investissement étant déficitaire de 38 827,19 €, il est nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement pour couvrir ce déficit. Le report en section de fonctionnement sera donc de 934 781,10 €.

3.2.3 CAF :

- CAF brute 2018 : 42 586 € soit 1,56 % des recettes réelles de fonctionnement,
- La CAF 2018 nette était négative (- 67 186 €) du fait de la charge d'emprunt qui s'élevait à 110 000 €
- CAF brute 2019 : 68 746,18 € soit 1,88 % des recettes réelles de fonctionnement (2,29 % si on ajoute la provision de 15 000 € constituée pour faire face aux impayés de redevance),
- La CAF 2019 est positive du fait de la diminution de la charge des emprunts nette : 30 407,24 €, 45 407,24 € sans la provision
- CAF brute 2020 : 45 345 € soit 1,62 % des recettes réelles de fonctionnement,
- La CAF 2020 nette est de 5 257.20 €

3.2.4 Les orientations budgétaires proposées

3.2.4.1 Emprunts

En 2021, il n'est pas nécessaire de contracter d'emprunt.

3.2.4.2 La section de fonctionnement

Recettes

Proposition 2021 : il est prévu 2 900 000 € de recette REOM/RI/DNM

CHAP	Libellé	CA 2020	BP 2021
70	vente produits fabriqués, prestations	2 803 211,85	2 900 360,00
77	produits exceptionnels	111,23	
recettes réelles totales		**2 811 310,42**	**2 900 360,00**
excédent d'exploitation		916 052,56 €	934 781,10 €
		3 719 375,64	**3 835 141,10**

Ces recettes intègrent la mise en place, à compter du second semestre, de la revalorisation de la redevance incitative validée en fin d'année 2020 dans le cadre des dispositions relatives à l'harmonisation des modes e financement

Dépenses

Proposition 2021 : Les principales actions portent sur :

- une étude de sol sur Chaudefonds (7000 €) non réalisée en 2020
- une étude complémentaire grand syndicat (40 k€) - préfiguration de la gestion de la compétence (dissolution du SMITOM au plus tard au 31/12/2021)
- phase 3 RI (8 600 €)

Les prévisions en matière de dépenses réelles de fonctionnement

CHAP	Libellé	CA 2020	BP 2021
011	charges à caractère général	26 474,78	68 480,00
012	charges de personnels et frais assimilés	43 341,07	48 900,00
65	autres charges de gestion courantes	2 663 629,99	2 669 320,00
66	charges financières	5 315,28	5 000,00
67	charges exceptionnelles	7 006,23	20 000,00
022	dépenses imprévues	0,00	200 000,00
dépenses réelles totales		2 745 767,35	3 011 700,00
023	Virement de la section de fonctionnement		823 441,10
Total		**2 720 945,89**	**3 835 141,10**

Le résultat prévisionnel de l'exercice 2021 s'élève donc à 88 660 € (virement à la section de fonctionnement + dépenses imprévues et provisions – le résultat antérieur 2020).

3.2.4.3 La section d'investissement

DEPENSES

Pour 2021 il est prévu :

- Diagnostics amiante et déchets avant démolition : 20 000€
- Etudes implantation : 7 000€
- Etude loi sur l'eau, diag environnemental… : 30 000€
- ACHAT TERRAIN QUAI DE TRANSFERT : 150 000€
- Démolition-désamiantage : 170 000€
- + dépenses imprévues

CHAP	Libellé	BP N-1	CA 2020	BP 2021
16	emprunts	41 000,00	40 088,25	42 000,00
21	Immobilisations incorporelles			150 000,00
23	immob. En cours	719 777,62	0,00	743 441,10
Total		**760 777,62**	40 088,25	**935 441,10**
déficit d'invt				38 827,19
		760 777,62	40 088,25	**974 268,29**

RECETTES

CHAP	Libellé	BP N-1	CA 2020	BP 2021
13	subventions d'invt			112 000,00
1068				38 827,19
recettes réelles totales				**150 827,19**
021	virement de la sect. de FCT	759 516,56	0,00	823 441,10
Total		**759 516,56**	**0,00**	**974 268,29**
excédent d'invt		1 261,06	1 261,06	
		760 777,62	**1 261,06**	**974 268,29**

3.3 Les budgets annexes économiques

La communauté de communes disposait en 2018 de 8 budgets de zones. En 2019, il a été procédé à leur regroupement dans un budget dit « Lotissements » : il comporte actuellement 15 zones à aménager.

3.3.1 L'exécution budgétaire 2020

3.3.1.1 Budget Lotissement

			BP 2020	CA 2020	OSERVATIONS
FONCTIONNEMENT					
RECETTES			**15 892 512,49**	**11 278 928,31**	
CHAPITRE	002	Résultats d'exploitation	3 321 916,04	3 321 916,04	
CHAPITRE	70	Vente terrain	3 127 459,50	201 553,50	
CHAPITRE	74	Subventions et participation	593 372,43	0	
CHAPITRE	77	produit exceptionnel	0	16 614,89	
CHAPITRE	042	(ordre) = stocks	8 830 104,52	7 736 875,13	
CHAPITRE	043	transferts de charges fin	19 660,00	1968,75	
DEPENSES			**15 892 512,49**	**7 969 740,05**	
CHAPITRE	023	Virement à la section de fonctionnement	3 324 140,27	0	
CHAPITRE	011	Charges à caractère général	1 104 645,53	211 609,18	
CHAPITRE	65	Autres charges de gestion courante	21 276 ,00	0	
CHAPITRE	66	Intérêts d'emprunt	3150,00	1968,75	
CHAPITRE	67	Subventions exceptionnelles			
CHAPITRE	43	(ordre) frais accessoires	19 600,00	1968,75	
CHAPITRE	042	(ordre) stocks	11 419 640,59	7 754 193,37	
		résultat		3 309 188.26	

		INVESTISSEMENT	BP 2020	CA 2020	observations
RECETTES			**16 380 203,43**	**7 782 415,45**	
CHAPITRE	021	virement de la sect de fct	3 324 140,27		
CHAPITRE	040	stocks	11 419 640.59	7 754 193,37	
CHAPITRE	16	emprunt	1 636 422,57	28 222,08	Régularisation intérêts capitalisés
DEPENSES			**16 380 203,43**	**15 286 974,04**	
CHAPITRE	001	solde sect inv reporté	7 250 098,91	7 250 098,91	
CHAPITRE	040	(ordre) stocks	8 830 104,52	7 736 875,13	
CHAPITRE	16	rembt K emprunt	300 000,00	300 000,00	
		résultat		– 7 504 558,59	

Le budget lotissement est donc globalement déficitaire en 2020 de 4 195 370,33 €. Ce montant correspond aux stocks des différentes zones historiques.

Zones communautaires

ZI les ACACIAS

stocks =	5 356,00 €
Reste à vendre :	117 163,50 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**+ 111 707,50 €**

ZA le BREGEON

Travaux/frais annexes réalisés en 2020 :	78 531,12 €
Reste à vendre :	288 361,50 €
Subvention :	39 102,00 €
Reste à aménager :	58 033,98 €
Stocks :	210 708,73 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**+ 8 344,84 €**

ZA la CROIX DES LOGES

Travaux/frais annexes réalisés en 2020 =	2 130,71 €
Terrains vendus en 2020 =	11 151,00 €
Reste à vendre :	108 228,00 €
Reste à aménager :	151 544,51 €
Stock :	247 424,56 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**43 569,17 €**

ZI le BIGNON

Travaux/frais annexes réalisés en 2020 =	6 965,71 €
Vente de terrain en 2020 :	37 719,00 €
Reste à vendre :	169 370,60 €
Stocks :	461927,62 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**- 132 193,26 €**

ZA la MURIE

Travaux/frais annexes réalisés en 2020 =	22 281,24 €
Vente de terrain en 2020 :	20 803,50 €
Reste à vendre :	606 042,50 €
Stocks :	1 166 560,11 €
Reste à aménager :	11 715,00 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**- 62 549,90 €**

ZI le LEARD

stock :	**525 184,94 €**
Travaux/frais annexes réalisés en 2020 =	8 450,02 €
Reste à vendre :	218 471,50 €
Reste à aménager :	141 077,00 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**- 220 868,67 €**

ZA le RABOUIN

Travaux/frais annexes réalisés en 2020 =	9 732,76 €
Reste à vendre :	60 115,50 €
Reste à aménager :	8 595,00 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**- 112 836,20 €**

Actiparc Anjou Atlantique

Travaux/frais annexes réalisés en 2020 =	47 375,28 €
Vente :	131 880,00 €
Remboursement prêt relai en 2020	300 000,00 €
Reste à vendre :	1 041 720,00 €
Reste à aménager (hors 3ème tranche) :	101 500,00 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**- 1 133 552,27 €**

Zones communales

ZA la POTHERIE

Acquisition de terrain auprès de la commune :	10 837,55 €
Travaux/frais annexes réalisés en 2020 =	641,58 €
Reste à vendre :	87 480,00 €
Résultat prévisionnel de la zone	**+ 92 688,40 € - atelier = 33 938,40 €**

ZA les GABORIES

Acquisition de terrain auprès de la commune :	5 940,50 €
Travaux/frais annexes réalisés en 2020 =	219,06 €
Reste à vendre :	24 048,00 €
Reste à aménager :	10 000,00 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**+ 7 888,44 €**

ZA les CHAMPS BEAUCHERS

Acquisition de terrain auprès de la commune :	3 013,90 €
Terrains vendus en 2020 =	0,00 €
Reste à vendre :	12 290,00 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**+ 21 276,10 €**

ZA les GUERIVEAUX

Travaux/frais annexes réalisés en 2020 =	0,00 €
Reste à vendre :	130 090,00 €
Reste à aménager :	355 778,00 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**- 166 408,00 €**

ZA le MILON

Travaux/frais annexes réalisés en 2020 =	5 228,88 €
Terrains vendus en 2020 =	0,00 €
Subvention :	46 866,00 €
Reste à vendre :	11 776,00 €
Reste à aménager :	56 330,64 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**- 16 674,58 €**

ZA la PROMENADE

Acquisition de terrain auprès de la commune :	4 077,10 €
Travaux/frais annexes réalisés en 2020 =	475,39 €
Reste à vendre :	50 748,90 €
Subvention :	93 672,00 €
Reste à aménager :	14 370,00 €
Résultat prévisionnel de la zone :	**+ 107 403,31 €**

3.3.1.2 Budget Actions économiques - exécution 2020

SECTION FONCTIONNEMENT	CA 2019	CA 2020	Observations
DEPENSES	**1 297 719,69 €**	**957 121,61 €**	
CHARGE A CARACTERE GENERAL	197 058,03 €	109 303,11 €	Manque une facture d'eau (contentieux) et meilleure répartition des charges avec le budget lotissement
CHARGES PERSONNELS	111 433,79 €	149 845,24 €	Un poste supplémentaire +0,5 pour éco circulaire
AMORTISSEMENTS	690 618,13 €	186 609,39 €	
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	197 811,87 €	176 230,23 €	
CHARGES FINANCIERES	90 797,87 €	122 627,64 €	Introduction des ICNE pour 29 k€
CHARGES EXCEPTIONNELLES		112 506,00 €	Fonds résilience
PROVISIONS	10 000,00 €	100 000,00 €	Risque pesant sur les loyers
RECETTES	2 039 678,13 €	**1 396 573,39**	
EXCEDENTS REPORTES	40 418,67 €	741 948,44 €	
VENTE DE PRODUITS PRESTATIONS	18 454,28 €	19 008,58 €	Antenne relais
SUBVENTION	1 500 984,80 €	48 400,40 €	
LOYERS	389 926,17 €	419 915,83 €	
PRODUITS FINANCIERS	3 774,00 €	4 069,39 €	
PRODUITS exceptionnels	86 120,21 €	49 815,82 €	
Opération d'ordre entre section		113 414,93 €	Fonds résilience notamment
RESULTAT	**741 948,44 €**	439 451,78 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT TTC	CA 2019	CA 2020	RAR	Observations
DEPENSES	**5 234 380,23 €**	**2 088 374,70 €**	**165 898,06 €**	
001 – solde d'exécution reporté	148 342,14 €	1 384 052,55 €		
16 - EMPRUNTS	383 656,29 €	480 655,05 €		
20 – immobilisations incorporelles		290,00 €		
204 – Subventions d'équipement	15 936,00 €	1 494,42 €	10 900,00 €	
21 – immobilisations corporelles	3 047 675,27 €	6 225,29 €		
23 - TRAVAUX	1 638 770,53 €	101 034,08 €	154 998,06 €	
RECETTES	**3 849 119,30 €**	**2 434 261,46 €**	**828 640,47 €**	
040 - DOTATIONS AMORTISSEMENTS	690 618,13 €	186 609,39 €		
024 – CESSION D'ACTIFS			627 577,38 €	Biogance (acte de vente du 22 janvier 2021)
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	24 000,00 €	185 284,91 €	201 063,09 €	
16 – EMPRUNT + crédit-bail	3 129 186,16 €	2 049 343,16 €		En 2019, réorganisation des budgets, en 2020 réalisation de l'emprunt de 2M€
23 - régularisations	5 315,01 €	13 024,00 €		
RESULTAT	**- 1 385 260,93 €**	**345 886,76 €**	**662 742,61 €**	

3.3.2 L'état de la dette

3.3.2.1 ACTIONS ECONOMIQUES :

Les emprunts sur les budgets annexes sont les suivants :

OBJET DE LA DETTE	PRETEUR	DUREE INITIALE	INDEX DE TAUX	DATE 1ERE ECHEANCE INTERETS	DATE DERNIERE ECHEANCE	MONTANT INITIAL	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/20	INTERETS	CAPITAL	ANNUITE 2020
Investissements	Caisse d'Epargne	3 ans	FIXE	15/07/2019	15/04/2022	500 000,00	500 000,00	3 100,00	0,00	3 100,00
Financement bâtiments relais La Croix	Caisse d'Epargne	15 ans	FIXE	15/03/2013	15/12/2027	95 500,00	52 685,29	2 598,42	6 244,58	8 843,00
Travaux d'infrastructure	Crédit Agricole	15 ans	MOYEURIBOR03M	10/03/2011	10/12/2025	95 000,00	32 700,39	59,93	6 508,27	6 568,20
Travaux d'infrastructures	Crédit Agricole	11 ans	EURIBOR03M	15/03/2010	15/12/2020	70 000,00	0,00	5,87	6 604,62	6 610,49
Investissements	CDC	15 ans	EURIBOR03M	01/07/2012	01/04/2027	398 124,00	172 520,40	3 044,14	26 541,60	29 585,74
Batiments relais	Crédit Agricole	15 ans	LIBORJPY03M	17/03/2009	17/09/2020	203 500,18	0,00	144,45	6 783,34	6 927,79
Bâtiments relais	Crédit Agricole	3,25 ans	FIXE	17/12/2020	17/12/2023	46 721,92	43 127,93	25,70	3 593,99	3 619,69
Aménagement zone de la Croix des Lo	Credit Mutuel	15 ans	EURIBOR03M	28/02/2006	30/11/2020	63 827,00	0,00	3,18	5 065,17	5 068,35
Travaux d'infrastructure	Crédit Agricole	15 ans	EURIBOR03M	15/03/2006	15/12/2020	350 000,00	0,00	0,00	25 345,68	25 345,68
Investissements	CDC	15 ans	FIXE	01/05/2013	01/05/2027	1 000 000,00	548 868,26	27 706,71	65 471,13	93 177,84
Investissements 2019	Crédit Agricole	20 ans	FIXE	15/03/2020	15/12/2039	2 000 000,00	1 907 499,90	13 204,66	92 500,10	105 704,76
23 - V Graveur - transféré après cessio	Caisse d'Epargne	10,25 ans	FIXE	25/01/2013	25/01/2023	560 686,36	81 375,31	3 171,15	34 402,41	37 573,56
Travaux d'infrastructures	Crédit Agricole	20 ans	EURIBOR03M	15/03/2010	15/12/2029	114 000,00	53 355,03	98,73	5 877,38	5 976,11
Financement bâtiments relais ZA La Mû	Caisse d'Epargne	15 ans	FIXE	15/03/2013	15/12/2027	233 200,00	128 651,62	6 345,04	15 248,52	21 593,56
Batiment relais	Crédit Agricole	15 ans	FIXE	15/10/2016	15/07/2031	688 000,00	505 958,89	6 666,48	43 705,92	50 372,40
Travaux d'infrastructures	Crédit Agricole	15 ans	MOYEURIBOR03M	10/03/2011	10/12/2025	236 500,00	81 406,83	149,19	16 202,19	16 351,38
Construction Atelier Relais	Crédit Agricole	15 ans	FIXE	15/02/2017	15/02/2031	526 000,00	390 846,15	4 665,10	33 254,19	37 919,29
Investissement	CFFL	15 ans	FIXE	01/07/2015	01/04/2030	780 000,00	520 172,05	10 801,29	49 343,11	60 144,40
Investissements	La Banque Postale	15 ans	FIXE	01/04/2014	01/01/2029	552 500,00	303 875,09	11 081,76	36 833,32	47 915,08
TOTAL: ACTION ECONOMIQUE						**8 513 559,46**	**5 323 043,14**	**92 871,80**	**479 525,52**	**572 397,32**

En 2020, l'emprunt conclu fin 2019 a été réalisé et les fonds versés pour 2M€ (en jaune dans le tableau) . 4 emprunts se sont terminés en 2020 libérant un montant d'annuité de plus de 43 000 € à comparer aux 108 k€ en année pleine (105 k€ en 2020) générés par le nouvel emprunt.

En 2022, un emprunt relai de 500k€ sera à rembourser (également surligné en jaune dans le tableau)

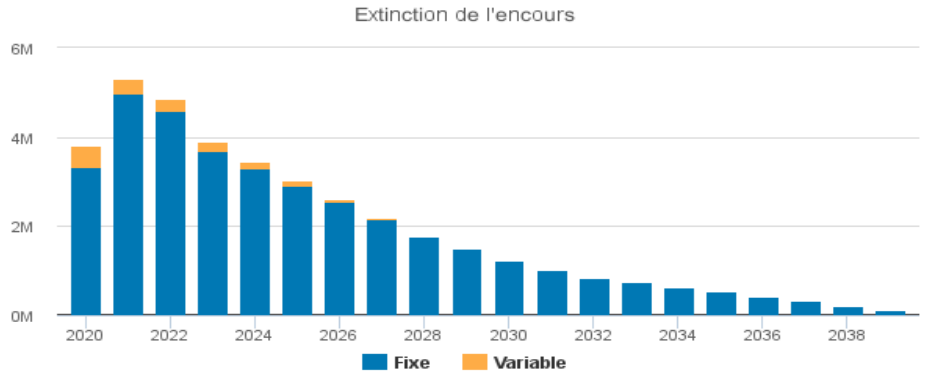

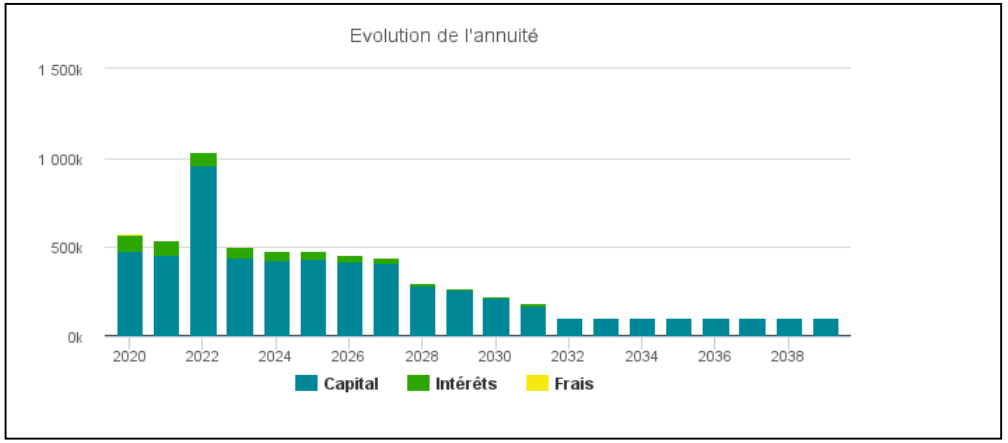

3.3.2.2 ZA/LOTISSEMENT :

Le dernier emprunt du budget lotissement et lié à l'Actiparc de Champtocé (300 000 €) a été remboursé.

3.3.3 Projections budgétaires 2021

3.3.3.1 Budget actions économiques

La section de fonctionnement intègre :

- les salaires des 3 agents du service développement économique + un demi-poste pour l'économie circulaire,
- l'entretien de toutes les zones d'activités et la maintenance des ateliers relais,
- les actions économiques : économie circulaire, PAT, emploi pour plus de 250 000 € sous forme de subventions ou participations (mission locale, initiative Anjou, initiatives emploi…),
    - économie circulaire (action 2114)
        - Animation de la gouvernance autour du plan d'action économie circulaire
        - Coordination des actions des chambres consulaires dans le développement de l'EIT auprès des entreprises de la CCLLA : 3 conventions annuelles
        - Animations de réunions collectives avec les entreprises sur le thème de l'EIT
        - Développement d'actions phare de l'économie circulaire : la consigne du verre
    - Emploi (action 2121): Le Rallye pour l'emploi qui devait avoir lieu est reporté à juin 2021. Cette année verra également l'organisation d'actions d'animation territoriale et d'éventuelles rencontres demandeurs d'emploi-entreprises (type Jobdating). La promotion de la plateforme *Emploi Loire Layon Aubance* sera le principal objet de ces animations.
    - PAT - programme alimentaire territorial (action 142)
      Fort du bilan du 1er plan d'action 2018-2020 et des travaux engagés par le nouveau groupe de travail PAT dans le cadre de la commission « Développement », un nouveau plan d'actions, plus opérationnel et ciblé a été élaboré, faisant office de feuille de route pour les 24 prochains mois. Ce dernier se structure au travers de 2 piliers, qui répondent aux attentes du territoire et qui sont :
        - l'appui à la restauration collective pour le développement d'un approvisionnement local et de qualité et le respect des objectifs de la loi Egalim ;
        - l'accès au foncier et la dynamique de l'installation par le partage des enjeux alimentaires du territoire, la concertation entre les acteurs et l'animation territoriale
- les intérêts d'emprunt qui s'élèvent à 57 000 € (ICNE mis en place en 2020)
- une provision pour risque lié au fonds résilience à hauteur de 20 000 €.

Ces dépenses sont couvertes par :

- un excédent de fonctionnement pour 439 451,78 € qui permet de ne pas recourir cette année à une subvention du budget général.
- les recettes de loyers - Les loyers relatifs aux bâtiments relais représentent 410 000 € annuels + 33k€ de loyer en plus liés à la vente de Biogance (uniquement en 2021)

Le budget ne s'équilibre que par l'excédent 2020 (CAF négative même si un effort a été fait sur la maitrise des dépenses de fonctionnement). Le BP devra contribuer à l'équilibre de ce budget à compter de 2022 pour environ 300 k€.

Fonctionnement :

DEPENSES

CHAP	Libellé	CA 2020	BP 2021	observations
011	charges à caractère général	109 303,11	207 214,00	
012	charges de personnels et frais assimilés	149 845,24	159 434,00	
65	autres charges de gestion courantes	176 230,23	252 207,00	
66	charges financières	122 627,64	57 000,00	

67	charges exceptionnelles	112 506,00		
68	dotations aux provisions et dépréciations	100 000,00	20 000,00	Provision pour fonds résilience
dépenses réelles totales		**770 512,22**	**695 855,00**	
023	virement à la section d'INVT		132 012,78	
042	op. d'ordre entre sect.	186 609,39	138 801,20	
Total		**957 121,61**	**966 668,98**	
RECETTES				
CHAP	**Libellé**	**CA 2020**	**BP 2021**	
002	**Excédent reporté**	**741 948,44**	**439 451,78**	
70	vente produits fabriqués, prestations	19 008,58	19 000,00	
74	subventions d'exploitation	48 400,40	39 616,00	
75	autres produits de gestion courante	419 915,83	443 000,00	
76	Remboursement de charges financières	4 069,39	3 100,00	
77	produits exceptionnels	49 815,82	22 501,20	
042	Op. d'ordre entre sect.	113 414,93		
Recettes réelles totales		**1 396 573,39**	**966 668,98**	

Investissement : (actions 2111 et 2112)

DEPENSES

CHAP	**Libellé**	**CA 2020**	**BP 2021+rar**	**Observations**
001	**Déficit reporté**	**1 385 260,93**		
16	Emprunts	480 655,05	501 721,92	
20	Etude	290,00	59 970,00	
204	Subvention d'équipement	1 494,42	62 765,00	
21	immob. Corporelles	6 225,29	5 000,00	
23	immob. En cours	101 034,08	1 778 998,06	
27	Avance ALTER		500 000,00	
020	Dépenses imprévues		157 769,15	
040	op. d'ordre entre sect.	113 414,93		
	dépenses réelles totales	**2 088 374,70**	**3 066 224,13**	
RECETTES				
CHAP	**Libellé**	**CA 2020**	**BP 2020 +rar**	
001	**Excédent reporté**		**345 886,76**	
13	subventions d'invt	185 284,91	699 063,09	
16	Emprunts	2 000 000,00	696 221,92	
23	régularisations	13 024,00		
	crédit-bail	49 343,16	49 500,00	
	recettes réelles totales	**2 247 652,07**	**1 348 563,09**	
021	virement de la sect. de FCT		132 012,78	
040	op. d'ordre de transfert entre section	186 609,39	138 801,20	
024	Cession		1 054 238,38	
	recettes d'ordre totales	**186 609,39**	**1 325 052,36**	
	Total	**2 434 261,46**	**3 066 224,13**	

Les projets :

- étude réseaux tiers lieux (24 k€) et étude sur le foncier économique (25 k€)
- Le lancement de cette plateforme de diffusion d'offres d'emploi du territoire est le projet majeur de cette année 2021, en parallèle de l'outil *Partage Loire Layon Aubance* qui permettra notamment la mise en place du prêt de main d'œuvre au local (11k€)
- fin des projets d'ateliers relais : le Léard – 3 ateliers de 150 m², 200 m² et 250 m² (365 K€),
- aménagement intérieur de l'atelier des Fontenelles (50 k€)
- nouveau projet d'atelier sur l'Actiparc Anjou Atlantique de 1000 m² (720 k€)
- La dépollution du site occupé par CA décap (300 k€)
- Bassin de Lanserre (40 k€)
- Travaux haut débit : 15 k€
- Subventions attendues : 180 k€ de CTR et DETR pour les Fontenelles et 320 K€ pour le Léard et inscription pour le nouvel atelier
- En recette, une cession est inscrite en reste à réaliser (Biogance pour 627 k€) et un autre atelier dont la négociation est très avancée pour 426 k€.
- Remboursement de l'avance consentie à ALTER pour 600 k€ (sous réserve de vente sur l'actiparc de Beaulieu)

La prospective du budget actions économiques :

BUDGET ANNEXE ACTIONS ECONOMIQUES

hypothèses retenues en fonctionnement :
- amortissement de tous les batiments éco pendant 25 ans
- +1,5% pour le 011 (ajusté au regard des dépenses n-1) et +2% pour le 012 et 1% pour le 65
- l'équilibre de la section de fonctionnement se fait avec une subvention du budget principal
hypothèses retenues en investissement :
- intégration des CRAC 2019 (remboursement ou constitution d'avances et participations)
- investissement annuel selon projet de territoire

SECTION DE FONCTIONNEMENT HT	CA 2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES	**957 121,61**	**834 656,20**	**851 475,16**	**848 929,74**	**848 808,54**
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	109 303,11 €	207 214,00 €	210 322,21 €	213 477,04 €	216 679,20 €
012-CHARGES DE PERSONNEL	149 845,24 €	159 434,00 €	162 622,68 €	165 875,13 €	169 192,64 €
65- autres charges	176 230,23 €	252 207,00 €	254 729,07 €	257 276,36 €	261 135,51 €
042-DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMMO+cessi	186 609,39 €	138 801,20 €	158 801,20 €	158 801,20 €	158 801,20 €
66-CHARGES FINANCIERES -	122 627,64 €	57 000,00 €	45 000,00 €	53 500,00 €	43 000,00 €
67 - charges exceptionnelles	112 506,00 €				
provisions ANV	100 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €		
RECETTES	**1 396 572,99 €**	**966 668,58 €**	**893 703,58 €**	**808 211,52 €**	**729 599,70 €**
002-EXCEDENT REPORTE	741 948,44 €	439 451,38 €	132 012,38 €	42 228,42 €	- 40 718,22 €
70-produit des services	19 008,58 €	19 000,00 €	19 190,00 €	19 381,90 €	19 575,72 €
74751-SUBVENTIONS BUDGET DE RATTACHEMENT			300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
74-subvention	48 400,00 €	39 616,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
75-REVENUS DES IMMEUBLES	419 915,83 €	443 000,00 €	410 000,00 €	414 100,00 €	418 241,00 €
76-REMB CHARGES FINANCIERES	4 069,39 €	3 100,00 €			
7788 - recettes exceptionnelles	2 555,82 €	22 501,20 €	22 501,20 €	22 501,20 €	22 501,20 €
775- CESSION	47 260,00 €				
042- opération d'ordre	113 414,93 €				
RESULTAT	**439 451,38 €**	**132 012,38 €**	**42 228,42 €**	**- 40 718,22 €**	**- 119 208,84 €**

SECTION INVESTISSEMENT HT	CA 2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES	**2 088 374,70 €**	**2 908 454,98 €**	**1 972 000,00 €**	**992 000,00 €**	**975 000,00 €**
001-DEFICIT REPORTE	1 385 260,93 €				
040 - fonds résilience	112 506,00 €				
040 - moins value de cession	908,93 €				
1641-EMPRUNT	480 655,05 €	501 721,92 €	462 000,00 €	482 000,00 €	465 000,00 €
1641-EMPRUNT ALTER CITES (2019)		- €	500 000,00 €		
204- subvention d'équipemenent/participation/	**1 494,42 €**	62 765,00 €	- €		
20-étude	**290,00 €**	59 970,00 €			
21- immob. corporelles	**6 225,29 €**	5 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2313-TRAVAUX	**101 034,08 €**	1 778 998,06 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €
2764 - avance de trésorerie		500 000,00 €	500 000,00 €		
RECETTES	**2 434 261,46 €**	**2 933 911,35 €**	**2 673 258,77 €**	**1 012 061,17 €**	**330 863,57 €**
excédent	- €	345 886,76 €	25 456,37 €	701 258,77 €	20 061,17 €
024- CESSION		1 054 238,38 €			
040 - dotation aux amortissements	115 939,26 €	116 000,00 €	158 801,20 €	158 801,20 €	158 801,20 €
040 - écriture cession + charges Covid	70 670,13 €	22 501,20 €	22 501,20 €	22 501,20 €	22 501,20 €
13- Subvention	185 284,91 €	699 063,09 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
16878remboursement avance aménageurs		600 000,00 €	1 337 000,00 €		
1641-EMPRUNTS	2 000 000,00 €	46 721,92 €	1 000 000,00 €		
1676-crédits baux	**49 343,16 €**	**49 500,00 €**	**49 500,00 €**	**49 500,00 €**	**49 500,00 €**
mandat annulés	**13 024,00 €**				
RESULTAT	**345 886,76 €**	**25 456,37 €**	**701 258,77 €**	**20 061,17 €**	**- 644 136,43 €**

3.3.3.2 Budget ZONES D'ACTIVITES (lotissement)

Comme cela est expliqué en point 3.3.1, ce budget est constitué de tous les stocks tant en recettes qu'en dépenses. Ainsi il fait apparaitre un déséquilibre global des zones.

			CA 2020	BP 2021
FONCTIONNEMENT				
RECETTES			**11 278 928,31**	**15 517 541,07**
CHAPITRE	002	Résultats d'exploitation	3 321 916,04	3 309 188,26
CHAPITRE	70	Vente terrain	201 553,50	2 925 906,00
CHAPITRE	74	Subventions et participation	0	593 150,71
CHAPITRE	77	produit exceptionnel	16 614,89	154,00
CHAPITRE	042	(ordre) = stocks	7 736 875,13	8 689 142,10
CHAPITRE	043	transferts de charges fin	1968,75	
DEPENSES			**7 969 740,05**	**15 517 541,07**
CHAPITRE	023	Virement à la section de fonctionnement	0	3 320 560,00
CHAPITRE	011	Charges à caractère général	211 609,18	979 759,05
CHAPITRE	66	Intérêts d'emprunt	1968,75	0
CHAPITRE	67	Subventions exceptionnelles		0
CHAPITRE	43	(ordre) frais accessoires	1968,75	60,00
CHAPITRE	042	(ordre) stocks	7 754 193,37	11 217 162,02
		résultat	3 309 188.26	0

		INVESTISSEMENT	CA 2020	BP 2021
RECETTES			**7 782 415,45**	**16 193 700,69**
CHAPITRE	021	virement de la sect de fct		3 320 560,10
CHAPITRE	040	stocks	7 754 193,37	11 217 162,02
CHAPITRE	16	emprunt	28 222,08	1 655 978,67
DEPENSES			**15 286 974,04**	**16 193 700,69**
CHAPITRE	001	solde sect inv reporté	7 250 098,91	7 504 558,59
CHAPITRE	040	(ordre) stocks	7 736 875,13	8 689 142,10
CHAPITRE	16	rembt K emprunt	300 000,00	0
		résultat	– 7 504 558,59	0

FOCUS SUR LES DEPENSES DE PERSONNELS

L'année 2020 se situe dans la continuité de 2019 au regard des effectifs communautaires. La majorité des agents se situe toujours dans la filière technique depuis l'intégration d'agents communaux en 2018 répartis dans les cinq services communs ou au titre de la compétence voirie de la CCLLA.

1) *Structure des effectifs*

1.1)Évolution des effectifs (nombre de postes pourvus)

Ce tableau reprend le nombre d'agents sur postes permanents ou assimilés, quelle que soit la durée de leur service (temps complet ou non complet)

CATÉGORIE	EMPLOIS STATUTAIRES POURVUS	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021
EMPLOIS FONCTIONNELS		**3**	**3**	**3**
A	Directeur général des services	1	1	1
	Directeur général adjoint	2	2	2
FILIERE ADMINISTRATIVE		**32**	**34**	**34**
A	Directeur territorial	1	1	1
	Attaché principal	1	1	1
	Attaché	5	6	6
B	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	1
	Rédacteur principal 2ème classe			
	Rédacteur	9	9	8
C	Adjoint adm. principal 1ère classe	7	7	7
	Adjoint adm. principal 2ème classe	3	4	5
	Adjoint adm.	5	5	5
FILIERE TECHNIQUE		**153**	**161**	**160**
A	Ingénieur hors classe	0	1	1
	Ingénieur principal	4	3	4
	Ingénieur	3	3	4
B	Technicien principal 1ère classe	6	6	4
	Technicien principal 2ème classe	3	2	1
	Technicien	6	10	9
C	Agent de maîtrise principal	6	9	10
	Agent de maîtrise	13	11	10
	Adjoint tech. Principal 1ère classe	32	39	38
	Adjoint tech. Principal 2ème classe	32	26	26
	Adjoint tech.	48	51	53
FILIERE CULTURELLE		**3**	**3**	**4**
A	Attaché principal de conservation du Patrimoine			1
	Attaché de conservation du Patrimoine	1	1	
B	Assistant de conservation principal de 2ème classe			
	Assistant de conservation	1	1	1
C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	1	1
	Adjoint du patrimoine principal 2ème classe			1
	Adjoint du patrimoine			1
FILIERE ANIMATION		**1**	**1**	**1**
B	Animateur	1	1	1
TOTAL DES EMPLOIS STATUTAIRES POURVUS		**192**	**202**	**202**

Malgré des mouvements de personnel liés à la vie de toute collectivité, le nombre total d'agents sur postes permanents ou contractuels (hors remplacements ou renfort) est constant au 1er janvier 2021 par rapport au 1er janvier 2020. Il y a 220 postes pourvus. Cependant, cela ne signifie, pas qu'il n'y ait pas eu durant l'année 2020 des mouvements d'agents. Ainsi, il y a eu des créations de poste en 2020 dont tout ou partie ont été pourvus selon les services.

- Créations durant l'année 2020 :
  - pour le service assainissement : un poste pour le responsable + 3 postes pour l'ANC + la création d'un Bureau d'Etudes (assainissement collectif) comportant un poste nouveau, un autre réorienté vers le BE qui était déjà créé au niveau du service sur d'autres missions ; sur ces postes, 1 a été pourvu en 2020 ;
  - au niveau du pôle service à la population, deux postes (Gens Du Voyage – Convention Territoriale Globale - social et Petite enfance) non pourvus au 1er janvier 2021 ;
  - pour les services techniques : des recrutements sont intervenus sur des postes qui n'étaient pas pourvus au 1er janvier 2020 (de part le départ en retraite ou de mutations de certains agents) mais aussi, en lien avec des créations en cours d'année aux secteurs 3 et 4 (prolongation de contrats). Indépendamment des postes vacants au 1er janvier 2020, le départ d'agents en 2020 a entrainé des vacances ; en net le nombre de postes pourvus en services techniques hors l'arrivé du responsable assainissement est baisse ;
- Ne figurent pas dans les 202 postes permanents pourvus mentionnés dans le tableau précédent, des mouvements qui ont eu lieu sur des missions limitées dans le temps :
  - Renfort du service SIG pour la mission adressage pour 12 mois ;
  - Renfort du service ADS pour la dématérialisation pour 12 mois ;
  - Renfort du CLIC pour 8 mois ;
  - Renfort du service RH pour 6 mois ;
  - Renfort du service RN pour 6 mois ;
- En dehors des mouvements d'agents en 2020, parmi les avancements de grade, seul le grade d'attaché principal de conservation du Patrimoine n'était pas encore existant dans la collectivité.

De plus, les 202 postes permanents ou assimilés occupés au 1er janvier 2021 sont répartis de la façon suivante :

- 195 sont sur un poste à temps complet parmi lesquels 6 agents exercent leur service à temps partiel ;
- 7 agents travaillent sur un poste à temps non complet.

TEMPS	Taux agent	FILIERES					Nombre d'agents
		Fonctionnelle	Administrative	Technique	Culturelle	Animation	
Temps complet	70%						**0**
	80%		3	2			**5**
	85%						**0**
	90%		1				**1**
	100%	3	27	154	4	1	**189**
	Total TC	***3***	***31***	***156***	***4***	***1***	***195***
Temps non complet	9/35èmes			1			**1**
	11/35èmes			1			**1**
	17,5/35èmes			1			**1**
	21/35èmes						**0**
	24/35èmes						**0**
	25/35èmes		1				**1**
	28/35èmes		1	1			**2**
	30/35èmes		1				**1**
	31,5/35èmes						**0**
	Total TNC		***3***	***4***			***7***
Nombre d'agents		**3**	**34**	**160**	**4**	**1**	**202**

Comparaison par situation statutaire des agents employés sur poste permanent au 1er janvier 2021

202 agents au 1er janvier 2021 sont répartis comme ainsi qu'il suit :

Statut	Nombre
Fonctionnaire	182
Contractuel	20
Total	**202**

Pour rappel 2020

Statut	Nombre
Fonctionnaire	182
Contractuel	20
Total	**202**

À noter qu'en 2020, pour faire face à des besoins ponctuels ou des remplacements, ont été rémunérés :

- 18 contractuels en remplacement
- 11 contractuels en renfort
- 18 contractuels saisonniers

Ces agents ne figurent pas dans le total des 202 agents.

En 2020, le nombre d'apprentis est de trois et un stagiaire école a été accueilli.

1.2)Répartition par filière, catégorie et sexe des agents employés sur poste permanent au 1er janvier 2021

1.3.1) Par catégorie et par filière

La prédominance de la filière technique et des agents en catégorie C est toujours prégnante au regard des missions confiées aux agents communautaires. On note, cependant, une hausse des agents en catégorie A et en catégorie C accompagnée d'une baisse des agents de catégorie B. Cette évolution est liée au niveau des recrutements sur des postes ou services nouveaux créés au sein de la CCLLA.

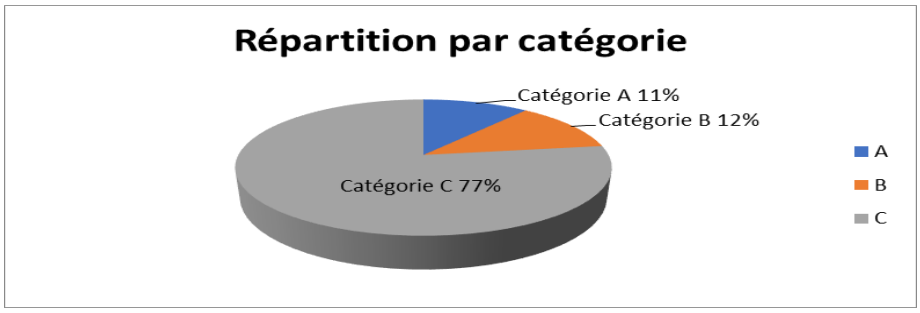

Rappel 2020 :

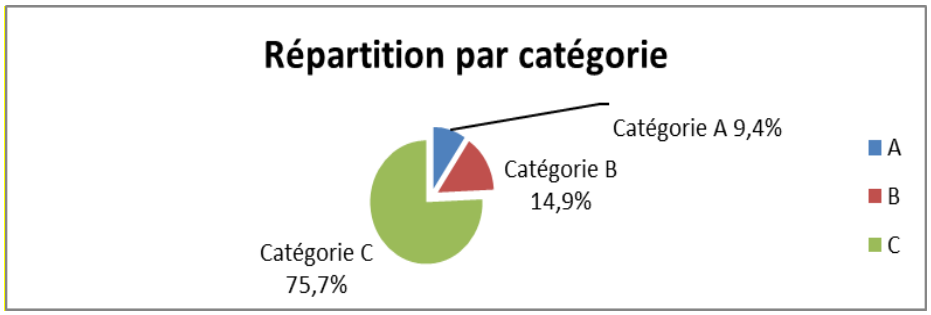

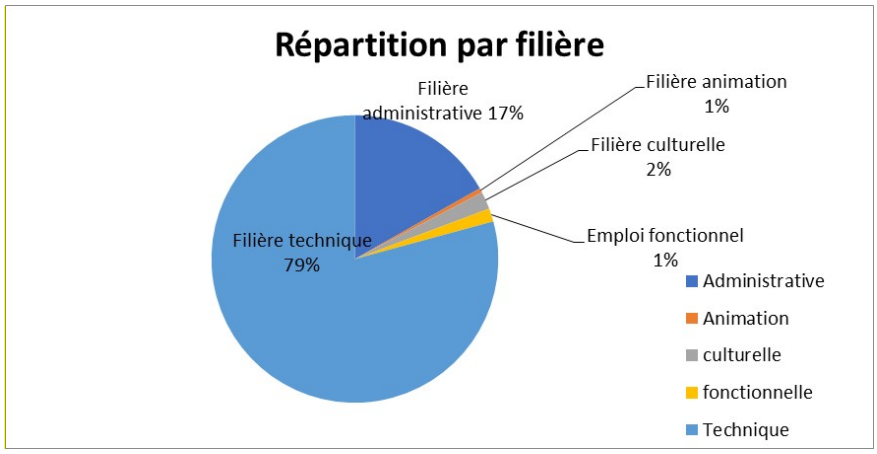

Pour rappel en 2020 :

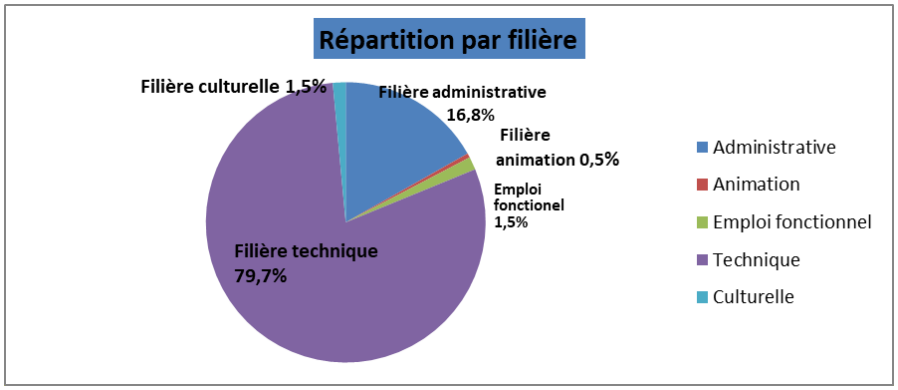

Comparaison 2020 - 2021 des postes permanents pourvus par catégorie et filière								
Filière	A		B		C		Total général	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Fonctionnelle	3	3	*sans objet*				3	3
Administrative	8	8	10	9	16	17	34	34
Technique	7	9	18	14	136	137	161	160
Culturelle	1	1	1	1	1	2	3	4
Animation	0	0	1	1	0	0	1	1
Total	19	21	30	25	153	156	202	202
Pourcentage	9%	10%	15%	12%	76%	77%	100%	100%

Catégorie / Filière	Arrivées entre le 1er janvier 2020 et le 1er janvier 2021	Départs depuis le 1er janvier 2020 et le 1er janvier 2021	Mouvements 2020 focus 01/01/2021 postes pourvus
Catégorie A / Technique	1 poste responsable assainissement 1 poste responsable secteur 5		+ 2 postes
Catégorie B / Administrative	1 poste développement économique	1 démission avant fin de contrat 1 départ en disponibilité (secrétaire de mairie)	- 1 poste
Catégorie B / Technique	1 poste proximité	2 départs en mutation 2 départs en retraite 1 démission avant fin de contrat	- 4 postes
Catégorie C / Administrative	1 poste secrétaire de mairie (rempl. poste B)		+ 1 poste
Catégorie C / Technique	2 postes culture 6 postes pour les services techniques	1 départ en mutation 4 départs en retraite 1 démission 1 départ en disponibilité	+ 1 poste

1.3.2) Par sexe et par âge

1.3.2.1) Toutes filières confondues, l'effectif au 1er janvier 2021 reste masculin à 78%, photographie identique à 2020. L'évolution de la féminisation de la filière technique en 2020 (agents de bureaux) n'a pas pu être poursuivie. Le manque de candidatures féminines est prégnant dans cette filière et encore plus marqué sur des profils d'agents opérationnels.

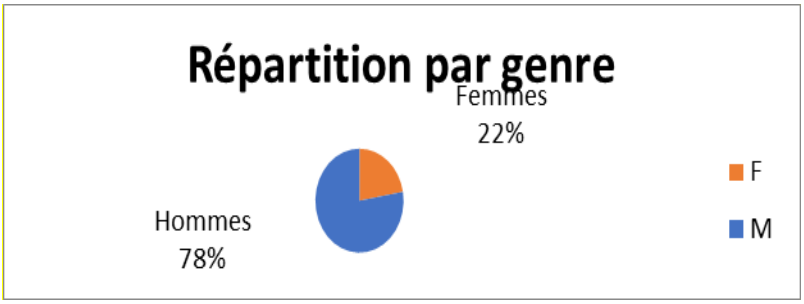

1.3.2.2) En 2021, les agents de plus de 55 ans représente 30% des effectifs (contre 33% en 2020) cela est dû au nombre de départs en retraite en 2020 en hausse par rapport à celui de 2019, (6 agents de plus de 60 ans contre 13 en 2020). En parallèle, 15 agents ont moins de 30 ans contre 11 en 2020, corroborant le rajeunissement de l'âge moyen du personnel communautaire de 46 ans en 2020 (47 ans en 2019 et 46 ans et 4 mois en 2020).

La tranche de 45 à 49 ans correspond à la tranche la plus importante avec 48 agents (42 en 2020), élément à prendre en compte dans le cadre de la GPEC.

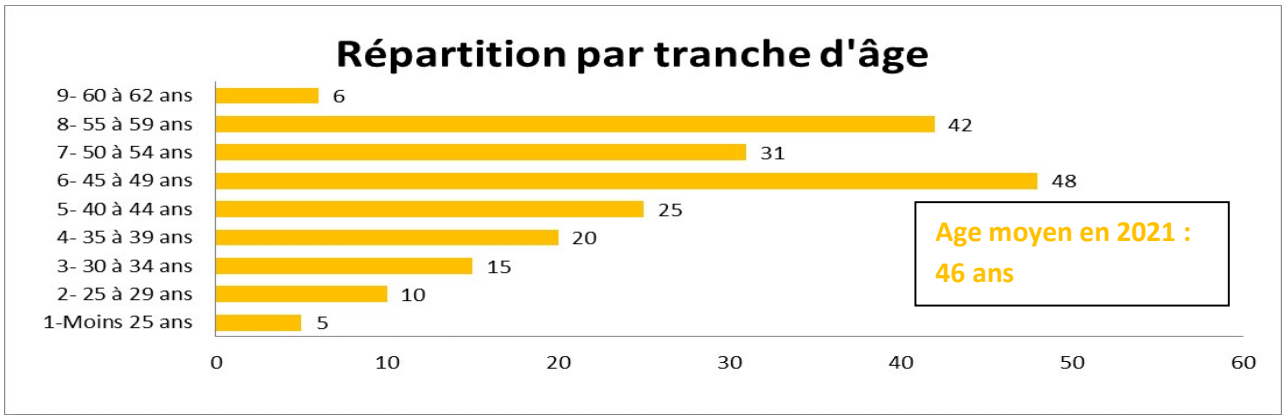

Pour rappel 2020 :

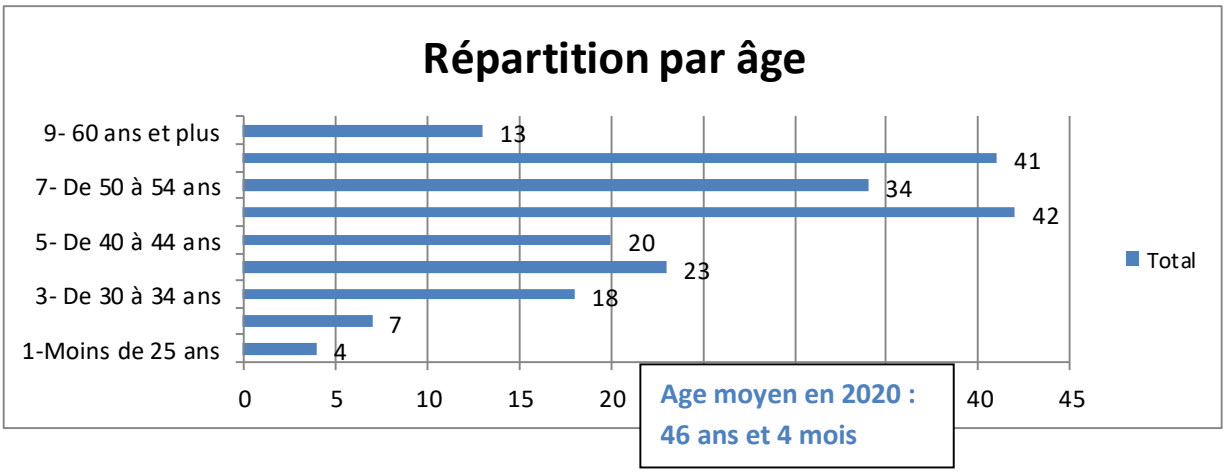

Répartition par âge et sexe :

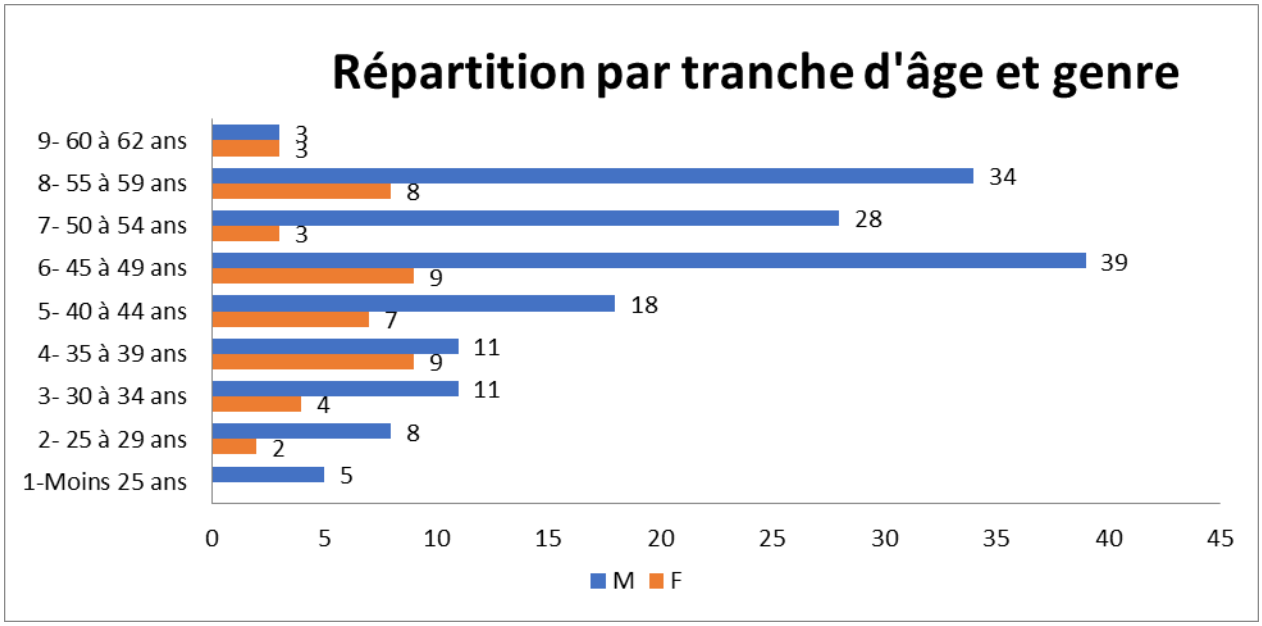

Pour rappel 2020

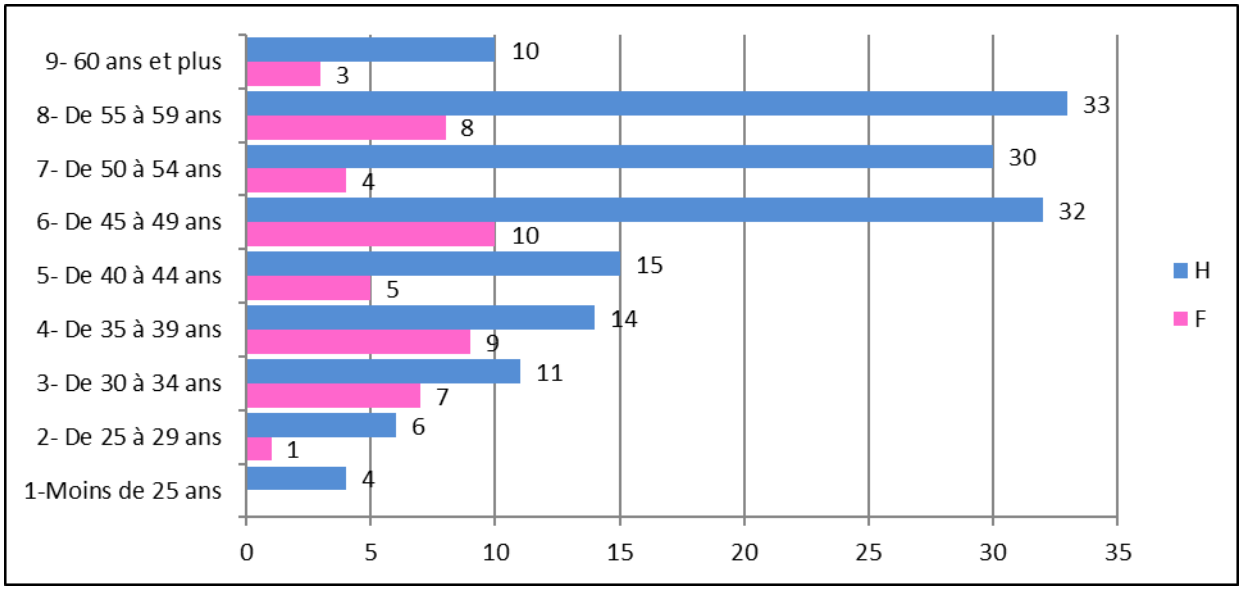

1.3)Focus sur la filière technique

160 agents sont en filière technique.

39 agents de cette filière ont 55 ans ou plus en 2021 (contre 45 en 2020 et 49 en 2019). A noter, la diminution de près de 3/4 des agents de plus de 60 ans. Une vigilance particulière reste à avoir pour les agents opérationnels au regard de leurs fonctions. Il existe encore des départs en retraite pour carrière longue (départ à 60 ans), ce qui permettra de rajeunir la pyramide des âges.

Les agents de plus de 50 ans représentent 40,63% (contre 45% en 2020) et les moins de 40 ans, 23,75% (24% en 2020).

Il y aura à court terme un nombre important d'agents qui partiront à la retraite (en corrélation avec la tranche actuelle des 55-59 ans).

Répartition par âge en filière technique :

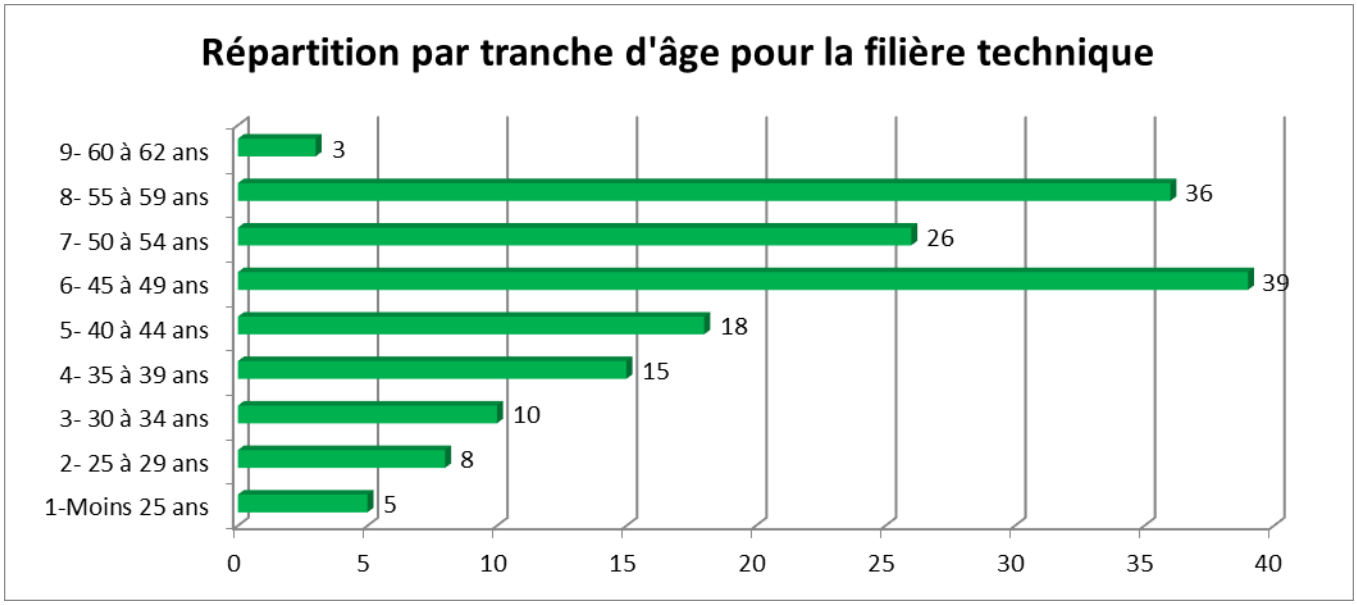

Pour rappel en 2020 :

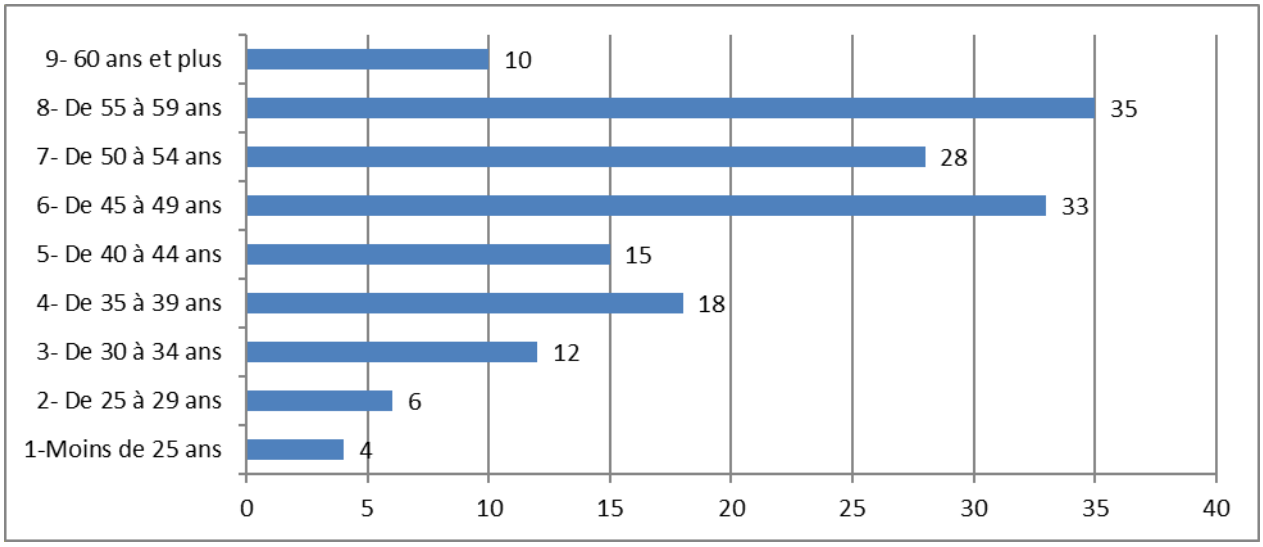

Par ailleurs, la structuration des emplois des agents de la filière technique fait apparaître une prédominance du cadre d'emplois des adjoints techniques (117 agents, soit 73% des effectifs de la filière technique), correspondant aux missions opérationnelles dans les secteurs techniques.

Catégorie A
5.63%

Catégorie B
8,75%

Catégorie C
85,63%

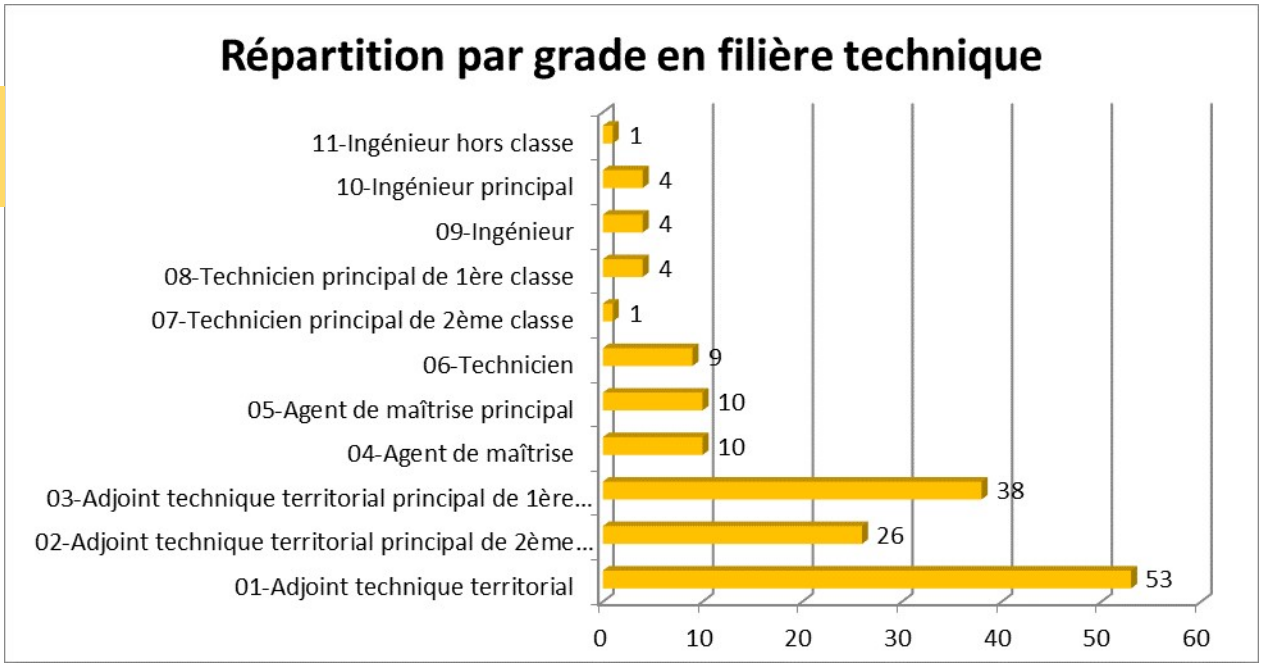

Pour rappel en 2020

Catégorie A
4,3%

Catégorie B
11,2%

Catégorie C
84,5%

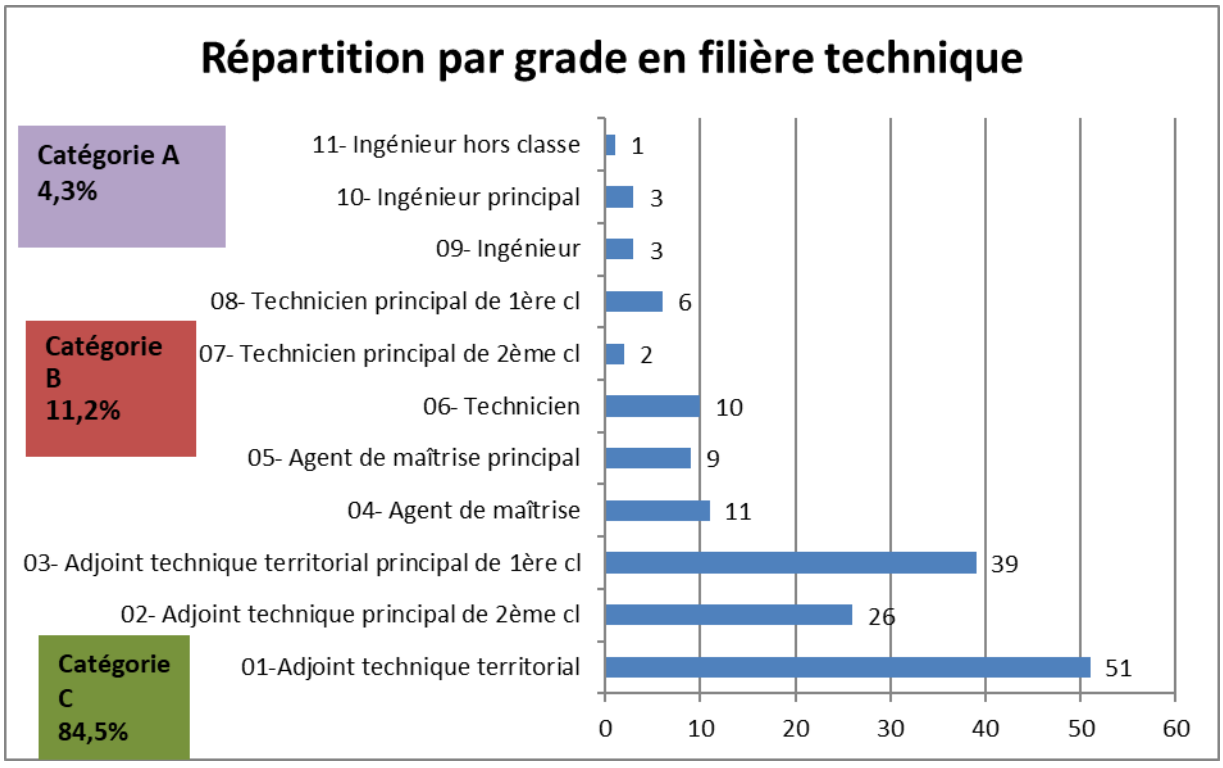

Dépenses de personnel

2.1) Dépenses 2020

Les dépenses de personnel brutes mandatées se sont élevées à 8 674 506 € pour l'année 2020 soit un taux d'exécution de 97 % (8 911 220 € votés au budget 2020). Elles représentent 40.2 % du budget de fonctionnement du budget principal de la CCLLA.

Les dépenses brutes se décomposent ainsi :

DÉPENSES	CA 2020	CA 2019
Rémunération des personnels sur poste permanent (1)	7 939 355€	7 490 279 €
Personnel extérieur mis à disposition	34 865 €	45 105 €
SOUS TOTAL 1 – PERSONNELS	7 974 935	7 535 384 €
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers) (2)	358 958 €	398 698 €
SOUS TOTAL 2 - PERSONNELS ET CONTRACTUELS	8 333 893€	**7 934 082 €**
Autres personnels (apprentis, stagiaires, …)	29 740 €	22 977 €
Autres charges de personnel (assurance, médecine du travail, œuvres sociales, …)	311 588 €	226 609 €
TOTAL	**8 674 506€**	**8 183 668 €**

(1) : la hausse est essentiellement liée à l'effet année pleine des recrutements intervenus sur fin 2019 en plus des postes créés au 1er janvier 2020 : Service RH (poste de responsable), lecture publique (un poste et une augmentation de temps), développement économique (1 ETP ½), assainissement (poste de responsable) (235k€). L'effet statutaire est également présent (GVT Glissement Vieillesse et Technicité, la réforme PPCR 2020, les effets des avancements de grade 2019 sur l'année entière et de ceux de 2020 sur 6 mois) à hauteur de 40k€.

(2) : la hausse est liée aux demandes d'agents contractuels non permanents : principalement pour des renforts et des remplacements. Les saisonniers pour les services techniques restent stables sur 2020.

L'impact de la crise sanitaire sur les RH :

Nombre de jours d'Autorisations Spéciales d'Absence en lien avec la crise sanitaire : 3 099 jours ½.

88,43% des ASA concerne les secteurs techniques.

Les ASA se décomposent ainsi :

- 490 jours pour garde d'enfants (en lien avec la fermeture des écoles) ;
- 2 609,5 jours en ASA (hors garde d'enfants, au regard du service minimum pour les services techniques lors du premier confinement ou par mesure préventive en cas de suspicion de la covid-19 pour les agents dont les missions ne sont pas télé-travaillables) ;

De ces jours de travail effectif non faits des journées de RTT retirées aux agents sont à soustraire à hauteur de 525 jours comprenant :

- 398,5 jours au titre de la solidarité entre agents sur le premier confinement. Sont concernés les agents en ASA du 17 mars au 16 avril 2020 selon l'arrêté du Président de la CCLLA ;
- 127 jours en application de la réglementation (retenue de RTT pour les agents en ASA sur 2020 qui ont un régime de travail supérieur à 35 heures / semaine).

Précision complémentaire :

Les dépenses 2020 en matière de personnel comprennent le versement de 1 261,80 heures supplémentaires (1 544 heures en 2020) qui se décomposent comme suit :

- Heures supplémentaires : 1 243,55 heures ;
- Heure complémentaires : 18,25 heures

Les heures supplémentaires et/ou complémentaires sont réparties comme suit :

- Services techniques : 98% (contre 96,9% en 2020)
- Services administratifs : 2% (contre 3,1% en 2020).

Les recettes perçues en 2020 se décomposent comme il suit :

RECETTES	2020	2019
Hors remboursement de personnel :	**210 014 €**	**221 233 €**
Assurance	191 356 €	206 170 €
Fonds de compensation SFT	18 658 €	12 825 €
FIPHFP	0€	2 238 €
Remboursement de personnel :	**96 150 €**	**47 990 €**
Personnel mis à disposition	*34 865 €*	45 105 €
Décharges d'activité syndicales	*61 285 €*	2 885 €
Remboursement de personnel au titre des services communs: 1er trimestre 2019	**Prévu dans les AC**	**728 725 € (montant retiré du total)**
S1		189 760 €
S2		202 791 €
S3		173 658 €
S4		162 516 €
S5		Sans objet
Remboursement de personnel pour les budgets annexes	**264 003 €**	**204 449 €**
Développement économique	147 507 €	109 119 €
Assainissement	103 436 €	79 776 €
Déchets	13 100 €	15 554 €
TOTAL	**570 167€**	**473 672 € (hors remb SC)**

-

2.2) Prévisions 2021

En 2021, le budget du personnel sera impacté par :

- *L'évolution statutaire des effectifs :*
  - *L'effet GVT (Glissement vieillesse et technicité) (5k€)*
  - *La réforme du PPCR qui se poursuit (impact sur les charges patronales du fait du passage d'une partie du régime indemnitaire sur le traitement indiciaire, et donc des cotisations patronales CNRACL plus élevées. Coût estimé à 10 k€) avec pour certains cadres d'emploi des ajouts de points d'indice ;*
  - *Les avancements de grade, l'attribution de CIA à certains agents et le paiement des jours de CET (l'enveloppe pour 2021 est provisionnée à hauteur de 30 k€) ;*
  - *l'effet nouveau de l'IFSE plancher mis en place au 1er janvier 2021 sur 12 mois pour d'autres pour un montant global de 25 k€ ;*
- *Des créations de poste hors services communs : environ 127 k€*
  - *Service aménagement : 1 ETP*
  - *Bureau d'études voirie : 1 ETP*
  - *Service assainissement (AC) : 1 ETP*
  - *Archivage – 9 mois*
- *Des arrivées d'agents sur postes créés : 152k€*
  - *au Service assainissement : 135k€*
  - *Petite enfance et Gens du voyage – CTG social : +17k€*
- *Pour les services techniques : 180k€*

DÉPENSES	BP 2021
Rémunération des personnels sur poste permanent	8 417 364€
Personnel extérieur mis à disposition	25 530€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	441 678€
Autres personnels (apprenti, stages, décharge syndicale à 100%,...)	95 820€
Autres charges de personnel (assurance, médecine du travail, œuvres sociales, …)	207 340€
Enveloppe dédiée aux avancements de grade, l'attribution de CIA à certains agents et paiement des jours de CET	30 000€
TOTAL	**9 217 732 €**

REPARTITION :

CCLLA (hors SC, ADS, adressage et budgets annexes)	3 513 540€
Rémunération des personnels sur poste permanent	3 377 190€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	136 350€
Autres personnels (apprenti, stages, …)	

Les services communs :

SECTEUR 1	839 690 €
Rémunération des personnels sur poste permanent	839 690€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	
Autres personnels (apprenti, stages, …)	
SECTEUR 2	**916 680€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	859 820€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	56 860€
Autres personnels (apprenti, stages, …)	
SECTEUR 3	**896 692€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	848 164€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	48 528€
Autres personnels (apprenti, stages, …)	
SECTEUR 4	**773 550€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	728 550€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	37 000€
Autres personnels (apprenti, stages, …)	8 000€
SECTEUR 5	**1 312 330€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	1 200 070€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	87 040€
Autres personnels (apprenti, stages, …)	25 220€
TOTAL DES SECTEURS	**4 738 942€**

L'ADS et l'adressage :

ADS	181 310€
Rémunération des personnels sur poste permanent	157 410€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	23 900€
Adressage	**26 000€**
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts)	26 000€
TOTAL ADS et Adressage	**207 310€**

Les budgets annexes :

Développement économique	**156 500€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	156 500€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	
Autres personnels (apprenti, stages, …)	
Assainissement	**239 850€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	239 850€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	
Autres personnels (apprenti, stages, …)	
Déchets	**36 120€**
Rémunération des personnels sur poste permanent	10 120€
Rémunération des contractuels non permanents (remplacements, renforts, saisonniers)	26 000€
Autres personnels (apprenti, stages, …)	
TOTAL des budgets annexes	**432 470€**

La politique de ressources humaines

Sur l'année 2020 :

- La mise en place de l'accord sur le temps de travail de la CCLLA (voté au conseil communautaire du 16 janvier 2020), applicable au 1er février 2020) avec une expérimentation du télétravail ;

- L'impact de la crise sanitaire sur la gestion des RH : augmentation de la charge de travail (gestion des positions des agents, actualisation du Plan de Continuité d'Activité de la CCLLA, report des jurys d'entretien, report de dossiers tels que l'évaluation professionnelle et le travail sur le plan de formation) ;

- La première campagne d'évaluation professionnelle pour les agents communautaires avec la mise en place des fiches de poste ;

- Le RIFSEEP :
La mise en place d'un IFSE plancher par métier en 2021
L'attribution de l'IFSE pour les contractuels de plus d'un an ;

- La politique de prévention des risques professionnels :
Le travail avec le CHSCT sur les éléments de procédure a commencé avec la définition d'une procédure de déclaration des accidents de travail et l'élaboration du registre de santé et sécurité au travail. Ce travail se poursuivra sur 2021.

Les orientations 2021 sont les suivantes :

- **La politique de sécurité et de santé au travail**

La mise à jour du Document Unique pour permettre d'évaluer les risques professionnels et les mesures correctives nécessaires à mettre en place.

- **L'élaboration des lignes directrices de gestion propres à la CCLLA en matière de promotion et de valorisation des parcours :**

Il s'agira de définir les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les avancements au choix dans les grades d'emplois.

- **Le plan de formation**

L'évolution des métiers et la prise en compte du projet de territoire nécessitent la mise en place d'une réflexion sur l'évolution des compétences et expertises des personnels communautaires. Dans ce cadre, un premier plan de formation accompagnera la mise en place d'une gestion prévisionnelle des compétences. L'année 2021 étant en grande partie orientée vers les formations obligatoires des agents des ST.

- **La mise en chantier du CIA**

- Préciser les principes d'attribution.
- Définir les modalités de mise en œuvre et de versement.